

SEPTEMBRE 2021

RAPPORT DE RECHERCHE

N° 45

Indice de situation sociale de la Wallonie (ISS-8^e exercice)
Focus sur les impacts de la crise de la Covid-19 sur les
conditions de vie et les inégalités sociales en Wallonie

RÉSUMÉ

L'Indice de situation sociale de la Wallonie (ISS) est un indicateur complémentaire au PIB. Cet indice synthétise un ensemble d'indicateurs clés regroupés au sein de dimensions représentatives, d'une part, des conditions de vie et de la qualité de vie d'une population et, d'autre part, des déséquilibres socio-économiques. L'objectif principal de l'ISS est de dresser le bilan, chaque année depuis 2004, du développement social de la Wallonie en comparaison avec l'évolution du PIB par habitant, mesure étalon du progrès économique. Ainsi, il donne à voir ce que le PIB par habitant ne montre pas.

Entre 2004 et 2019, en tendance générale, la situation sociale en Wallonie s'est améliorée (indice 106,3 en 2019, base 100 en 2004), mais de façon proportionnellement moins prononcée par rapport à l'évolution du PIB par habitant (indice 114,1 en 2019, base 100 en 2004). En revanche, l'évolution des déséquilibres socio-économiques augmente de façon continue depuis 2004 et cette augmentation s'est accélérée au cours des deux dernières années (118,6 en 2019). Les résultats estimés pour 2020 révèlent une tendance alarmante qui montre que la crise actuelle « se superpose » à une dégradation des déséquilibres socioéconomiques et des inégalités sociales pré-existants.

La seconde partie de ce rapport est consacrée à une analyse des impacts de la crise de la Covid-19 sur l'évolution à court terme (2021-2022) des conditions de vie et des inégalités sociales en Wallonie, complétées par un focus sur les populations en grande précarité et sur l'intervention sociale au cours de la crise sanitaire. Cette analyse montre que, pour l'année 2020 et le début de l'année 2021, les mesures de soutien ont clairement permis de limiter certains dégâts. Elle montre aussi que l'impact social de la crise n'a pas touché tout le monde de la même façon. Trois préoccupations majeures méritent une attention particulière : (1) les problèmes de santé mentale et leurs conséquences à moyen et long termes ; (2) la situation alarmante des jeunes (de 14 à 30 ans) qui ont particulièrement souffert de la crise ; (3) l'aggravation de la situation des populations les plus précaires, qui préfigure le renforcement des inégalités dans la société de l'après-Covid, mettant en exergue des problèmes d'ordre structurel.

Ce rapport entend apporter une contribution à la prise de décision dans le cadre des mesures à adopter, notamment sur la question de la redéfinition des priorités cohérentes en matière d'assurance sociale et de mécanismes de redistribution.

Sous la direction de :
Isabelle REGINSTER (IWEPS)
Christine RUYTERS (IWEPS)

COLOPHON

Auteurs : **Isabelle Reginster** (IWEPS)
Christine Ruyters (IWEPS)

Constitutrices : **Anne Deprez** (IWEPS)
Claire Dujardin (IWEPS)
Valérie Vander Stricht (IWEPS)

Collaborateurs : **Frédéric Caruso** (IWEPS)
Julien Charlier (IWEPS)
Marc Debuissou (IWEPS)
François Ghesquière (IWEPS)
Julien Juprelle (IWEPS)
Christine Mainguet (IWEPS)
Delphine Thimus (IWEPS)
Yves Tilman (IWEPS)
Annick Vandenhooft (IWEPS)
Laurence Vanden Dooren (IWEPS)

Développement du site dédié aux indicateurs
complémentaires au PIB :

Michel Martinez (IWEPS)

Edition : **Evelyne Istace** (IWEPS)

Editeur responsable : **Sébastien Brunet** (IWEPS)

Dépôt légal : D/2021/10158/15

Création graphique : **Deligraph**
<http://deligraph.com>

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales,
moyennant mention de la source.

IWEPS

Institut wallon de l'évaluation, de la
prospective et de la statistique

Route de Louvain-La-Neuve, 2
5001 BELGRADE - NAMUR

Tel : 081 46 84 11

Fax : 081 46 84 12

<http://www.iweps.be>

info@iweps.be

Remerciements

Ce projet de développement de l'Indice de situation sociale de la Wallonie (ISS) est le fruit d'une collaboration entre un grand nombre de personnes sans lesquelles cette publication n'aurait pas été possible. Nous tenons à leur exprimer notre gratitude pour leurs contributions précieuses.

Nous témoignons notre reconnaissance et nos chaleureux remerciements à l'ensemble de nos collègues associés à ce projet : Frédéric Caruso, Julien Charlier, Marc Debuison, Anne Deprez, Claire Dujardin, François Ghesquière, Aurélie Hendrickx, Évelyne Istace, Julien Juprelle, Christine Mainguet, Michel Martinez, Delphine Thimus, Yves Tilman, Annick Vandenhooft, Laurence Vanden Dooren et Valérie Vander Stricht.

Ce travail a été réalisé sous la direction de Sébastien Brunet, Administrateur général de l'IWEPS, Sile O'Dorchai, directrice scientifique de la direction Recherche et Évaluation à l'IWEPS et Frédéric Vesentini, directeur scientifique de la direction Données et Indicateurs à l'IWEPS. Nous souhaitons les remercier vivement pour leur soutien.

Toute notre gratitude et nos vifs remerciements vont également à l'ensemble des partenaires, qui nous ont manifesté une grande disponibilité pour construire les données nécessaires aux calculs des indicateurs et partager généreusement leur expertise et leur temps :

- Agence intermutualiste : Tonio Di Zinno et Belinda ten Geuzendam.
- Bureau fédéral du Plan : Nicole Fasquelle.
- CPAS d'Ecaussinnes : Ricardo Cherenti et Christine Kermis.
- CRILUX : Nicolas Contor.
- Croix-Rouge de Belgique : Ilse Deman.
- INAMI – Service des indemnités : Tamara Malyster.
- Ministère de la FW-B – Administration générale de la Culture – Service général de l'Action territoriale : Marie-Hélène Guillemain et Cédric Mainil.
- Ministère de la FW-B – Administration générale de l'Enseignement : Elsa Albarello et Brigitte Morue.
- Office de la Naissance et de l'Enfance : Samuel Ndamé – Direction Études et Stratégies, Nathalie Ribesse – Direction Santé – Pôle Promotion de la Santé à l'École, Scott Fontaine – Service SOS Enfants.
- Relais sociaux : Dominique Debelle (Relais social urbain de La Louvière), Sandrine Conradt (Relais social urbain de Verviers et relais santé de Verviers), Marie Gérard (Relais social urbain de Namur).
- RWLP : Christine Mahy, Gaëlle Peters, Marie-Claude Chainaye, Anne-Françoise Janssen.
- SPF Economie : Lien Tam Co.
- SPP Intégration sociale – Service Études : Frédéric Swaelens.
- ULB – École de Santé Publique : Katia Castetbon et Patrick de Smet.
- VIAS : Freya Sloomans.
- Deux personnes anonymes d'une association citoyenne d'aide aux personnes vivant en rue.

Que toutes les autres personnes qui ont participé, de près ou de loin, à l'élaboration de cet indicateur soient aussi chaleureusement remerciées.

Table des matières

1	INTRODUCTION.....	6
2	QU'EST-CE QUE L'ISS ?	7
3	MÉTHODOLOGIE ET INDICATEURS CLÉS DE L'ISS EN ÉVOLUTION TEMPORELLE DE 2004 À 2020.....	8
3.1	Méthodologie de l'ISS	8
3.1.1	<i>Intégration d'un nouvel indicateur dans ce 8^e exercice de l'ISS.....</i>	8
3.1.2	<i>La méthodologie de construction de l'indice</i>	8
3.1.3	<i>La temporalité de l'indice</i>	9
3.1.4	<i>Distinction entre les indicateurs d'état et les indicateurs de déséquilibres.....</i>	9
3.2	La liste des indicateurs clés.....	11
4	RÉSULTATS DE L'ISS DE 2004 À 2020	18
5	ET POUR 2021 ET 2022 ? ANALYSE DES IMPACTS DE LA CRISE DE LA COVID-19.....	25
5.1	Le scénario pour 2021 et 2022.....	26
5.2	Démographie.....	27
5.3	Santé.....	28
5.3.1	<i>Pourcentage de malades chroniques.....</i>	28
5.3.2	<i>Santé mentale : taux de suicide et sentiment de mal-être</i>	29
5.3.3	<i>Impacts de la crise de la covid-19 sur les personnes handicapées et sur leurs proches....</i>	29
5.3.4	<i>Impacts de la crise de la covid-19 sur les habitudes alimentaires et les activités</i> <i>physiques.....</i>	30
5.3.5	<i>Inégalités de santé : malades chroniques, écart entre les bénéficiaires du BIM/non BIM .</i>	31
5.4	Logement.....	31
5.4.1	<i>Rapport prix/revenu, accès à la propriété</i>	31
5.4.2	<i>Emprunteurs défaillants pour des crédits hypothécaires.....</i>	32
5.4.3	<i>Part de compteurs à budget actifs en électricité</i>	33
5.4.4	<i>Sans-abrisme et mal-logement</i>	34
5.5	Formation.....	35
5.5.1	<i>Le niveau de diplôme des adultes</i>	35
5.5.2	<i>L'enseignement fondamental et secondaire</i>	35
5.5.3	<i>L'enseignement supérieur</i>	37
5.5.4	<i>La formation continue des adultes</i>	38
5.6	Culture.....	39
5.6.1	<i>Usagers emprunteurs des bibliothèques publiques de wallonie et participation aux</i> <i>animations organisées par les réseaux locaux de lecture de la fw-b</i>	39
5.6.2	<i>Fréquentation des attractions culturelles et naturelles proposées en wallonie</i>	40
5.6.3	<i>Impact de la crise de la covid-19 sur la vie sociale, les loisirs, les voyages et les</i> <i>vacances.....</i>	40
5.7	Sécurité.....	41
5.7.1	<i>Sécurité routière : nombre de tués (endéans les 30 jours) et victimes d'accidents</i> <i>impliquant au moins un conducteur sous influence de l'alcool.....</i>	41
5.7.2	<i>Infraction contre l'intégrité physique.....</i>	42

5.8.	Valeurs	43
5.8.1.	<i>Satisfaction de vie</i>	43
5.8.2.	<i>Solidarité</i>	44
5.8.3.	<i>Confiance dans le pouvoir politique et dans les institutions</i>	45
5.9.	Revenu	47
5.9.1.	<i>Revenu disponible ajusté net par habitant</i>	47
5.9.2.	<i>Salaires et différence interquartile des salaires des salariés wallons assujettis à l'ONSS</i>	50
5.9.3.	<i>Écart salarial hommes-femmes</i>	52
5.9.4.	<i>Enfants (0-17 ans) vivant dans un ménage sans emploi</i>	53
5.9.5.	<i>Écart entre les pourcentages de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS + ERIS) de 18 à 24 ans et de 18 à 64 ans</i>	54
5.9.6.	<i>Pourcentage des majeurs ayant été admis à la procédure en règlement collectif de dettes</i>	55
5.10.	Emploi	58
5.10.1.	<i>Le taux d'emploi</i>	58
5.10.2.	<i>Écart des taux d'emploi suivant le niveau de formation</i>	59
5.10.3.	<i>Écart entre le taux d'emploi des personnes nées en Belgique et des personnes nées hors UE</i>	59
5.10.4.	<i>Le taux d'emploi temporaire</i>	60
5.10.5.	<i>Taux de chômage et taux de chômage de longue durée</i>	61
5.10.6.	<i>Écart entre les taux de chômage des jeunes et des adultes</i>	61
5.10.7.	<i>Le pourcentage de personnes ayant pris un congé thématique</i>	62
5.10.8.	<i>Incapacité de travail de longue durée (ou invalidité)</i>	62
5.11.	Focus sur la grande précarité et l'urgence sociale	63
5.11.1.	<i>Le « bond en arrière » de l'ensemble des personnes précarisées</i>	63
5.11.2.	<i>L'accompagnement social transformé et les services saturés</i>	64
5.11.3.	<i>La relation à distance et la seule prise en compte de la demande explicite</i>	64
5.11.4.	<i>Les effets de la digitalisation des services sur la relation avec les bénéficiaires</i>	65
5.11.5.	<i>La primauté de la relation individuelle et le travail collectif à l'arrêt</i>	65
5.11.6.	<i>Quelques difficultés concrètes vécues par les personnes très précaires ou sans abri</i>	66
5.11.7.	<i>Le mal-être des travailleurs sociaux pendant la crise sanitaire</i>	67
5.11.8.	<i>Les mesures d'urgence rendues structurelles versus les politiques structurelles d'accès aux droits</i>	68
6.	SYNTHÈSE	69
7.	CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES	72
8.	RÉFÉRENCES	74
9.	ANNEXE	81

1. Introduction

Sous la législature 2009-2014, le Gouvernement wallon a inscrit dans sa Déclaration de Politique Régionale et dans son plan d'actions prioritaires, le Plan Marshall 2.Vert, une action spécifique relative au développement d'indicateurs complémentaires au PIB. Cette action a fait l'objet d'une décision prise le 8 novembre 2012, par laquelle le Gouvernement wallon adoptait « un set de cinq indicateurs phares, afin de guider et d'évaluer l'action du Gouvernement en complément du PIB » et chargeait l'IWEPS de les calculer. Au regard du dernier rapport du GIEC¹, la nécessité de changer de paradigme et donc de changer d'indicateur quant à la conduite de nos sociétés se fait de plus en plus forte.

L'Indice de situation sociale figure parmi les cinq indicateurs phares recommandés par le Gouvernement et fait partie du système d'indicateurs élaboré par l'IWEPS afin de mesurer les progrès accomplis par la société wallonne dans une perspective de développement durable. Cet indice synthétique se compose de deux indices composites, un indice d'état de la société et un indice des déséquilibres socio-économiques.

Il est actualisé chaque année avec un mode de calcul et une couverture des dimensions stabilisés. Ce huitième exercice présente une série temporelle qui couvre dix-sept années, de 2004 à 2020. Les indicateurs pour lesquels des données observées ou estimées sont disponibles pour l'année 2020 ont été actualisés, ce qui permet de réaliser un calcul provisoire de l'ISS pour 2020, année marquée par le début de la crise de la Covid-19, et d'étayer l'analyse des impacts de la crise Covid-19 sur la situation sociale de la Wallonie et de ses principaux déterminants.

La crise sanitaire et les mesures de confinement et de distanciation sociale cumulées ont eu des impacts économiques et sociaux indéniables. Outre les conséquences économiques d'une ampleur sans précédent depuis la mise sur pied des institutions régionales en 1980, la population a été exposée à des conditions de vie inédites, renforçant les inégalités sociales.

L'analyse des impacts de la crise sanitaire sur l'évolution à court terme (2021-2022) des conditions de vie et des inégalités sociales en Wallonie - à travers les neuf dimensions couvertes par l'ISS : démographie, santé, logement, formation, sécurité, culture, valeurs, revenus, emploi - s'articule au scénario économique esquissé dans le cadre des *Perspectives économiques régionales 2021-2026*² élaborées pour les trois régions sur la base du modèle multirégional et multisectoriel HERMREG.

Cette réflexion est le fruit d'un travail interdisciplinaire mené en partenariat avec les collègues de l'IWEPS et les collègues des institutions - publiques et privées - partenaires.

Le rapport se structure en sept sections. Les sections 2 à 4 sont consacrées à la présentation de ce nouvel exercice de l'ISS et à l'actualisation des résultats, en évolution temporelle de 2014 à 2019, auquel est ajoutée une estimation provisoire pour 2020. La section 5 propose une réflexion argumentée sur les impacts de la crise sanitaire sur l'évolution à court terme (2021 et 2022) des conditions de vie et des inégalités sociales en Wallonie à travers les neuf dimensions couvertes par l'ISS. Enfin, la section 6 synthétise les principaux résultats et la dernière section dégage les conclusions et perspectives.

¹ <https://www.ipcc.ch/report/sixth-assessment-report-working-group-i/>

² Bureau fédéral du Plan, Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique et Statistiek Vlaanderen (2021), *Perspectives économiques régionales 2021-2026*, juillet 2021.

2. Qu'est-ce que l'ISS ?

L'ISS est un indice synthétique qui cherche à dresser un panorama statistique du développement social de la Wallonie. Sa dernière version couvre une période temporelle de dix-sept

ans. Il s'articule autour de dimensions généralement reconnues comme constitutives des conditions de vie et de la qualité de vie d'une population.

Sa construction s'inspire des ISS américain (Miringoff & Miringoff, 1995, 1996, 1999) et français (Boutaud, 2007, 2009 ; Jany-Catrice & Zotti, 2011) ainsi que de l'Indice canadien du Mieux-Être (ICME) (Michalos *et al.*, 2011).

L'ISS synthétise un ensemble d'indicateurs clés regroupés au sein de dimensions représentatives, d'une part, de l'état de la société et, d'autre part, des déséquilibres socio-économiques. Il est construit en trois niveaux d'agrégation. Partant d'un tableau de bord d'indicateurs de conditions de vie, des indicateurs clés sont sélectionnés suivant des critères transparents d'acceptabilité (voir encadré 1). Ces indicateurs clés sont ensuite agrégés en deux indices synthétiques, l'un reprenant les indicateurs clés de l'état de la société et l'autre reprenant les indicateurs clés des déséquilibres socio-économiques. Enfin, un indice synthétique global, nommé l'ISS global, agrège l'ensemble des dimensions pour les deux sous-parties. Cet indice traduit donc en un seul chiffre le concept multidimensionnel de progrès social. Son évolution temporelle permet de suivre les progrès de la situation sociale des Wallons et des Wallonnes en rapport avec l'évolution de la situation économique de la Wallonie synthétisée par le PIB. Quant à l'interprétation des tendances observées, elle passe par l'analyse de l'évolution de chacune des composantes de l'indicateur.

Les dimensions et composantes proposées pour la construction de l'ISS wallon se basent notamment sur l'analyse des expériences éprouvées à travers le monde (Reginster *et al.*, 2013), le suivi de la situation des Droits de l'Homme et de l'Agenda 2030 de développement durable.

Si l'objectif principal de l'indice synthétique est le suivi de l'évolution temporelle du développement social de la Wallonie sur une période de plus en plus longue, il vise également à favoriser la comparaison avec les autres régions européennes. Il en découle que les choix des indicateurs clés et des sources mobilisées pour les calculer sont réalisés en tenant compte de cet objectif. Les indicateurs clés sont accessibles sur le site de l'IWEPS dédié aux indicateurs complémentaires au PIB en Wallonie (<http://icpib.iweps.be>) et présentés en annexe de ce rapport, en évolution temporelle et en comparaison avec la Belgique. Selon la disponibilité des données, les indicateurs sont déclinés par genre pour la Wallonie.

3. Méthodologie et indicateurs clés de l'ISS en évolution temporelle de 2004 à 2020

La méthodologie de construction de l'indicateur a été validée par un comité des utilisateurs mis en place conformément à la décision du Gouvernement wallon relative au projet des indicateurs complémentaires au PIB. Ce comité a rassemblé des professeurs et experts belges et étrangers reconnus nationalement et/ou internationalement pour leurs engagements et leurs travaux en la matière, des représentants de la société civile, des représentants du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie), des représentants de la Fédération des CPAS et des représentants des organisations de lutte contre la pauvreté. Les remarques, commentaires et suggestions reçus lors des échanges avec ce comité ont été pris en considération, analysés et, le cas échéant, intégrés dans chaque nouvel exercice, dans la limite des contraintes techniques ou scientifiques et de la disponibilité des données. Un site internet dédié aux indicateurs complémentaires au PIB en Wallonie a été développé depuis juin 2016 (<http://icpib.iweps.be/indicateurs-complémentaires-pib.php>). Les retours sur les informations disponibles sur ce site ont également alimenté nos travaux.

3.1. MÉTHODOLOGIE DE L'ISS

3.1.1. *Intégration d'un nouvel indicateur dans ce 8^e exercice de l'ISS*

Un nouvel indicateur a été ajouté dans la dimension emploi : le pourcentage de titulaires salariés et indépendants de l'Assurance Maladie-Invalidité ayant atteint une incapacité de travail d'une durée d'au moins un an et un jour et ayant une reconnaissance médicale en invalidité au 31 décembre de l'année mentionnée. Cet indicateur est rapporté à la population en âge de travailler. Les fonctionnaires statutaires n'étant pas à charge de l'Assurance Maladie Invalidité pour le volet indemnités ne sont pas repris dans les données.

La statistique des titulaires en incapacité de travail de longue durée est calculée annuellement depuis 2009 par l'INAMI – Service des indemnités.

L'indicateur informe sur les risques sociaux générés par la situation professionnelle et les conditions de travail.

Plus de détails sur la métadonnée de cet indicateur et son évolution temporelle sont disponibles en annexe à ce document.

3.1.2. *La méthodologie de construction de l'indice*

La méthodologie de construction de l'indice reste identique à celle des années précédentes. Elle est synthétisée dans l'encadré 1 ci-dessous.

Encadré 1 : Méthodologie de l'Indice de situation sociale (ISS) de la Wallonie

Le choix des indicateurs clés illustrant les différentes facettes de la situation sociale constitue la première étape dans la construction de l'indice synthétique. La sélection est opérée parmi les indicateurs d'un tableau de bord large selon leur capacité à répondre à six critères d'acceptabilité :

1. Pertinent par rapport aux leviers d'actions (ou préoccupations) des utilisateurs wallons ;
2. Facile à comprendre ;
3. Fiable, valide ;
4. Sensible aux changements ;

5. Disponible en temps opportun, facile à obtenir, et périodiquement mis à jour ;
6. Un constituant et/ou un déterminant de la situation sociale ; indicateur contribuant à une vision cohérente et globale de la situation sociale en Wallonie.

Pour leur agrégation, les valeurs de ces indicateurs clés sont mises en indice par rapport à l'année de référence (2004). Cette méthode est particulièrement appropriée dans le cas de l'analyse temporelle qui est un des objectifs de l'ISS.

Certains indicateurs contribuent à améliorer la situation sociale (les indicateurs de formation, par exemple), d'autres ont tendance à la dégrader (les accidents de la route, par exemple). Pour agréger ces deux catégories d'indicateurs, il faut leur donner une même orientation. Pour y parvenir, un « renversement » des facteurs de dégradation est opéré. Techniquement, s'agissant d'indices temporels, il suffit de remplacer ces derniers par leur inverse ($1/x$).

Une agrégation par moyenne simple par dimension est réalisée, suivie d'une agrégation des indices résultats par moyenne simple des différentes dimensions.

Pour plus de détails sur la méthodologie : [Reginster I., Ruyters C. \(2014\), Indicateurs complémentaires au PIB : l'indice de situation sociale de la Wallonie \(1^{er} exercice\). Rapport de recherche IWEPS.](#)

3.13. La temporalité de l'indice

Pour ce huitième exercice, l'année 2019 vient compléter la série temporelle. De plus, les indicateurs pour lesquels des données observées ou estimées sont disponibles pour l'année 2020 ont été actualisés, ce qui permet d'estimer plusieurs dimensions de l'ISS et de réaliser un calcul provisoire de l'indice synthétique pour 2020, représenté en pointillé dans les graphiques.

Comme pour les exercices précédents, en tenant compte à la fois des critères de lisibilité et de rigueur statistique, l'indice synthétique a été recalculé à partir de 2004, année de référence pour la mise en indice.

L'indice synthétique ISS est donc calculé annuellement pour les années 2004 à 2020 (à titre provisoire pour cette dernière année), soit une période de dix-sept ans, avec l'année 2004 en indice 100.

À noter que si les statistiques sont disponibles avant 2004, les valeurs sont présentées dès 2002 sur le site internet et dans l'annexe 1 de ce document.

3.14. Distinction entre les indicateurs d'état et les indicateurs de déséquilibres

La distinction entre les indicateurs d'état et les indicateurs de déséquilibres proposés dans les exercices précédents est maintenue pour le présent exercice, avec un changement de calculs pour les indicateurs de déséquilibres :

- la partie « état de la société » introduit des mesures sur les ressources sociales ou capitaux transmissibles aux générations futures. Sur le plan mathématique, ce sont des moyennes de la situation sur les différentes dimensions en Wallonie ;
- la partie « déséquilibres socio-économiques » introduit des mesures d'écart, sources de tensions, entre sous-groupes définis *a priori* (hommes/femmes, origine ethnique, âge) ou par la statistique (quartile). Sur le plan mathématique, ce sont des écarts relatifs entre des caractéristiques de ces groupes qui sont proposées.

L'écart relatif est une valeur (exprimée en %) qui permet d'apprécier l'écart (la différence) entre deux valeurs rapporté à une des deux valeurs.

Dans le cadre de nos travaux, les valeurs considérées sont celles des deux groupes vivant des situations différentes qui sont sélectionnées.

Par exemple, pour l'écart relatif des salaires entre les hommes et les femmes, l'indicateur repris est la différence entre les salaires médians journaliers des hommes et des femmes, rapportée à celui des hommes.

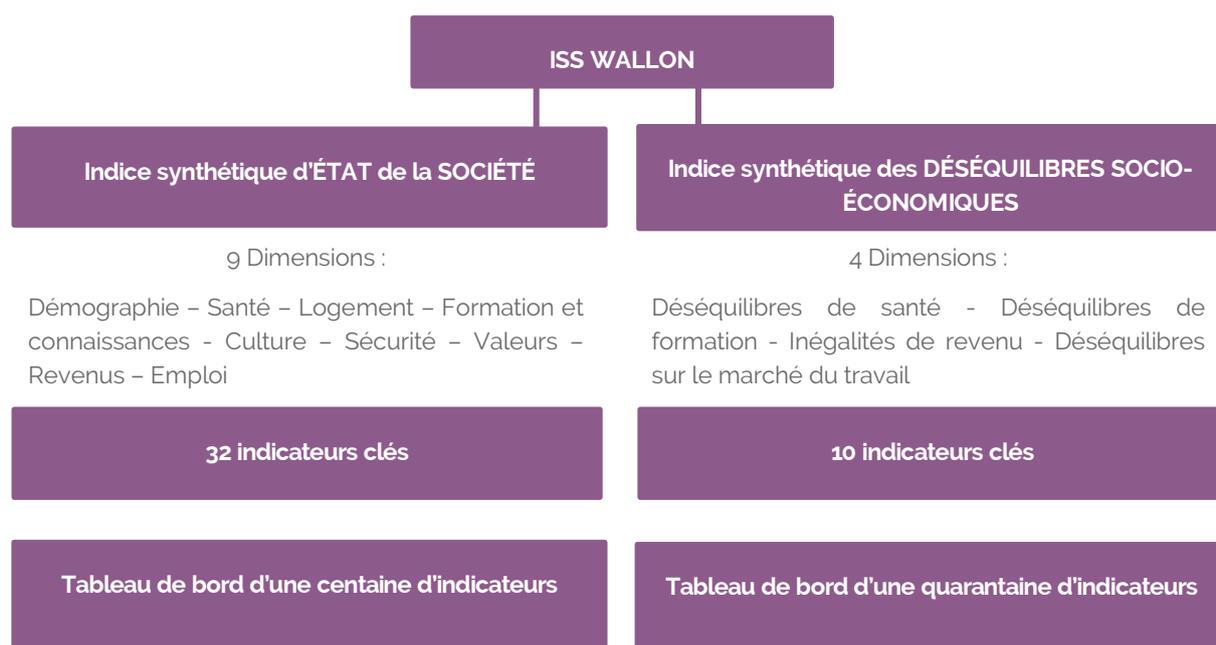
Par ailleurs, le coefficient interquartile retenu pour mesurer l'inégalité des salaires rapporte la différence entre le 3^e et le 1^{er} quartile à la médiane : $(Q_3 - Q_1) / Q_2$. Plus le coefficient interquartile est élevé, plus le degré d'inégalité de revenu est élevé. Comme il se réfère à la valeur médiane, il permet de comparer la dispersion de séries dont les valeurs médianes sont fort différentes.

Les détails des différents calculs d'écarts relatifs pour rendre compte des déséquilibres ou inégalités sont présentés en annexe pour chacun des indicateurs.

Tableau 1 : Comparaison du nombre de dimensions de l'ISS wallon entre les différents exercices publiés

		ISS 2014	ISS 2015	ISS 2016	ISS 2017	ISS 2018	ISS 2019	ISS 2020
Dimensions couvertes	Dimensions couvertes	10	11	11	13	13	13	13
	Pour l'indice « état de la société »	8	9	9	9	9	9	9
	Pour l'indice « déséquilibres socio-économiques »	2	2	2	4	4	4	4
Indicateurs clés	Indicateurs clés	24	27	30	37	37	40	42
	Pour l'indice « état de la société »	18	23	26	28	28	30	32
	Pour l'indice « déséquilibres socio-économiques »	6	4	4	9	9	10	10
Tableau de bord : nombre d'indicateurs		107	121	124	132	132	135	140

Figure 1 : La structure et les dimensions de l'ISS wallon (8^e exercice)



3.2. LA LISTE DES INDICATEURS CLÉS

Tableau 2 : Liste des 32 indicateurs clés d'état de la société

	Indicateurs	Unités	Sources	Calculs	Années disponibles dans la période d'analyse 2002-2019/2020
DÉMOGRAPHIE	Espérance de vie à la naissance	années	STATBEL	STATBEL – les tables de mortalité annuelles, en âge révolu	2002-2019
DÉMOGRAPHIE	Pourcentage de mères isolées lors de l'accouchement (ni en couple, ni dans leur famille)	%	ONE Banque de données médico-sociales (BDMS) Données avis de naissance	ONE	2004-2020
SANTÉ	Pourcentage de personnes déclarées malades chroniques	%	Agence Intermutualiste (AIM)	AIM Calcul du pourcentage de bénéficiaires concernés par une des situations de dépendance donnant droit au forfait maladie chronique	2006-2019
SANTÉ	Taux de suicide	nombre par 100 000	STATBEL, Bulletins de déclaration des décès à l'état civil	IWEPS	2003-2018

	Indicateurs	Unités	Sources	Calculs	Années disponibles dans la période d'analyse 2002-2019/2020
SANTÉ	Nombre d'années de vie perdues à 70 ans (standardisées)	années	STATBEL, Bulletins de déclaration des décès à l'état civil	IWEPS	2003-2018
SANTÉ	Pourcentage d'élèves de 6 ^e primaire en surcharge pondérale (obésité comprise)	%	ONE – Recueil de données sanitaires PSE	SIPES - ULB	2010-2019
LOGEMENT	Rapport entre le prix médian des maisons ordinaires et le revenu disponible ajusté	%	Cadastre SPF Finances et BNB	IWEPS	2002-2029
LOGEMENT	Pourcentage des emprunteurs pour des crédits hypothécaires non régularisés	%	BNB Centrale des crédits aux particuliers	BNB	2007-2020
LOGEMENT	Pourcentage de compteurs à budget actifs en électricité suite à un défaut de paiement	%	CWAPE	CWAPE	2007-2019
FORMATION	Pourcentage des adultes de 25 à 64 ans sans diplôme ou uniquement avec un diplôme primaire	%	Enquête sur les forces de travail EFT	STATBEL	2002-2020
FORMATION	Pourcentage des adultes de 25 à 64 ans ayant un diplôme du supérieur	%	Enquête sur les forces de travail EFT	STATBEL et Eurostat	2002-2020
FORMATION	Pourcentage de personnes âgées de 18 à 24 ans qui n'ont pas un diplôme du secondaire supérieur et qui ne suivent plus aucune forme d'enseignement ou de formation	%	Enquête sur les forces de travail EFT	Eurostat	2002-2020

	Indicateurs	Unités	Sources	Calculs	Années disponibles dans la période d'analyse 2002-2019/2020
FORMATION	Pourcentage d'élèves « à l'heure » dans le secondaire de plein exercice	%	Ministère de la FW-B - AGERS fichiers « pilotage »	AGERS	2004-2020
FORMATION	Pourcentage de personnes âgées de 25-64 ans qui ont participé à une formation pendant les quatre semaines de la période de référence	%	Enquête sur les forces de travail EFT	STATBEL et Steunpunt WSE	2004-2020
SÉCURITÉ	Nombre de tués dans des accidents de la route (survenance du décès dans les 30 jours à dater de l'accident) par million d'habitants	nombre/ million	VIAS - IBSR	VIAS (anciennement IBSR)	2002-2020
SÉCURITÉ	Nombre de victimes d'accidents de la route impliquant au moins un conducteur sous influence d'alcool, par million d'habitants	nombre/ million	VIAS - IBSR	VIAS (anciennement IBSR) (chiffres pondérés)	2005-2020
SÉCURITÉ	Nombre d'infractions contre l'intégrité physique par million d'habitants	nombre/million	CGOP/ statistiques policières de la criminalité, données de gestion	CGOP/ statistiques policières de la criminalité, données de gestion	2002-2019
CULTURE	Pourcentage d'usagers emprunteurs des bibliothèques publiques de la FW-B	%	MFWB, AG Culture – Service général de l'Action territoriale	MFWB	2004-2019
CULTURE	Moyenne annuelle des participants aux animations organisées par les réseaux locaux de lecture de la FW-B	nombre/ animation	MFWB, AG Culture – Service général de l'Action territoriale	MFWB et IWEPS	2004-2019

	Indicateurs	Unités	Sources	Calculs	Années disponibles dans la période d'analyse 2002-2019/2020
CULTURE	Fréquentation par les Belges francophones des attractions touristiques culturelles et naturelles proposées en Wallonie	%	Commissariat général au Tourisme, Observatoire du Tourisme wallon	CGT et IWEPS	2008-2019
VALEURS	Indice de satisfaction globale de la vie	indice de 0 à 10	Baromètre social de Wallonie (BSW) et European Value Survey (EVS) + Veenhoven + European Social Survey ESS + Enquêtes de Santé Sciensano	IWEPS, estimation	BSW : 2007, 2012 et 2013 ; EVS (Belgique) 2002-2012, Veenhoven (Belgique) 2002-2012 (Wallonie) 2002 et 2012 ESS 2002-2018 Enquêtes de santé COVID 19 Sciensano 2020-2021
VALEURS	Pourcentage du montant total des libéralités par rapport au revenu total net imposable des ménages	%	SPF Finances	IWEPS	2005-2018
VALEURS	Pourcentage des nouveaux donneurs de sang parmi les adultes de 18 à 65 ans	%	Croix-Rouge de Belgique et STATBEL	IWEPS	2006-2020
REVENU	Revenu disponible ajusté net par habitant	euros de 2012 par habitant	ICN Institut des Comptes nationaux	IWEPS	2002-2018
REVENU	Pourcentage des majeurs ayant été admis à la procédure en règlement collectif de dettes	%	STATBEL et BNB - Centrale des crédits aux particuliers	BNB et IWEPS	2007-2020
REVENU	Pourcentage des enfants (0-17 ans) vivant dans un ménage sans emploi	%	Enquête sur les forces de travail EFT	STATBEL et Steunpunt WSE	2002-2020
EMPLOI	Taux d'emploi BIT des 20 à 64 ans	%	Enquête sur les forces de travail EFT	STATBEL + Eurostat	2002-2020
EMPLOI	Salaires journaliers brut médian : rémunérations ordinaires	euros/ETP (équivalent temps plein)	Office National de Sécurité Sociale ONSS	IWEPS	2002-2019

	Indicateurs	Unités	Sources	Calculs	Années disponibles dans la période d'analyse 2002-2019/2020
EMPLOI	Pourcentage d'emploi temporaire parmi les salariés (15 à 64 ans)	%	Enquête sur les forces de travail EFT	STATBEL et IWEPS	2002-2020
EMPLOI	Pourcentage de chômeurs BIT de longue durée (plus d'un an) dans la population totale des chômeurs (15 ans et plus)	%	Enquête sur les forces de travail EFT	STATBEL + Eurostat	2002-2020
EMPLOI	Pourcentage de personnes ayant pris un congé thématique	%	ONEM - Statistiques des paiements ONSS	IWEPS	2002-2020
EMPLOI	Pourcentage de titulaires salariés et indépendants de l'AMI en incapacité de travail depuis plus d'un an et ayant une reconnaissance médicale en invalidité, rapporté à la population wallonne d'âge actif (15 à 64 ans)	%	INAMI STATBEL BfP, IBSA, IWEPS et Statistiek Vlaanderen : HERMREG	BfP, IBSA, IWEPS et Statistiek Vlaanderen : HERMREG (moyenne annuelle au 30 juin)	2009-2019

Tableau 3 : Liste des dix indicateurs clés des déséquilibres socio-économiques

Dimensions	Indicateurs	Unités	Sources	Calculs	Années disponibles dans la période d'analyse 2002-2019/2020
DESEQUILIBRES de SANTE	Écart relatif entre les taux de suicide des hommes et des femmes		STATBEL, Bulletins de déclaration des décès à l'état civil	IWEPS	2003-2018
DESEQUILIBRES de SANTE	Écart relatif entre les taux de mortalité des hommes bénéficiant du BIM et des hommes non BIM		Agence Intermutualiste (AIM)	IWEPS et AIM	2003-2019
DÉSÉQUILIBRES de FORMATION	Écart relatif entre les pourcentages d'hommes et de femmes de 30 à 34 ans diplômés du supérieur		Enquête sur les forces de travail EFT	STATBEL et IWEPS	2002-2020
DÉSÉQUILIBRES de FORMATION	Écart relatif entre les pourcentages d'hommes et de femmes âgés de 18 à 24 ans qui n'ont pas un diplôme du secondaire supérieur et qui ne suivent plus aucune forme d'enseignement ou de formation		Enquête sur les forces de travail EFT	IWEPS	2002-2020
DÉSÉQUILIBRES des REVENUS	Coefficient interquartile des salaires des salariés wallons assujettis à l'ONSS		Office National de Sécurité Sociale ONSS	IWEPS, différence interquartile des salaires journaliers bruts médians des salariés wallons assujettis à l'ONSS, estimés sur la base des ETP par classe salariale, en moyenne annuelle	2002-2019

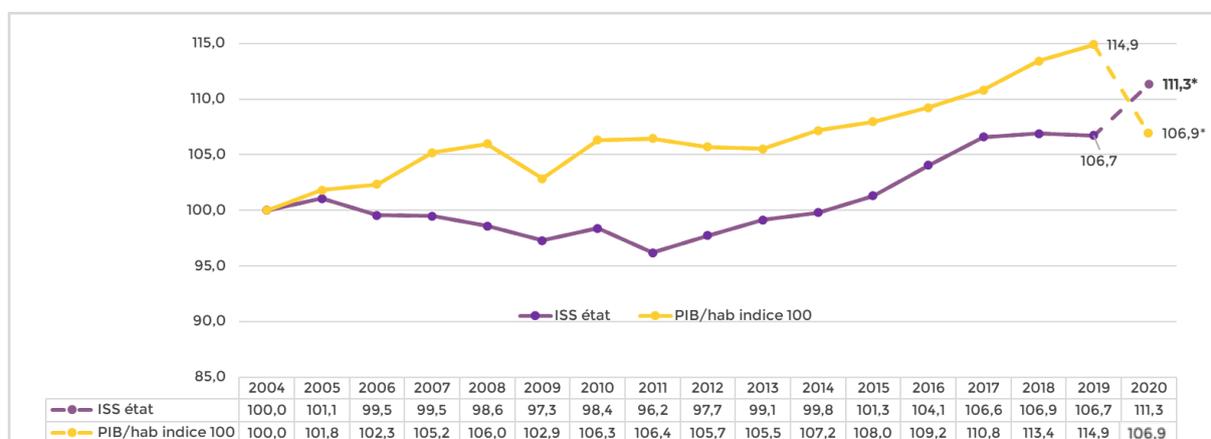
Dimensions	Indicateurs	Unités	Sources	Calculs	Années disponibles dans la période d'analyse 2002-2019/2020
DÉSÉQUILIBRES des REVENUS	Écart relatif salarial hommes-femmes calculé sur les salaires journaliers bruts médians des salariés wallons assujettis à l'ONSS		Office National de Sécurité Sociale ONSS	IWEPS	2002-2020
DÉSÉQUILIBRES des REVENUS	Écart relatif entre les pourcentages de bénéficiaires du RIS (Revenu d'Intégration sociale) de 18 à 24 ans et de 25 à 45 ans		STATBEL et SPP Intégration Sociale	IWEPS	2003-2019
DÉSÉQUILIBRES sur le MARCHÉ du TRAVAIL	Écart relatif entre les taux de chômage BIT des jeunes (15 à 24 ans) et des adultes (25 à 49 ans)		Enquête sur les forces de travail EFT	STATBEL + Eurostat + IWEPS	2002-2020
DÉSÉQUILIBRES sur le MARCHÉ du TRAVAIL	Écart relatif entre les taux d'emploi BIT des personnes nées en Belgique et des personnes nées hors UE		Enquête sur les forces de travail EFT	Steunpunt WSE et IWEPS	2002-2020
DÉSÉQUILIBRES sur le MARCHÉ du TRAVAIL	Écart relatif entre les taux d'emploi BIT des personnes de 25 à 64 ans ayant un niveau de diplôme du secondaire et des personnes ayant un niveau de diplôme du supérieur		Enquête sur les forces de travail EFT	IWEPS	2002-2020

4. Résultats de l'ISS de 2004 à 2020

L'ISS agrège deux indices, l'indice d'état de la société et l'indice des déséquilibres socio-économiques. Le premier indice renseigne sur l'évolution de l'état général de la situation sociale en Wallonie à travers neuf dimensions : la démographie, la santé, le logement, la formation, le revenu, l'emploi, la culture, la sécurité et les valeurs. Le deuxième indice met en évidence les déséquilibres, discriminations et inégalités au sein de la population à travers quatre dimensions : la santé, la formation, le revenu et l'emploi. L'analyse de l'évolution des différentes dimensions et des indicateurs clés est essentielle pour l'interprétation des résultats.

Le graphique 1 présente la courbe de l'indice « état de la société », résultat de l'agrégation des neuf dimensions et 32 indicateurs clés qui le constituent.

Graphique 1: Évolution de l'indice «état de la société» de 2004 à 2020* et comparaison au PIB/habitant (indice 100 en 2004), 8^e exercice



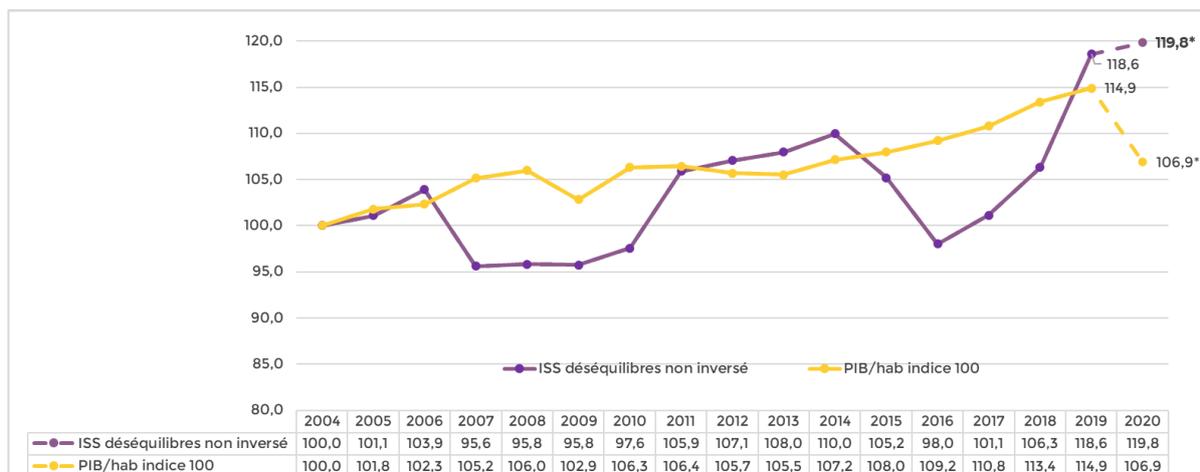
Sources AIM, BCSS, BfP-HERMREG, BNB-CCP, BSW, CGOP/B, CGT-OTW, Croix Rouge de Belgique, CWaPE, EVS, IBSR, ICN, INAMI, Ministère FW-B - AGERS, Ministère FW-B - AG Culture - AG Action territoriale, ONE - BDMS - PSE, ONEM, ONSS, Sciensano SIPES-ULB, SPF Economie-Infographie, SPF Finances, SPP IS, Statbel-EFT - RN, Steunpunt WSE, VIAS, Veenhoven

Calculs : IWEPS ; pour le PIB/habitant, ICN et estimations IWEPS (rétropolations 2002-2014),

* provisoire (pour 2020)

Le graphique 2 illustre la courbe de l'indice des « déséquilibres socio-économiques », résultat de l'agrégation des quatre dimensions et dix indicateurs clés qui le composent. Une augmentation des déséquilibres a tendance à dégrader la situation sociale. Il est donc important de noter que, pour l'introduction dans le résultat global (voir graphique 3), la courbe des déséquilibres a été inversée.

Graphique 2 : Évolution de l'indice « déséquilibres socio-économiques » non inversé de 2004 à 2020* et comparaison au PIB/habitant (indice 100 en 2004), 8^e exercice



Sources : AIM, BCSS, ICN, ONSS, SPP-IS, Statbel – Bulletin de déclaration des décès – EFT – RN, Steunpunt WSE.

Calculs : IWEPS ; pour le PIB/habitant, ICN et estimations IWEPS (rétropolations 2002-2014)

Clé de lecture pour les déséquilibres : s'agissant d'indicateurs non inversés, une augmentation de l'indice correspond à une augmentation des déséquilibres observés.

* provisoire (pour 2020)

Le graphique 3 présente la courbe d'évolution de l'indice agrégeant les dimensions des deux graphiques précédents, en comparaison visuelle avec la courbe d'évolution du PIB/habitant, l'une et l'autre étant présentées en indice 100 par rapport à l'année de référence 2004.

Graphique 3 : Évolution de l'ISS global de 2004 à 2020* et comparaison au PIB/habitant (indice 100 en 2004), 8^e exercice



Sources AIM BCSS, BfP-HERMREG, BNB-CCP, BSW, CGOP/B, CGT-OTW, Croix-Rouge de Belgique, CWaPE, EVS, IBSR, ICN, INAMI, Ministère FW-B - AGERS, Ministère FW-B – AG Culture – AG Action territoriale, ONE - BDMS - PSE, ONEM, ONSS, Sciensano SIPES-ULB, SPF Economie-Infographie, SPF Finances, SPP IS, Statbel- Bulletin des déclarations des décès - EFT – RN, Steunpunt WSE, VIAS, Veenhoven

Calculs : IWEPS ; pour le PIB/habitant, ICN et estimations IWEPS (rétropolations 2002-2014)

* provisoire (pour 2020)

Entre 2004 et 2019, en tendance générale (voir graphique 3), la situation sociale en Wallonie s'est améliorée puisque l'indice en base 100 en 2004 (base de référence) a évolué jusqu'à 106,3 en 2019. Au cours de cette période, l'évolution du PIB par habitant a été constante, à l'exception des années 2009-2013 suite à la crise financière de 2008. Parallèlement, l'évolution de l'ISS global a stagné durant la période 2004-2012 (indice 2013 = 100,6). À partir de 2013, la relance de l'activité économique entraîne, dans un premier temps (entre 2013 et 2016), une progression de l'ISS (indice 2016 = 112,4) suivie d'une forte dégradation durant les trois dernières années (indice 2019 = 106,3). Les résultats

estimés pour 2020 montrent les premiers effets de la crise sanitaire avec un renversement de tendance : la contraction de l'activité économique fait chuter le PIB/habitant (indice = 106,9) tandis que l'ISS global (agrégé), soutenu par les mesures prises par les gouvernements durant la crise, résiste aux effets dévastateurs de celle-ci (indice = 109,2).

Une observation plus fine de l'évolution des deux indices qui composent l'ISS global - indice d'état et indice de déséquilibres - permet de nuancer l'analyse.

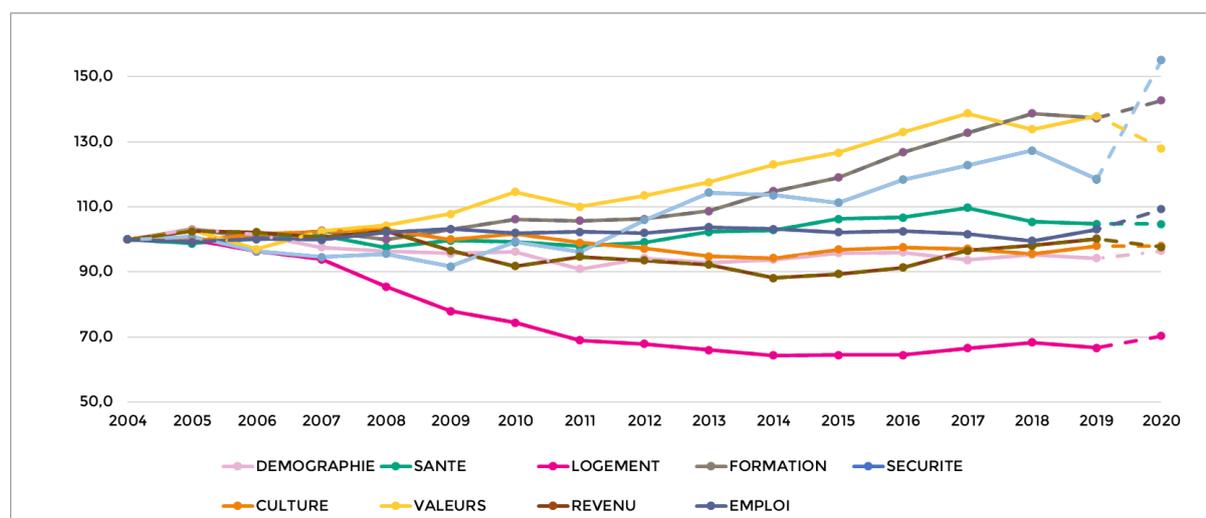
Sur le graphique 1 reflétant la synthèse des indicateurs d'état, l'évolution temporelle montre que, durant les années qui précèdent la crise de 2008, l'augmentation du PIB/habitant (106,0 en 2008) s'accompagne d'une détérioration de l'état de la situation sociale (98,6 en 2008). La crise financière de 2008 fait chuter le PIB/habitant en 2009 (102,9) et bride sa croissance jusqu'en 2013 (105,5). Cette crise provoque une dégradation de la situation sociale dont le creux s'observe en 2011 (96,2). Entre 2013 et 2018, la relance de l'activité économique entraîne une évolution positive de la situation sociale (106,9) qui se stabilise en 2019 (106,7). Les résultats estimés pour 2020 annoncent un renversement de tendance comme évoqué ci-dessus : une chute du PIB/habitant (106,9) et une croissance de l'ISS (état) soutenue par les mesures gouvernementales prises durant la crise. Cette croissance résulte de tendances opposées au sein des indicateurs qui composent l'indice, détaillées dans la section suivante.

L'évolution des déséquilibres socio-économiques (voir graphique 2) s'inscrit dans un mouvement tendanciel à la hausse entre 2004 et 2019 (118,6 en 2019 ; base 100 en 2004), qui s'accélère depuis 2018. En cours de période, la courbe a connu des fluctuations, non sans lien avec les épisodes de crises bancaire et financière (2008) et économique (2012). Pour l'année 2020, les premiers chiffres montrent une aggravation inquiétante des déséquilibres (119,8).

L'analyse peut se poursuivre par une présentation des courbes d'évolution des dimensions prises en considération dans l'ISS.

Le graphique 4 montre la grande variété des évolutions temporelles entre les dimensions de l'indice d'état de la situation sociale.

Graphique 4 : Évolution des différentes dimensions de l'ISS état, de 2004 à 2020* estimé (indice 100 en 2004), 8^e exercice



Sources AIM, BCSS, BfP-HERMREG, BNB-CCP, BSW, CGOP/B, CGT-OTW, Croix-Rouge de Belgique, CWaPE, EVS, IBSR, ICN, INAMI, Ministère FW-B - AGERS, Ministère FW-B - AG Culture - AG Action territoriale, ONEM, ONSS, ONE - BDMS - PSE, Sciensano SIPES-ULB, SPF Economie-Infographie, SPF Finances, SPP IS, Statbel Bulletin des déclarations des décès - EFT - RN, Steunpunt WSE, VIAS, Veenhoven
Calculs : IWEPS

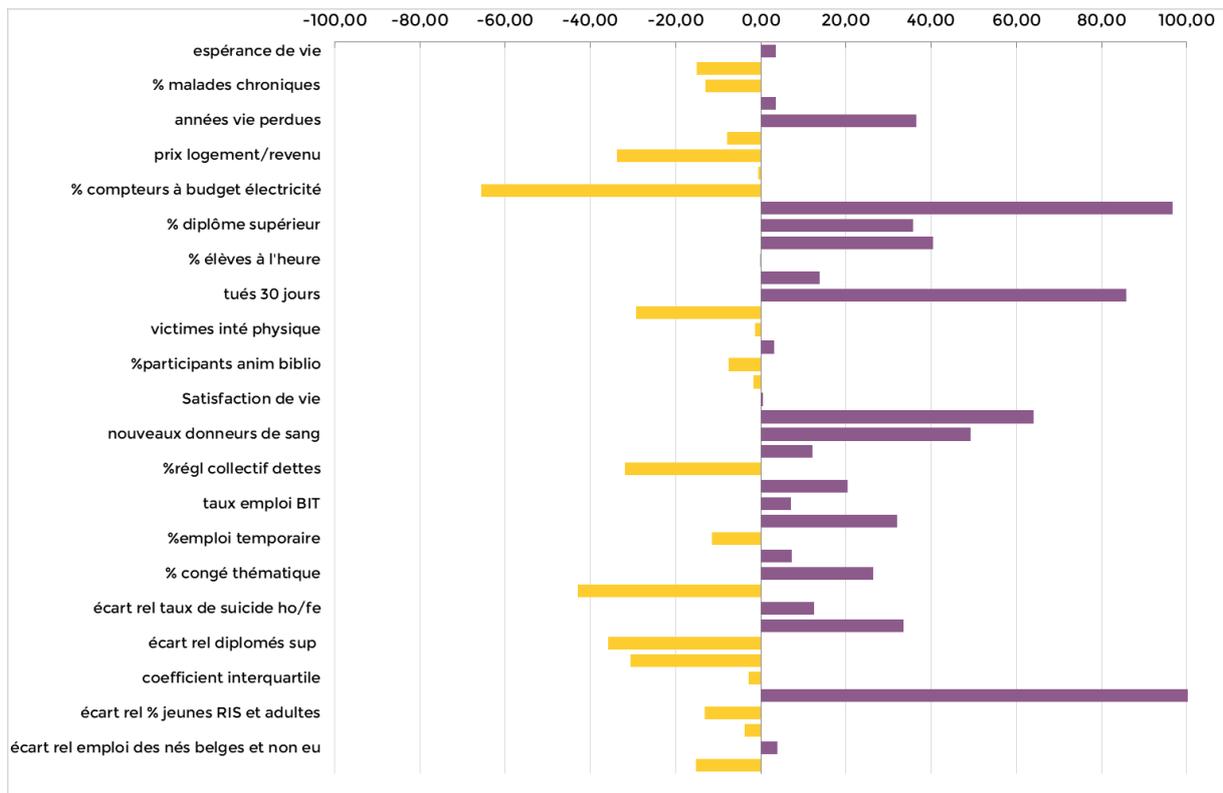
Pour l'année 2020, nous disposons de données observées ou estimées pour dix-huit indicateurs parmi les 32 indicateurs composant l'ISS état. Les tendances pour cette dernière année montrent des indicateurs aux évolutions variées :

- stables, pour le taux d'emploi, grâce au large soutien public aux entreprises et à l'emploi durant la crise ;
- nettement négatives pour la satisfaction de vie, la formation continue des adultes, la pauvreté des enfants (mesurée à travers le pourcentage des enfants vivant dans un ménage sans emploi) ;
- ou nettement positives, pour les deux indicateurs de sécurité routière (accidents et alcoolémie au volant), en lien avec la moindre mobilité des personnes durant le confinement et la fermeture de l'Horeca, réduisant la consommation d'alcool en dehors des lieux de domicile ou résidence (même si la consommation privée peut avoir augmenté).

Les graphiques présentant l'évolution temporelle de chacun des indicateurs clés sur la période de 2002 à 2020 sont présentés en annexe. Dans la mesure des disponibilités statistiques, quatre courbes d'évolution sont représentées dans chaque graphique : la courbe pour la Wallonie, la courbe pour la Belgique, la courbe pour les hommes vivant en Wallonie et la courbe pour les femmes vivant en Wallonie.

Le graphique 5 présente les taux de croissance ou de décroissance des 42 indicateurs clés composant l'ISS entre 2004 et 2019. Il offre une vue synthétique des évolutions sur l'ensemble de la période observée en outrepassant les évolutions annuelles ; ce faisant, il permet d'attirer rapidement l'attention sur des faits marquants. Le graphique n'intègre pas les données pour 2020 étant donné que nous ne disposons que d'une partie seulement des données actualisées pour cette dernière année.

Graphique 5 : Taux de croissance/décroissance sur seize ans (2004-2019) des différents indicateurs clés composant l'ISS de 2004 à 2019, 8^e exercice



Sources AIM, BCSS, BfP-HERMREG, BNB-CCP, BSW, CGOP/B, CGT-OTW, Croix-Rouge de Belgique, CWaPE, EVS, IBSR, ICN, INAMI, Ministère FW-B - AGERS, Ministère FW-B - AG Culture - AG Action territoriale, ONE - BDMS - PSE, ONEM, ONSS, Sciensano SIPES-ULB, SPF Economie-Infographie, SPF Finances, SPP IS, Statbel Bulletin des déclarations des décès - EFT - RN, Steunpunt WSE, VIAS, Veenhoven,
Calculs : IWEPS

Clé de lecture : plus l'indicateur a une évolution positive, plus cela est favorable à la situation sociale.

Qu'observe-t-on dans le graphique 5 ?

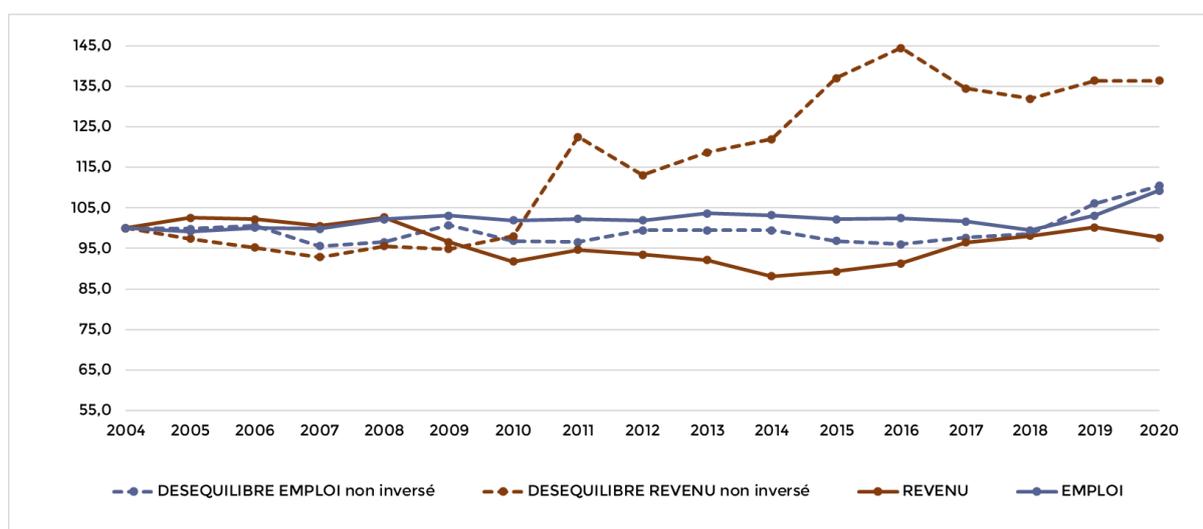
- 1) une tendance générale à l'amélioration pour les dimensions « formation », « emploi », « santé » et « valeurs », avec comme faits marquants :
 - pour la formation : moins d'adultes sans diplôme (ou uniquement le diplôme primaire), moins de jeunes sans formation, plus de diplômés du supérieur mais un déséquilibre entre hommes et femmes dans l'accès à l'enseignement supérieur ;
 - pour l'emploi : une augmentation du salaire médian, une diminution de l'écart salarial entre hommes et femmes, une croissance du taux d'emploi mais aussi des contrats temporaires, une activation plus soutenue du congé parental, une augmentation des personnes en incapacité de travail de longue durée, une augmentation des inégalités d'accès à l'emploi selon le niveau de diplôme et selon l'origine ethnique (personnes nées hors UE) ;
 - pour la santé : une diminution du nombre d'années de vie perdues (avant 70 ans), une réduction de l'écart entre les taux de mortalité des hommes bénéficiaires du BIM et des non BIM et une réduction de l'écart de taux de suicide entre hommes et femmes ;
 - pour les valeurs : une augmentation de la générosité des Wallons sous deux formes, une augmentation des parts des libéralités et une croissance du nombre de nouveaux donneurs de sang.

2) une tendance générale à la dégradation pour les dimensions « démographie », « revenu », « logement » et « culture », avec comme faits marquants :

- pour la démographie : une augmentation du pourcentage de mères seules (sans conjoint ni famille) à l'accouchement ;
- pour le revenu : une croissance des inégalités salariales (écart interquartile des salaires), une proportion de plus en plus importante de jeunes (18-24 ans) bénéficiaires du revenu d'intégration sociale, qui contrebalance partiellement la diminution du taux de chômage des jeunes, une augmentation des personnes en règlement collectif de dettes ;
- pour le logement : un accès de plus en plus difficile à la propriété (à travers le rapport prix du logement/revenu) et à l'énergie (augmentation des personnes avec un compteur à budget après un défaut de paiement pour l'électricité) ;
- pour la culture : diminution des usagers emprunteurs des bibliothèques publiques ; ainsi que des participants aux animations organisées par les réseaux locaux de lecture de la FW-B.

3) une évolution contrastée pour la dimension « sécurité », avec comme fait marquant, une diminution des tués sur les routes.

Graphique 6 : Évolution temporelle des composantes d'état et de déséquilibres au sein des dimensions « revenu » et « emploi » (indice 100 en 2004), 8^e exercice.



Sources : BCSS, BNB, Statbel – EFT, ONSS, SPP-IS, Steunpunt WSE
Calculs : IWEPS

Clé de lecture pour les déséquilibres : s'agissant d'indicateurs non inversés, une augmentation de l'indice correspond à une augmentation des déséquilibres observés.

Dans le graphique 6, il est intéressant de montrer la comparaison entre les évolutions temporelles de deux dimensions « emploi » et « revenu » de l'indice « état de la société » d'une part, et des déséquilibres socio-économiques correspondants, d'autre part. Pour rappel, les dimensions relevant de l'indice des déséquilibres socio-économiques sont basées sur des indicateurs d'écart relatif entre les moyennes de quatre sous-groupes définis *a priori* (hommes/femmes, jeunes/adultes, personnes nées en Belgique/en dehors de l'UE, et faiblement diplômées/diplômées du supérieur) ou par un écart salarial entre bas et hauts salaires.

La courbe de synthèse de la dimension revenu montre une diminution à partir de 2009, avec un niveau plus bas que 2004 qui se maintient jusqu'en 2016. Une amélioration est observée de 2017 à 2019, suivie d'une détérioration en 2020.

Sur l'ensemble de la période, l'augmentation des déséquilibres de revenu est fort marquée depuis 2011. Ces dernières années, la courbe tend à se stabiliser à un niveau élevé de déséquilibres par rapport à 2004.

Au niveau des indicateurs d'emploi, la courbe de synthèse est relativement stable sur l'ensemble de la période, avec une légère amélioration sur les deux dernières années.

Comme sa correspondante de synthèse sur l'état, la courbe des déséquilibres d'emploi est restée relativement stable pendant une bonne partie de la période observée mais augmente également sensiblement ces deux dernières années. Cette dernière tendance s'interprète par une détérioration de la situation (augmentation des déséquilibres).

5. Et pour 2021 et 2022 ? Analyse des impacts de la crise de la Covid-19

La crise sanitaire et les mesures de confinement et de distanciation sociale cumulées ont eu des impacts économiques et sociaux indéniables. Outre les conséquences économiques d'une ampleur sans précédent, la population a été exposée à des conditions de vie inédites, renforçant les inégalités sociales.

Cette section du rapport propose une analyse des impacts de la crise sur l'évolution à court terme (2021-2022) des conditions de vie et des inégalités sociales en Wallonie sous le prisme des dimensions couvertes par l'ISS : démographie, santé, logement, formation, sécurité, culture, valeurs, revenus et emploi. Une dimension complémentaire est consacrée aux populations en grande précarité et à l'urgence sociale.

L'exercice s'articule au scénario économique esquissé dans le cadre des *Perspectives économiques régionales 2021-2026*³ élaborées pour les trois régions sur la base du modèle multirégional et multisectoriel HERMREG⁴. Ces perspectives sont le résultat de la désagrégation régionale des perspectives économiques nationales du Bureau fédéral du Plan pour la période 2021-2026⁵. Elles sont donc cohérentes avec la projection nationale de juin 2021, qui est elle-même basée sur les informations économiques et budgétaires disponibles au 2 juin 2021. Ces perspectives régionales sont le fruit d'une collaboration entre le Bureau fédéral du Plan et les services d'étude et de statistique des trois régions (Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse - IBSA, Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique - IWEPS et Statistiek Vlaanderen).

En pratique, les estimations d'évolution sont chiffrées lorsque les prévisions sont mesurables à partir d'hypothèses tangibles. Dans les autres cas, l'option retenue est de développer les évolutions possibles à partir du socle d'informations disponibles, basées notamment sur une revue de la littérature et des échanges avec des personnes ressources.

Cette réflexion est le fruit d'un travail interdisciplinaire mené au sein de l'IWEPS et avec les collègues des institutions - publiques et privées - partenaires.

L'étude entend apporter une contribution à la réflexion et à la décision dans le cadre des mesures à adopter, notamment sur la question de la redéfinition des priorités cohérentes en matière d'assurance sociale, de protection sociale et de mécanismes de redistribution.

³ Bureau fédéral du Plan, Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique et Statistiek Vlaanderen (2021), *Perspectives économiques régionales 2021-2026*, juillet 2021.

⁴ Le modèle HERMREG s'articule lui-même entièrement avec le modèle national HERMES développé par le Bureau fédéral du Plan ; les projections nationales de moyen terme d'HERMES sont décomposées à l'aide de clés de répartition régionales endogènes. Le modèle HERMREG est décrit dans Bassilière, D., Bossier, F., Caruso, F., Hendrickx, K., Hoorelbeke, D. et Lohest, O. (2008a), *Élaboration d'un modèle de projections régionales, une première application du modèle HERMREG aux perspectives économiques nationales 2007-2012*, BFP - IBSA - IWEPS - SVR, janvier 2008.

⁵ Bureau fédéral du Plan (2021), *Perspectives économiques 2021-2026*, juin 2021.

5.1. LE SCÉNARIO POUR 2021 ET 2022

Encadré 2 : Résumé du scénario développé dans le cadre des *Perspectives économiques régionales 2021-2026*

En 2020, la pandémie de Covid-19 et les mesures d'endiguement adoptées pour freiner la transmission du virus ont provoqué une importante récession de l'économie belge, qui n'a épargné aucune des régions. Le recul du PIB en volume aurait été de -6,9% en Wallonie.

La contraction de l'activité économique s'est traduite en une réduction quasiment équivalente du volume de travail (heures travaillées). Les pertes d'emplois ont cependant été limitées grâce aux mesures massives mises en place par les pouvoirs publics (assouplissement des conditions d'accès au chômage temporaire et au droit passerelle). En conséquence, le repli de l'emploi intérieur wallon, exprimé en moyenne annuelle, a été bridé (-0,2%) et l'augmentation du taux de chômage jugulée (+0,1 point de pourcentage). Quant au taux d'emploi, il est resté stable (à 64,6% de la population de 20 à 64 ans).

Parallèlement à la contraction du volume de travail, les rémunérations des salariés ont nettement reculé dans les trois régions du pays en 2020 (-2,6%). La diminution des revenus primaires a toutefois pu être compensée grâce aux mesures de soutien mises en place et aux stabilisateurs automatiques, de sorte que le revenu disponible réel des ménages aurait connu, sur le plan macroéconomique, une croissance positive dans les trois régions du pays (+1,9% pour les ménages wallons).

Pour 2021 et 2022, compte tenu du redressement de l'activité économique déjà observé, en particulier dans les secteurs de l'industrie manufacturière et dans la construction dès le deuxième trimestre de 2020, et de l'augmentation attendue de la demande tant intérieure qu'extérieure dans le contexte de la progression de la vaccination et de l'allègement graduel des mesures restrictives mises en place, la projection prévoit un redressement de l'activité économique des trois régions. Le volume du PIB wallon augmenterait de 5,7% en 2021 et de 3,0% en 2022, rejoignant ainsi le niveau de PIB d'avant la crise. Le marché du travail serait encore perturbé par les conséquences de la crise, notamment lors de la suppression des mesures de soutien. Par conséquent, la croissance de l'emploi des résidents resterait limitée (+0,7% en 2021 et +0,2% en 2022). Le taux de chômage diminuerait néanmoins en Wallonie cette année (-0,3 point de pourcentage) avant de se stabiliser en 2022. Les revenus primaires des ménages devraient enregistrer un important rebond en 2021, parallèlement au redressement du volume de travail ainsi qu'au maintien d'une bonne partie des mesures de soutien. Par conséquent, et malgré la hausse de l'inflation, le revenu disponible réel des ménages devrait augmenter en 2021 (+1,8%). En 2022, par contre, la croissance du revenu disponible réel des ménages subirait un coup de frein (+0,3%) principalement en raison de la suppression attendue des mesures de soutien. La croissance des prestations sociales de ces deux années serait néanmoins soutenue par la première phase de relèvement de la pension minimum et d'autres minima sociaux. Ce relèvement progressif se poursuit en 2023 et 2024.

Au cours de la période 2023-2026, la croissance du PIB en volume ralentirait dans toutes les régions parallèlement au ralentissement de la croissance de la Zone euro et aux moindres impulsions fournies par les plans de relance. Elle atteindrait +1,3% en moyenne en Wallonie. Du côté du marché du travail, la croissance de l'emploi s'établirait, en 2023, à un niveau plus élevé qu'en 2022, ce qui permettrait au taux de chômage de diminuer nettement. Au cours des années suivantes cependant, la croissance de l'emploi ralentirait quelque peu, n'atteignant plus les rythmes observés récemment avant la pandémie, un fléchissement en phase avec la progression plus modérée de l'activité et l'accélération attendue des coûts salariaux. En outre, à partir de 2025, l'augmentation de la population active s'accélérait suite au relèvement de l'âge légal de la pension à 66 ans, ce qui aurait pour effet de ralentir la diminution du taux de chômage qui s'établirait, en 2026, à 11,2% en Wallonie. Quant au revenu disponible réel des ménages, il progresserait de 1,4% au cours de la période 2023-2026,

renouant ainsi avec des rythmes de croissance conformes à ce qui a été observé au cours des années précédant la crise sanitaire.

Cette projection tient compte de l'essentiel de l'information disponible en date du 2 juin 2021, en ce compris les plans de relance belge et étrangers. Elle table sur une évolution sous contrôle de l'épidémie en 2021 et 2022. Elle n'anticipe pas les effets des inondations qui ont frappé la Wallonie en juillet 2021 ni les mesures de relance supplémentaires ou mesures d'économies budgétaires que les gouvernements sont susceptibles de prendre à l'avenir.

Ce scénario est extrapolé aux dimensions sociales de l'ISS.

5.2. DÉMOGRAPHIE

Pour la Wallonie en 2020, l'espérance de vie à la naissance est de 78,9 années, alors qu'elle était calculée à 80,3 ans en 2019. La surmortalité en 2020 a entraîné une diminution de l'espérance de vie de plus d'un an au niveau de la Wallonie.

Les analyses des chiffres de (sur)mortalité liée à la Covid-19 en Belgique (Bourguignon *et al.*, 2020 ; Solidaris, 2020) montrent que tous les groupes de population sont touchés, mais les plus précaires le sont encore plus. Ces analyses attirent en outre l'attention sur l'influence des facteurs d'âge, de sexe et d'appartenance (situation) sociale. Être moins avantagé d'un point de vue socio-économique est associé à plus de comorbidités et donc à une plus grande vulnérabilité face au virus (Bourguignon *et al.*, 2020).

Plusieurs exemples de vulnérabilités socio-économiques (Bourguignon *et al.*, 2020 ; Solidaris, 2020) font écho à différentes dimensions de l'ISS :

- l'influence des conditions de logement, avec des familles au revenu faible, vivant dans des logements parfois densément occupés, qui rendent des périodes de confinement plus difficiles et favorisent la circulation du virus ;
- l'influence de l'emploi notamment, avec le recours au télétravail plus difficile, voire impossible pour certains travailleurs peu diplômés et avec des salaires peu élevés, les rendant plus vulnérables par rapport au virus ;
- ou encore l'influence de l'accès aux soins, avec un moindre recours aux soins de santé de personnes vivant dans la précarité, ce qui augmente les comorbidités.

Le dernier exercice de mise à jour des perspectives démographiques du Bureau fédéral du Plan (BFP) de janvier 2021 (Bureau fédéral du plan, 2021)⁶ table sur un scénario selon lequel la crise sanitaire n'apportera plus de surmortalité prononcée dès 2021. Cet exercice suggère donc une reprise de l'évolution attendue de l'espérance de vie dès 2021. Celle-ci est estimée (tableau 4), pour la Wallonie et pour l'année 2021, à 80,2 ans (77,7 ans pour les hommes et 82,7 ans pour les femmes).

⁶ Pour lequel les Régions, dont l'IWEPS, ont été associées à la construction du scénario.

Tableau 4 : Estimation de l'évolution de l'espérance de vie à la naissance pour la Wallonie suivant le scénario des perspectives de janvier 2021⁷

	2019 Statbel	2020 Statbel	2021 Estimation BFP	2022 Scénario BFP	2023 Scénario BFP
Espérance de vie (Wallonie) hommes et femmes	80,3	78,9	80,2	80,8	80,9
Espérance de vie (Wallonie) hommes	77,7	76,3	77,7	78,3	78,5
Espérance de vie (Wallonie) femmes	82,8	81,6	82,7	83,2	83,3

Sources : Statbel - BFP

Quelques points d'attention sont à surveiller dans les mois à venir, qui pourraient avoir un impact sur les courbes de mortalité et de l'espérance de vie : d'une part, les reports de soins et de dépistages liés à la période de confinement et de déconfinement progressif, les dégâts sur la santé mentale de personnes vulnérables ou rendues vulnérables par la crise, le taux de circulation du virus et les couvertures vaccinales, en particulier des personnes vulnérables, ou encore le développement plausible de variants pour lesquels la protection actuelle des vaccins serait diminuée ou insuffisante. Les migrations internationales, ralenties ces derniers mois, sont prises en compte dans le scénario des perspectives du Bureau fédéral du Plan et leurs reprises ou non dans les prochains mois auront aussi une influence sur les autres paramètres démographiques.

5.3. SANTÉ

5.3.1. Pourcentage de malades chroniques

Les maladies chroniques (parmi lesquelles cardiopathies, suites d'un accident vasculaire cérébral, cancers, affections respiratoires chroniques, diabète, dépressions sévères...) sont des affections de longue durée. Ces maladies ont des conséquences sérieuses sur la santé, des effets sur la vie quotidienne, sur la consommation de soins, la dépendance ainsi que sur le risque de décès. La vulnérabilité de ces malades chroniques a été accrue depuis mars 2020 et ces personnes ont probablement souffert de reports de soins liés aux confinements successifs.

La Fondation Registre du Cancer évalue actuellement l'impact des reports de soins et de diagnostics sur les cancers. Dans une publication récente (Peacock, *et al.* 2021), les chercheurs rapportent une réduction de 44% des diagnostics de cancer en avril 2020 par rapport au même mois de l'année précédente. Pour certains cancers pour lesquels un traitement précoce augmente les chances de survie, les décès pourraient être plus élevés dans les mois à venir. Les résultats de l'étude du Registre du Cancer montrent l'évidence d'un profond impact de la pandémie sur les soins oncologiques et les délais de diagnostic sur des populations à risque.

Les complications et les décès liés aux maladies chroniques pourraient donc augmenter rétrospectivement en raison de ces reports de diagnostics ou de traitements.

Par ailleurs, les personnes qui ont contracté la Covid-19 et qui ont développé des symptômes sévères ayant nécessité un passage aux soins intensifs peuvent souffrir, pendant les mois qui suivent, de handicaps physiques, psychologiques, et/ou cognitifs à long terme (KCE, 2021). Un autre groupe attire aussi l'attention, ce sont les victimes du « covid long ». L'étude du KCE (2021) s'intéresse à la large gamme de symptômes rapportés dans de premières études autour de personnes n'ayant pas

⁷ BFP - Statbel (2021), Perspectives démographiques 2020-2070, mars 2021 (données publiées en janvier 2021), 41 p.

nécessairement développé de symptômes sévères de la Covid-19 mais souffrant d'affections sur le système respiratoire, cardiaque, musculo-squelettique ou neurologique, à long terme.

Ces deux groupes de personnes, rescapées de la Covid-19, pourraient sensiblement faire augmenter la liste des personnes déclarées malades chroniques.

Il est important de noter également que le pourcentage de malades chroniques parmi la population est susceptible d'être influencé à la hausse suite à une augmentation des problèmes de santé mentale dans la population. Une augmentation des sentiments d'incertitude et des angoisses a été rapportée par plusieurs enquêtes (Sciensano, notamment, 2020 et 2021) et interlocuteurs ces derniers mois. Ce point sera détaillé dans la section suivante.

L'évolution de cet indicateur est difficile à prévoir car il faut compter sur un délai de quelques années avant qu'une personne déclarée « malade chronique » entre dans la statistique (reconnaissance d'une situation de dépendance donnant droit au forfait maladie chronique). Néanmoins, il est important de souligner la vulnérabilité particulière des malades chroniques lors de ces années 2020 et 2021, et dans les mois qui viennent.

5.3.2. Santé mentale : taux de suicide et sentiment de mal-être

Des sources d'angoisse et une détérioration de la santé mentale, contribuant à des sentiments de mal-être, sont des éléments rapportés par diverses études en lien avec la pandémie et ses conséquences. Dès la première enquête de Sciensano début avril 2020, les résultats préliminaires faisaient état d'une augmentation de troubles anxieux et dépressifs par rapport à l'année 2018 (+10%) (Sciensano, 2020a). Les personnes les plus touchées par ces affections sont les femmes, les jeunes de 16 à 24 ans (où la différence avec 2018 est la plus importante), mais aussi les adultes jusque dans la cinquantaine (Sciensano, 2020a). Les résultats de la sixième enquête de santé Covid-19 de mars 2021 (Sciensano, 2021) montrent que les troubles anxieux et dépressifs sont toujours bien présents au sein de la population de 18 ans et plus. Les jeunes adultes (18 à 29 ans) sont de loin les plus touchés par la symptomatologie anxieuse (34%) et dépressive (38%) (Sciensano, 2021). Tous les âges confondus, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à éprouver des troubles de l'anxiété (24,0% pour les femmes, 18,5% pour les hommes) (Sciensano, 2021). Toujours à propos de ces troubles de l'anxiété et dépressifs, des différences significatives sont également observées en fonction du statut professionnel des répondants et de la composition du ménage : les personnes isolées sont plus touchées, alors qu'avoir un travail rémunéré agit comme un facteur protecteur (Sciensano, 2021).

À côté de ces troubles, les pensées suicidaires font aussi l'objet d'analyse. Parmi les répondants à la sixième enquête de Sciensano (2021), 26,0% ont déclaré avoir sérieusement pensé au suicide au cours de leur vie et 12,5% disent y avoir pensé au cours des douze derniers mois (avril 2020 à mars 2021). À titre de comparaison, l'enquête de santé 2018 comptait seulement 4,3% de répondants ayant eu ce type de pensées au cours des douze derniers mois, soit environ trois fois moins.

5.3.3. Impacts de la crise de la Covid-19 sur les personnes handicapées et sur leurs proches

Les mesures de confinement imposées par le gouvernement dès le début de la pandémie ont immédiatement impacté les personnes handicapées et leurs proches. Unia a aussitôt reçu des centaines de signalements des personnes handicapées et de leurs proches et a été alerté par les associations en tant que mécanisme indépendant chargé de veiller à l'application de la Convention des Nations-Unies relative aux droits des personnes handicapées en Belgique. Unia a pris l'initiative de lancer une consultation en ligne afin de recueillir le vécu des personnes en situation de handicap et de leurs proches confinés avec elles ou séparés d'elles afin de leur donner la parole. 865 personnes ont répondu au questionnaire.

Les personnes qui ont participé à cette consultation ont témoigné de leur situation parfois dramatique et d'un sentiment généralisé d'avoir été abandonnées, confrontées à l'oubli et à la méconnaissance de leurs besoins. L'arrêt des soins, des thérapies, de l'accompagnement, de l'aide-ménagère a provoqué une grande détresse psychologique, une régression ou une aggravation de leur état de santé. Elles ont partagé leurs difficultés quotidiennes à faire leurs courses, se déplacer, sortir, étudier, travailler. Elles regrettent que leur situation n'ait pas été prise en compte et expriment leur insatisfaction quant aux mesures prises par les autorités. Jamais, elles n'ont été expressément prioritaires dans les files d'attente, ni bénéficié de tranches horaires qui leur seraient réservées. Elles n'ont pas eu non plus de priorité pour les livraisons à domicile. Si certaines mesures positives ont été prises, elles n'étaient pas connues, ni par les personnes en situation de handicap ni par les agents chargés de faire respecter les règles et les aménagements prévus.

Les proches des personnes en situation de handicap ont également subi l'impact de la crise. Ils ont dû prendre à leur compte toutes les tâches assumées en temps normal par des aides extérieures, ces aides étant difficiles et déjà insuffisantes hors période de crise sanitaire. Soins, soutiens, scolarité, loisirs, travail : autant de pans de la vie de la personne handicapée qui ont été mis en suspens, avec, pour les proches, l'obligation de trouver de multiples solutions ou réponses pour contrer les angoisses et les troubles de comportements de leur(s) enfant(s) ou proche(s) en situation de handicap et leur apporter tous les soins et le soutien dont ils ont besoin. Et ce, en surcharge de leur activité professionnelle exercée, de l'attention et des soins à accorder au reste de la fratrie et des charges de la vie quotidienne qu'il faut assumer par ailleurs.

Cette crise a exacerbé de manière criante l'insuffisance de longue date de réponses à leurs besoins en termes de soutien, accompagnement, soins ambulatoires, accessibilité des informations et choix du lieu de vie (Unia, 2020, pp.45-46).

Unia a formulé des recommandations pour une prise en compte immédiate mais aussi pour faire partie d'un plan pour les personnes en situation de handicap en cas de future crise sanitaire.

5.3.4. Impacts de la crise de la Covid-19 sur les habitudes alimentaires et les activités physiques

Le soin apporté à l'alimentation et à la pratique de sport sont des éléments rapportés par les enquêtes de Sciensano comme étant favorables à l'état de santé. Les résultats de la sixième enquête de santé de mars 2021 lancent des signaux d'alerte.

Selon ces résultats, près d'une personne sur trois âgée de 18 ans et plus indique que la crise du coronavirus a un impact négatif sur ses habitudes alimentaires actuelles (31% contre 20% en septembre 2020) et 11% déclarent avoir des signes de troubles alimentaires (perte de contrôle des quantités, perte de poids importante notamment) contre 7% en 2018 (Sciensano, 2021). Les jeunes adultes sont davantage concernés (39% des 18 à 29 ans) ainsi que les personnes vivant seules (34%) ou seules avec des enfants (37%). Il n'y a pas de différence significative selon le niveau d'éducation.

Par ailleurs, la moitié des personnes âgées de 18 ans et plus indique que la crise a eu un impact négatif sur leur activité physique (contre 35% en septembre 2020). Les jeunes adultes sont davantage concernés (62% des 18 à 29 ans). Ils sont 33% à indiquer passer au moins 150 minutes par semaine à des activités physiques aérobiques (qui soient au minimum d'intensité modérée d'après les recommandations de l'Organisation mondiale de la Santé), alors qu'ils étaient 42% en 2018. C'est une alerte sur une plus grande sédentarité de la population jeune pendant cette crise sanitaire qui pourrait avoir des conséquences sur leur santé dans les années à venir. Bonne nouvelle cependant, sur l'ensemble de la population enquêtée, le pourcentage de population « active physiquement » est de 34% en mars 2021 alors qu'il était de 30% en 2018 (Sciensano, 2021).

5.3.5. *Inégalités de santé : malades chroniques, écart entre les bénéficiaires du BIM/non BIM*

Les premières analyses des remboursements de soins pendant la période entre le 8 mars et le 5 mai 2020 par une mutuelle (Solidaris, 2020) rapportent une baisse significative de contacts avec les généralistes pour les moins de 20 ans et les affiliés ayant un profil fragilisé socio-économiquement, en particulier les bénéficiaires d'une intervention majorée (BIM).

Leur étude sur la surmortalité réalisée en 2021, une étude de Solidaris (Solidaris, 2021), souligne que la surmortalité liée à la Covid-19 a frappé plus durement les bénéficiaires du BIM. Parmi les affiliés vivant en Wallonie, la surmortalité relative (normalisée par âge et par sexe) est de 73% pour les bénéficiaires du BIM et de 47% pour les non BIM (Solidaris, 2021).

Comme déjà rapporté par plusieurs enquêtes ou études (Sciensano, 2020a, b, c, d, 2021 ; UCL ; Observatoire de la santé du Hainaut 2020 ; Solidaris, 2020), les troubles de santé et la difficulté d'accès aux soins ont affecté plus sensiblement certaines sous-populations : les jeunes, les adultes en situation socio-économique difficile, les membres de familles monoparentales, les travailleurs de l'Horeca, du secteur du transport, les artistes et les travailleurs de très petites entreprises (TPE) en difficulté. D'autres groupes de population peuvent encore apparaître dans d'autres études comme particulièrement vulnérables.

5.4. LOGEMENT

5.4.1. *Rapport prix/revenu, accès à la propriété*

La crise du coronavirus a eu des impacts conséquents sur le marché immobilier en 2020. De manière logique, les mesures de confinement strict ont eu pour effet de réduire le nombre de transactions immobilières au premier trimestre 2020. Ceci est observé dans le baromètre des notaires du premier trimestre 2020 avec une réduction en Wallonie de 5,4% de janvier à mars. Les transactions ont ensuite repris progressivement. Les chiffres des six premiers mois de 2021 montrent des augmentations très importantes de l'activité immobilière : le nombre de transactions a augmenté de +19,4% en Wallonie par rapport aux six premiers mois de 2019 (Baromètre des notaires, 2021).

Au niveau des prix des maisons, des augmentations sont observées en Wallonie. Les chiffres publiés par Statbel (2021, <https://statbel.fgov.be/fr/themes/construction-logement/prix-de-limmobilier>) pour le premier trimestre de 2021 permettent de nuancer ces augmentations en fonction des types de bâtiments :

- les maisons de type fermé ou demi-fermé ont affiché un prix médian de 159 000 euros, soit une hausse de prix de 6% par rapport à la même période l'an dernier ;
- Le prix médian des maisons de type ouvert a progressé en Wallonie de 11 000 euros (+4,4%) pour atteindre 261 000 euros ;
- les prix des appartements ont augmenté de 4,5% et coûtaient 156 750 euros :

Quelques spécificités d'une forme d'effervescence des transactions et des prix de l'immobilier sont à mettre en évidence.

Depuis la crise sanitaire, les demandes ont quelque peu changé en fonction des types de biens. Il existe une demande importante pour les logements « au vert », liée notamment à une flexibilité de plus en plus importante par rapport au télétravail pour certains métiers. Le baromètre des notaires (2021a) met en évidence une activité très soutenue au début 2021, particulièrement dans les zones qui permettent d'avoir de grands espaces. Ces aspirations sont également rapportées par l'Observatoire CBC Banque & Assurance (2021) : les Belges désirent avant tout un espace extérieur (58%), une bonne performance énergétique et écologique (45%) et une habitation plus au vert ou à

la campagne (36%). Une forme d'effervescence se manifeste donc pour les biens qui correspondent à ces critères avec une rapidité d'achat et des prix parfois très élevés.

Le marché de la seconde résidence semble en forme, celui-ci ne serait pas affecté par une réduction des capacités d'emprunts et contribue à la demande et au maintien de prix élevés. Cette hypothèse est appuyée par les plus fortes hausses de prix en Wallonie dans la province de Luxembourg (Baromètre des notaires, 2021b). Les restrictions et incertitudes liées aux vacances à l'étranger ont suscité probablement aussi des investissements immobiliers de ceux qui en avaient les moyens, pour une seconde résidence et/ou la location de celle-ci. Ces dernières années déjà, le marché immobilier résidentiel devait une partie de sa croissance aux investisseurs. Il est possible aussi que ceux qui étaient actifs en bourse, qui ont vécu ou observé la sensibilité du marché boursier à la crise de la Covid-19, chercheront une stabilité dans leurs investissements à travers les biens immobiliers.

Par ailleurs, la crise devrait avoir affecté la capacité d'emprunt de nombreux ménages, avec des effets en 2021. L'accès des jeunes ménages à l'achat d'un premier logement devrait être rendu encore plus difficile par leur vulnérabilité sur le marché de l'emploi, leur vulnérabilité par rapport au revenu et par les conditions plus difficiles d'octroi de prêt attendues dans le secteur bancaire. Cette tendance s'observe dans les premiers chiffres de 2021. L'accès à la propriété des jeunes semble de plus en plus difficile : en cinq ans, la part des moins de 30 ans parmi les acheteurs a légèrement diminué (Baromètre des notaires 2021b).

Enfin, en juillet 2021, la Wallonie a été frappée par des inondations catastrophiques. Au-delà des dégâts humains, celles-ci auront très probablement aussi des conséquences sur certains marchés immobiliers locaux. Les territoires sinistrés devraient accuser une perte de valeur immobilière, probablement tout comme ceux localisés dans des zones d'aléas d'inondations. À proximité des zones sinistrées, en juillet 2021, les zones préservées pourraient être caractérisées par une hausse des prix en fonction des besoins de relocalisation. Cette hausse attendue concerne aussi les loyers.

La hausse des prix de l'immobilier augmente les inégalités d'accès à la propriété pour les ménages les plus fragiles financièrement. Cette hausse des prix d'acquisition peut également avoir un effet sur les loyers demandés.

L'ensemble de ces différents constats et hypothèses amène à supposer une augmentation des prix de l'immobilier et un accès de plus en plus difficile à la propriété pour les jeunes sans fonds propres ainsi que pour les ménages dont les revenus ont été réduits par la crise.

5.4.2. Emprunteurs défaillants pour des crédits hypothécaires

Dans le cadre de la crise sanitaire, le secteur bancaire, le ministre des Finances, la Banque Nationale de Belgique et Febelfin ont édité une charte relative au « report de paiement de crédits hypothécaires ». Sous certaines conditions, un report de paiement du crédit hypothécaire, sans frais complémentaires, était possible. La première charte couvrait une période allant jusqu'à la fin du mois de décembre 2020. En janvier 2021, une deuxième charte prolongeait cette aide jusqu'à la fin mars 2021. Les reports de maximum trois mois (suivant les dernières règles décidées) couvraient donc encore une période jusque fin juin 2021. À noter que dans le cadre de la première et de la deuxième charte, les reports ne pouvaient pas dépasser neuf mois au total.

En lien sans doute avec cette mesure, les derniers chiffres reçus de la Banque Nationale de Belgique provenant de la Centrale des Crédits aux Particuliers pour 2021 montrent une diminution de -19,2% du nombre de personnes ayant au moins un crédit défaillant en cours en juillet 2021 par rapport à l'année dernière.

Lors du premier moratoire, plus de 140 000 crédits hypothécaires ont bénéficié d'un report de remboursement, ce qui correspond à 4,4% de ces crédits en cours ; lors du second moratoire, seuls 13 383 reports ont été accordés (Observatoire du Crédit et de l'endettement, 2021).

Pour les populations les plus précaires et ayant subi de plein fouet les conséquences en termes d'emploi et de revenu de la crise de la Covid-19, les pertes et les reports de remboursement s'accumulent.

Pour la seconde partie de 2021 et en 2022, suite à l'arrêt des mesures de report éventuel des paiements sur le crédit hypothécaire et en cohérence avec nos hypothèses dans les dimensions emploi et revenu, cet indicateur pourrait augmenter. Cela correspondrait à des situations fort difficiles pour certains ménages en ce qui concerne leur crédit hypothécaire.

5.4.3. *Part de compteurs à budget actifs en électricité*

La présence d'un compteur à budget actif est un indicateur de précarité énergétique, car son utilisation résulte très souvent de difficultés financières liées au paiement des factures d'énergie.

En Wallonie, depuis une dizaine d'années, on observe une tendance à l'augmentation de la proportion de compteurs à budget actifs en électricité. Cela témoigne d'une paupérisation accrue d'une partie de la population wallonne. Selon le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (2021), le contexte actuel de la crise de la Covid-19 a exacerbé davantage cette problématique. La facture pour l'électricité et le gaz naturel de nombreux ménages a vraisemblablement encore dû augmenter depuis le début de la crise sanitaire avec l'obligation afférente de rester un maximum chez soi. Les prix plus bas proposés par certains fournisseurs d'énergie ces derniers mois n'ont pas réussi à absorber cette augmentation pour les ménages vulnérables qui peinent à entreprendre les démarches qui leur permettraient de bénéficier par exemple de ces offres contractuelles. Au début de la crise sanitaire, des fournisseurs d'énergie ont d'ailleurs observé une augmentation des demandes de plans de remboursement de la part de leurs clientèles respectives.

Le Baromètre de la précarité énergétique et hydrique de la Fondation Roi Baudouin (2021) rapporte différentes raisons à l'augmentation constante de la précarité énergétique au sein des ménages wallons. À l'augmentation du prix de l'énergie au cours des dernières années s'ajoute le fait que les ménages les plus modestes sur le plan économique vivent souvent dans des logements de mauvaise qualité. Les locataires de logements sociaux sont particulièrement touchés dans la mesure où une large partie du parc des sociétés de logement social présente une performance énergétique médiocre, alourdissant la facture énergétique des locataires, qui pèse nettement plus sur le budget disponible plus faible de ces ménages. Les personnes isolées, les familles monoparentales et les femmes sont surreprésentées dans le parc de logement social.

Par ailleurs, l'Observatoire wallon du crédit et de l'endettement (McGahan, 2021a) signale que la hausse des prix de différents biens de base, tels que l'alimentation, l'eau et l'électricité, durant la période de confinement, a eu un impact non négligeable sur le budget des ménages, et en particulier les plus vulnérables. Depuis le début du confinement, les fournisseurs d'énergie ont pu constater une hausse des demandes de plans de paiement, de reports et de diminutions de factures d'acompte.

Pendant la crise, plusieurs mesures ont été prises par les différents niveaux de gouvernement pour alléger la facture énergétique des personnes confrontées à une perte de revenus⁸.

⁸ Un aperçu des mesures Covid-19 dans différents domaines est disponible dans l'Aperçu interfédéral du Service : [Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale \(avril 2021\)](#).

De l'avis du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, la mesure fédérale d'élargissement de la population-cible du tarif social pour le gaz et l'électricité adoptée pendant la crise sanitaire a certainement un effet positif pour les personnes concernées, mais il attire l'attention sur la question de la lutte contre la précarité énergétique sur le long terme parce qu'il s'agit d'un phénomène qui dépasse le cadre temporel de la crise liée à la Covid-19. En outre, les personnes en situation de pauvreté et de précarité risquent de subir les effets à plus long terme de la crise de la Covid-19 (Service de la lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, 2021, p.3).

La nouvelle hausse du prix de l'électricité attendue au début de 2022 mérite une vigilance toute particulière car elle risque d'amplifier la précarité énergétique de nombreux ménages

À côté de ces différents indicateurs sur le logement, il est important de souligner que la qualité ou non du logement pendant cette crise sanitaire a été d'un grand impact sur le vécu des ménages avec l'augmentation du temps passé au domicile. Les inégalités ont été renforcées pour des ménages vivant dans des logements peu confortables ou avec défauts, mal isolés par exemple ou en suroccupation. Les problèmes préexistants de mal-logement ont été exacerbés. Selon le service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (Marchal et al, 2021), la situation serait particulièrement préoccupante pour les familles monoparentales et les personnes vivant seules.

5.4.4. *Sans-abrisme et mal-logement*

La crise sanitaire a mis en évidence que la situation de logement de nombreux ménages bénéficiant du minimum social rend difficile une vie décente.

La promiscuité résidentielle due à la densité des quartiers, principalement en zone urbaine, et aux situations de surpopulation dans le logement, couplée avec des caractéristiques matérielles problématiques (mauvais état voire insalubrité, piètres performances énergétiques, etc.) ont encore exacerbé davantage les impacts sur la scolarité des enfants, les relations familiales et de voisinage, les dépenses en matière d'énergie, la santé physique et psychique à long terme... (Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, 2021, pp.15-16).

Le moratoire sur les expulsions n'a pas empêché des ménages de devoir faire face à la perte imminente d'un logement, notamment en raison du manque de revenus et de l'augmentation des dépenses des ménages due à la crise sanitaire. La perte de revenus et l'augmentation des coûts signifient que les arriérés de loyer s'accumulent et que les problèmes déjà existants des locataires sur le marché locatif privé s'aggravent. L'apurement des arriérés de loyer qui se sont accumulés entraîne un risque de nouvelles expulsions depuis l'expiration du moratoire, laissant craindre une augmentation du nombre de sans-abris (Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, 2021, pp.15-16).

Le rapport de Mormont *et. al.* (2020) fait état de nouveaux profils basculant dans le sans-abrisme depuis 2020 :

- des personnes qui étaient jusque-là hébergées dans un circuit de logements de « débrouille », chez des amis ou de la famille, qui se sont révélés alors exigus ;
- des personnes « en décrochage » qui ont perdu leur emploi ;
- des usagers en sortie d'institutions (hôpitaux ou prisons) ;
- des personnes en situation de violences conjugales ou séparations ;
- des sans-papiers ayant perdu leur revenu issu de l'économie informelle.

5.5. FORMATION

5.5.1. *Le niveau de diplôme des adultes*

Il n'y a pas de raison de supposer que la crise sanitaire et les épisodes de confinement que nous avons vécus modifieront la répartition des diplômes dans la population adulte (de 25 à 64 ans, tranche d'âge où les décès liés à la Covid-19 ont été peu fréquents). Les évolutions de cet indicateur sont en effet de faible ampleur et sont liées à la disparition progressive des populations ayant connu des scolarités plus courtes.

5.5.2. *L'enseignement fondamental et secondaire (Le pourcentage d'élèves « à l'heure » dans le secondaire de plein exercice ; l'abandon scolaire précoce)*

La crise a par contre fortement perturbé la scolarité des jeunes, et ce, durant deux années scolaires (2019-20 et 2020-21). En Fédération Wallonie-Bruxelles, les cours ont été suspendus dès le 16 mars 2020 pour tous les élèves de l'enseignement fondamental et secondaire. Des travaux à domicile pouvaient être proposés aux élèves, sur des matières déjà vues en classe. Le déconfinement de mi-mai a permis une reprise partielle pour certains groupes d'élèves prioritaires (années certifiantes et début de primaire). Les épreuves certificatives externes (CEB, CE1D et CESS) ont été annulées, les conseils de classe devant évaluer les conditions de réussite des élèves, avec la recommandation de limiter les redoublements au maximum. La rentrée de septembre 2020 s'est opérée en code jaune⁹, avec une présence à 100% des élèves de tous les niveaux, accompagnée de diverses mesures sanitaires (distanciation, port du masque, quarantaines, etc.). Toutefois, le 30 octobre 2020, l'enseignement bascule en code rouge et les élèves de l'enseignement secondaire, à partir du deuxième degré, ne rentrent, après les congés d'automne, qu'à 50%, avec mise en place d'un enseignement « hybride »¹⁰, combinant enseignement en présentiel et à distance, cette hybridation pouvant prendre différentes formes (alternance de jours sur la semaine, une semaine sur deux). Cette situation perdurera jusqu'au 10 mai 2021, où les cours en présentiel reprendront à 100% pour tous¹¹.

Durant toute cette période, les élèves dont la formation comporte des stages en entreprise auront été doublement sanctionnés ; l'accès, et l'accompagnement, en milieu professionnel ayant été rendu impossible dans la plupart des cas.

Deux indicateurs qui composent l'ISS ont trait à l'enseignement secondaire : l'abandon scolaire précoce et le pourcentage d'élèves « à l'heure » dans l'enseignement secondaire.

L'abandon scolaire précoce est défini comme la proportion de jeunes âgés de 18 à 24 ans, qui ne suivent ni études ni formation, et dont le niveau d'études ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur. Il se mesure, sur une base annuelle, au moyen des Enquêtes européennes sur les forces de travail réalisées par Statbel. Il est important de préciser que, vu la tranche d'âge concernée (les 18 à 24 ans, dont certains ont quitté l'enseignement il y a déjà plusieurs années), l'indicateur est caractérisé par une certaine « inertie », et ne reflète pas uniquement le résultat des événements de l'année écoulée. Par ailleurs, étant donné qu'il est extrapolé à partir d'un échantillon, il est soumis à un intervalle de confiance¹² qui peut masquer l'impact de la crise. Ainsi, le taux d'abandon scolaire

⁹ FWB – Circulaires 7626 « Définition d'une stratégie en vue de la rentrée de septembre 2020/2021 dans le contexte du Covid-19 - Enseignement fondamental » et 7625 « Définition d'une stratégie en vue de la rentrée de septembre 2020/2021 dans le contexte du Covid-19 - Enseignement secondaire » : <http://www.enseignement.be/index.php?page=26822&navi=3422>

¹⁰ FWB – Circulaire 7816 « Organisation de la vie scolaire en contexte de crise sanitaire - suite du Comité de concertation (CODECO) du 30 octobre 2020 » : http://www.enseignement.be/index.php?page=26823&do_id=8071

¹¹ FWB – Circulaire 8071 « Covid-19 - Organisation de la vie scolaire en contexte de crise sanitaire à partir du 10 mai - Enseignement secondaire » : http://www.enseignement.be/index.php?page=26823&do_id=8326

¹² Pour la Wallonie, l'intervalle de confiance à 95% est de l'ordre de 3 points de pourcentage.

précoce mesuré en 2020 ne montre pas une détérioration de la situation par rapport à 2019, le taux wallon oscillant autour des 10% depuis plusieurs années. On peut cependant avancer l'hypothèse d'une augmentation du nombre de jeunes adultes qui, suite à ces deux années scolaires perturbées, d'épisodes de décrochage, ne poursuivront pas leurs études secondaires jusqu'à leur terme. Déjà à la suite du premier confinement relatif à l'année scolaire 2019-2020, des acteurs de l'enseignement évoquaient le fait que certains élèves avaient complètement « disparus des radars » durant ces trois mois. On dispose à l'heure actuelle de peu d'indications sur les retours en classe de ces élèves à la rentrée de septembre 2020, ainsi que sur l'impact de l'enseignement hybride qui a prévalu sur l'ampleur du décrochage durant l'année scolaire 2020-2021 et les profils des élèves qui abandonnent. L'indicateur, tel qu'estimé par l'enquête, ne permet probablement pas de capter ces mouvements.

La part d'élèves « à l'heure » dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice (c'est-à-dire les élèves dont l'année d'étude correspond, au plus, à l'année « théorique » liée à leur année de naissance) permet d'estimer, *a contrario*, un taux de retard scolaire. Les dernières données dont nous disposons concernent l'année scolaire 2019-2020 et sont antérieures à la crise (comptage au 15 janvier 2020). On peut cependant supposer que les recommandations d'assouplissement des critères de redoublement au terme de l'année scolaire 2019-2020 ont modifié à la hausse le pourcentage d'élèves « à l'heure » pour l'année scolaire 2020-2021. Quelques statistiques citées dans la presse tendent en effet à le suggérer : les taux de redoublement ont ainsi drastiquement chuté et les inscriptions dans l'enseignement qualifiant ainsi que les changements d'écoles (témoins de changements de filières d'enseignement) ont également diminué¹³. Que sont devenus les élèves « en difficulté » qui, dans un contexte normal, auraient redoublé ou auraient été orientés vers l'enseignement qualifiant ? Cette amélioration pourrait n'être que de courte durée et on pourrait assister à un report de ces redoublements et réorientations aux termes des années scolaires 2020-2021 ou 2021-2022. Les résultats aux épreuves certificatives externes (CE1D et CESS) ne sont, à l'heure actuelle,¹⁴ pas encore connus et ne permettent pas de confirmer ou non cette hypothèse.

Par ailleurs, la crise sanitaire a probablement accentué les *inégalités scolaires*. En effet, le maintien du lien à l'école a été plus difficile pour les enfants issus de familles précarisées. Ainsi, le retour à l'école à l'issue du premier confinement (en juin 2020, pour l'enseignement maternel et primaire) a varié selon le milieu socio-économique, les taux de présence ont été plus faibles dans les établissements fréquentés par une population moins favorisée (Pierard A., 2020). Lors du retour à l'école en septembre 2020, nombreux ont été les enseignants à constater un accroissement des écarts d'apprentissages entre élèves¹⁵. Ainsi, 92% des enseignants interrogés dans le cadre d'une enquête réalisée par l'UMons à l'automne 2020 pensent que la première période de confinement a amplifié les inégalités scolaires (Duroisin *et al*, 2021). Une étude de la KULeuven (De Witte *et al*, 2020) observe une augmentation des inégalités tant au sein des écoles qu'entre elles et amène les auteurs au constat selon lequel l'impact inégal de la crise sur le plan de l'enseignement et de la scolarisation constitue potentiellement l'une des principales conséquences à long terme.

¹³ Baus M. « Le Covid-19 a saqué les redoublements et les changements d'école : voici les premiers chiffres », La Libre, 16 décembre 2020. <https://www.lalibre.be/belgique/enseignement/2020/12/16/le-covid-19-a-saque-les-redoublements-et-les-changements-decole-voici-les-premiers-chiffres-officiels-7TTY4HJVHVBGFFULRGIFKDT2KI/>

¹⁴ Une hausse des redoublements et des échecs est toutefois pressentie. Voir Hutin C. « Une année pour résorber les retards d'apprentissage », Le Soir, 31 août 2021. <https://plus.lesoir.be/392089/article/2021-08-30/rentree-scolaire-une-annee-pour-resorber-les-retards-dapprentissage>

¹⁵ Des témoignages d'acteurs allant dans ce sens ont fréquemment été rapportés dans la presse (voir par exemple : Hutin C. « Le coronavirus accentue les inégalités scolaires : jusqu'à 6 mois de retard » Le Soir, 12 novembre 2020). <https://plus.lesoir.be/337515/article/2020-11-12/le-coronavirus-accentue-les-inegalites-scolaires-jusqua-6-mois-de-retard>)

L'hybridation de l'enseignement, qui a prévalu pour les élèves à partir de la 3^e secondaire durant l'année scolaire 2020-2021, a été l'occasion de relancer, comme en 2020, la réflexion autour de *l'usage du numérique dans les apprentissages* (Galland, 2020). Elle a aussi donné « un coup d'accélérateur à la stratégie numérique des écoles », en termes d'équipement des écoles et des élèves, et d'appropriation de ceux-ci (Nicaise *et al.*, 2021). Cependant, on note une grande variété dans les modalités de mise en œuvre ainsi que dans le ressenti des élèves face à l'enseignement à distance¹⁶. Des craintes existent également quant à l'impact de cette hybridation sur les inégalités scolaires. Ainsi, les difficultés rencontrées pour se connecter à une plateforme en ligne, accéder et/ou réaliser les devoirs ont souvent été mises en avant pour expliquer des situations de décrochage (Fondation Roi Baudouin 2020a). En effet, tous les élèves ne disposent pas d'un environnement familial favorisant les apprentissages, d'un endroit calme pour étudier, d'un ordinateur (personnel ou partagé avec d'autres membres du ménage), d'une connexion internet (suffisante par rapport au nombre de personnes devant y accéder en même temps) (Jockir E., 2021)¹⁷ ; la capacité de travailler en autonomie varie également d'un élève à l'autre, notamment en fonction de son milieu socio-économique.

Au-delà de ces indicateurs, plusieurs études soulignent l'impact de la crise sanitaire sur *le bien-être des élèves* du secondaire. Ainsi, deux enquêtes auprès des élèves du secondaire ont été réalisées par l'UCLouvain et l'ULiège, l'une en juin 2020, au terme du premier confinement, et l'autre en septembre 2020, après le retour en classe (Baudouin *et al.*, 2020). Il en ressort une grande variété de ressentis de la part des élèves, certains ayant vécu ce premier confinement comme « une parenthèse propice à l'épanouissement », d'autres comme « une terrible période de solitude et de drames ». À la suite de la rentrée de septembre, une part non négligeable d'élèves a rapporté un sentiment de stress à la rentrée, lié à un rythme d'apprentissage plus intense, ou encore aux mesures sanitaires mises en place (port du masque notamment), et s'être sentis peu soutenus par leurs enseignants par rapport aux difficultés scolaires et au retard accumulé lors du premier confinement.

5.5.3. L'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur n'est pas couvert spécifiquement par les indicateurs repris dans l'ISS. Néanmoins, il est utile de rappeler que les étudiants du supérieur ont également eu à souffrir des confinements successifs, tant durant l'année scolaire 2019-2020 (à partir de mars 2020) que durant l'année scolaire 2020-2021, avec un enseignement en ligne devenu la norme.

Selon un sondage en ligne¹⁸ réalisé au printemps 2021 par les universités de Liège, Louvain-la-Neuve et Bruxelles auprès de 25 000 étudiants des universités, hautes écoles et écoles supérieures des arts, les difficultés rencontrées ont été nombreuses, à commencer par la démotivation (qui a touché 80% des étudiants sondés) et un sentiment d'isolement sur le plan de l'enseignement (73% des sondés) menant à un sentiment de décrochage chez près de 40% des étudiants interrogés. Plus de la moitié des sondés ont fait part de symptômes d'anxiété et de dépression ; ce sont les étudiants de bachelier, principalement 2 et 3, qui présentaient les niveaux les plus élevés d'anxiété et de dépression.

¹⁶ CEF, Cere et Fapeo (janvier 2021) « Enquête sur l'enseignement hybride en période de Covid-19. Résultats, analyse et recommandations à destination des pouvoirs publics ».

¹⁷ Voir également : Collectif, « Carte Blanche sur le numérique à l'école : Ne laisser personne sur le bord de la route », Le Soir, 9 février 2021, ou encore : Henry J. « Carte blanche : assurer une continuité pédagogique à distance : un leurre ? » <https://www.unamur.be/coronavirus/experts/julie-henry>

¹⁸ UCLouvain, « L'impact de la crise sur les étudiantes ? Des données pour avancer », Communiqué de presse du 25 mars 2021. <https://uclouvain.be/fr/decouvrir/presse/actualites/L-impact-de-la-crise-sur-les-etudiant-es-des-donnees-pour-avancer.html#:~:text=Ils%20et%20elles%20se%20sentent,subvenir%20%C3%A0%20ses%20besoins%20essentiels>

Cette même étude mentionne qu'un jeune sur dix rapporte avoir rencontré des difficultés financières pour subvenir à ses besoins essentiels. Les étudiants jobistes ont en effet été fortement touchés par la crise, bon nombre d'entre eux ayant perdu partiellement ou totalement leur job d'étudiant, ce qui peut impacter leur capacité à payer leur minerval, leur matériel de cours, leur loyer et nourriture (Winkel, 2021).

Assez paradoxalement, les résultats dans l'enseignement supérieur ont globalement été meilleurs que les années précédentes¹⁹. Ainsi, à l'université, les taux de participation aux examens en juin 2021 semblent stables. Les taux d'examens réussis sont plus élevés en juin 2021 et juin 2020 par rapport aux années précédentes, que ce soit en bac 1, dans les autres années de bac ou en master. Dans les hautes écoles, après des résultats en nette hausse pour l'année académique 2019-2020, et janvier 2021, les résultats semblent en très légère baisse en juin 2021. Ces résultats positifs peuvent cependant occulter des situations individuelles très diverses. Les enseignements et les évaluations en ligne ont accentué les différences. Certains enseignants ont relevé de grandes disparités de contextes d'étude (espace, temps, équipement informatique, connexion) ainsi qu'une corrélation entre la faiblesse des connaissances et le sous-équipement (Janssens, 2021).

5.5.4. *La formation continue des adultes*

La participation à la formation des adultes est mesurée, au travers des Enquêtes annuelles sur les forces de travail, par la part des 25 à 64 ans qui, durant le mois précédant l'enquête, ont déclaré suivre un enseignement régulier ou une formation hors du système d'enseignement régulier (cours, séminaires, dans le cadre de l'emploi, de la formation pour demandeurs d'emploi, etc.). Cette part est très faible et évolue peu. On note cependant une diminution entre 2019 et 2020, sans doute due à la crise sanitaire. Cette diminution est toutefois à prendre avec précaution, au vu de l'intervalle de confiance (lié à l'extrapolation à partir d'un échantillon), mais elle se retrouve dans les deux autres régions du pays, de même que dans les pays voisins²⁰.

Si les cours et formations ont dû être temporairement suspendus, des alternatives en ligne ont pu être proposées dans plusieurs matières et certains cours ont repris dès la mi-mai 2020. Plusieurs adultes ont aussi découvert les possibilités de l'offre de formation en ligne. Ici aussi la fracture numérique a pu constituer un obstacle important pour certains publics plus fragilisés, poussant par exemple des adultes peu qualifiés et/ou alphabétisés à abandonner leur formation en raison d'un manque d'accès aux outils numériques, ou parce qu'ils devaient s'occuper de leurs enfants, en raison de la fermeture des écoles notamment²¹.

La reprise des cours en présentiel a probablement varié également, les mesures de distanciation sociale étant parfois difficilement applicables pour certains opérateurs ou certaines matières. Le Forem relève ainsi une diminution du nombre de demandeurs d'emploi entrés en formation au cours de l'année 2020, en lien avec des capacités d'accueil réduites au niveau des centres de formation (en raison des mesures de distanciation)²². Du côté des employés également, la crise du coronavirus a impacté le secteur de la formation. Selon le secrétariat social de Securex, le temps consacré à la

¹⁹ Burgraff E. « Examens de juin : réussite en hausse dans les universités mais en légère baisse dans les hautes écoles ». Le Soir, 7 juillet 2021.

²⁰ Source : Eurostat (tableau trng_lfse_01).

²¹ Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (2021) « Note interfédérale sur l'impact de la crise du COVID-19 dans les situations de pauvreté et de précarité », avril 2021, p.15.

²² Le Forem (2021) « Un an après le début de la crise de la Covid-19. Situation sur le marché de l'emploi en Wallonie », mars 2021 (voir graphique 8). Dans son rapport 2020 (non publié), le FSE relève également une réduction du nombre de stagiaires (demandeurs d'emplois, employés, etc.) de près d'un cinquième (19,5%) et une diminution des heures de formation d'un quart (24%).

formation aurait ainsi diminué de près de 40% en 2020, par rapport à 2019, la baisse la plus importante ayant été constatée lors du premier confinement (mars et avril 2020)²³.

5.6. CULTURE

La crise sanitaire et les périodes de confinement ont marqué considérablement les activités et les pratiques professionnelles du secteur culturel. Les cinémas, les théâtres, les musées, les centres culturels, les bibliothèques... ont dû fermer leurs portes entraînant une annulation totale des activités/événements pour certains, annulation partielle pour d'autres mais avec un maintien finalement faible des activités, voire une mise en veille.

Selon les résultats de l'enquête en ligne réalisée par la FW-B²⁴ auprès des opérateurs culturels entre le 24 juin et le 13 juillet 2020 visant à établir un premier état des lieux sur la manière dont les opérateurs de la FW-B et les équipes qui les font vivre ont géré cette période particulière, 51% des répondants déclarent avoir subi une réduction significative (totale ou partielle) de leurs activités/événements ayant entraîné des pertes de revenus (totales ou partielles), des dépenses engagées devenues inutiles du fait de l'annulation ainsi que des dépenses supplémentaires nécessaires pour continuer à accomplir les missions. Les plus touchés d'entre eux sont les opérateurs relevant de la création artistique, des lettres et livres, les opérateurs jeunesse ainsi que les opérateurs issus de l'action territoriale. Pour leur personnel, les opérateurs culturels ont opté en nombre pour le télétravail (en moyenne 61% de leur personnel) tandis qu'une faible part du personnel a été mise au chômage partiel. Pour tenir le cap, certains opérateurs culturels (66%) se sont tournés vers les différents niveaux de pouvoir, et largement vers la FW-B, pour bénéficier de mesures de soutien.

5.6.1. Usagers emprunteurs des bibliothèques publiques de Wallonie et participation aux animations organisées par les réseaux locaux de lecture de la FW-B

Dans cette période de confinement et d'arrêt des activités en présentiel, plus de la moitié des opérateurs culturels ont réorienté leurs activités ; la majorité d'entre eux se sont tournés vers le numérique.

Ainsi, la plateforme de prêt de livres numériques de la FW-B, *Lirtuel*, a connu une explosion des emprunts numériques. Son usage a été largement promu par les bibliothèques comme alternative / complément à leurs ressources physiquement indisponibles ou accessibles dans des conditions particulières. Plusieurs articles dans la presse belge ont également mis en avant *Lirtuel*.

L'évaluation effectuée²⁵ indique une augmentation en quelques semaines de 60% des usagers actifs²⁶ (passant de 5 000 à 8 000) tandis que les prêts d'*ebooks* ont triplé, avec 17 000 prêts effectués en avril 2020 contre environ 6 000 prêts mensuels avant le confinement. Au moment du premier déconfinement, le nombre d'emprunts s'est maintenu à près de 16 000 au mois de mai. Pour faire face à cette nouvelle demande, la FW-B et ses partenaires ont effectué un achat massif de

²³ Securex « Le coronavirus impacte fortement la formation des salariés ». Communiqué du 4 février 2021.

²⁴ L'enquête a été réalisée par la Direction de la Recherche du Secrétariat général de la FW-B en étroite association avec l'Observatoire des politiques culturelles et l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse auprès des responsables opérationnels des associations agréées/reconnues par la FW-B ou bénéficiaires d'une convention pluriannuelle ou d'un contrat-programme de la FW-B dans les différents domaines de compétence de la FW-B : culture, sport, aide à la jeunesse, maisons de justice, ONE, Secrétariat général de la FW-B. Elle a été administrée entre le 24 juin et le 13 juillet 2020, sur base volontaire, auprès de 3 729 cibles dont 2 006 pour la Culture, avec un taux de réponse de 41% pour la Culture. L'analyse des résultats spécifiques à la Culture a été confiée à l'Observatoire des politiques culturelles (Paindavoine).

²⁵ Voir l'article d'Alexandre Lemaire (2020), « Un bilan de l'impact de la crise sanitaire sur les offres numériques des bibliothèques publiques », dans *Lettres Numériques*, 12/06/2020. Accessible sur : <https://www.lettresnumeriques.be/2020/06/12/un-bilan-de-limpact-de-la-crise-sanitaire-sur-les-offres-numeriques-des-bibliotheques-publiques/>

²⁶ Usagers ayant au moins un emprunt effectué dans l'année qui précède la date de mesure.

titres, portant la collection de 6 500 à plus de 8 000 titres et une augmentation structurelle du budget d'acquisition d'*ebooks* a été convenue entre les partenaires de la bibliothèque numérique.

Il convient enfin de rappeler que si leur mission s'articule toujours autour du prêt de livres, les bibliothèques renforcent de plus en plus leur rôle culturel, en proposant une grande diversité d'activités autour du livre, de la lecture et du développement des pratiques langagières.

5.6.2. Fréquentation des attractions culturelles et naturelles proposées en Wallonie

La crise sanitaire a fortement affecté les secteurs touristique et de loisirs, proportionnellement plus que l'économie wallonne dans son ensemble. La plupart des infrastructures touristiques ont été contraintes de fermer suite aux mesures de confinement mais également par manque de touristes. Selon Alain Decrop (2020), les secteurs les plus touchés sont, à côté de l'Horeca, les musées, les attractions touristiques ou les transports qui ont été confrontés à des frais fixes, même en cas de fermeture (totale ou partielle).

L'Observatoire wallon du Tourisme (OWT) évalue le manque à gagner relatif du secteur du tourisme wallon, en 2020, à 46% du chiffre d'affaires attendu, soit cinq fois plus que le manque à gagner de l'ensemble des secteurs de l'économie wallonne (estimé à 9,8%).

Les sous-secteurs dépendant du tourisme émetteur (dont l'activité dépend essentiellement des voyages et excursions des Wallons en dehors de la Wallonie) ont été nettement plus impactés que les sous-secteurs dépendant du tourisme intérieur (dont l'activité dépend essentiellement des voyages et excursions en Wallonie) (manque à gagner évalué respectivement à 69% versus 43% du chiffre d'affaires). Les salariés dans le secteur ont été mis au chômage temporaire pendant plus d'un tiers de leur temps de travail depuis le début de la crise sanitaire, soit une durée cinq fois plus élevée que dans l'économie wallonne dans son ensemble. Et la situation a été proportionnellement nettement plus sévère pour les salariés des sous-secteurs du tourisme émetteur (taux de chômage temporaire de 65%) qui a souffert pendant quasi toute l'année d'une diminution substantielle des voyages à l'étranger, tandis que le tourisme intérieur a pu bénéficier d'une augmentation du tourisme domestique (plus local) pendant les mois d'été (taux de chômage temporaire de 36%). En termes d'emploi, la situation se traduirait par une diminution des travailleurs salariés de l'ordre de 10 à 20% en 2020 (cette diminution étant estimée à 2% pour l'ensemble de l'économie wallonne selon l'hypothèse la plus pessimiste), sans pouvoir déterminer si cette diminution est liée à des licenciements, des démissions ou non-reconductions de contrats à durée déterminée.

Concernant les perspectives de reprise de l'activité, de l'avis d'Alain Decrop (2020), une relance rapide du secteur serait observée dès la levée des mesures de confinement, compte tenu du phénomène de compensation qui incite les personnes à décompresser en voyageant plus et en dépensant plus dans leurs loisirs. Il précise cependant que la demande touristique mettra de nombreuses années pour retrouver son niveau de 2019.

Les premiers bilans de l'été 2021 sembleraient effectivement plutôt positifs nonobstant les répercussions des inondations de juillet et la météo plutôt maussade.

5.6.3. Impact de la crise de la Covid-19 sur la vie sociale, les loisirs, les voyages et les vacances

La crise sanitaire a clairement eu un effet défavorable sur les loisirs, les voyages ou vacances.

Selon les résultats de la sixième enquête de santé de Sciensano (avril 2021), les trois principaux domaines de la vie où la crise du coronavirus a le plus souvent un impact négatif sont la vie sociale (90% des personnes), les loisirs (85%) et les voyages ou vacances (84%). Plus de huit personnes sur dix âgées de 18 ans et plus ont indiqué que la crise a un impact négatif sur leurs activités de loisirs (85%) et cette proportion a augmenté par rapport à septembre 2020 (70%). 9% estiment que la crise

n'a aucun impact et 6% rapportent un impact positif. Il n'y a pas de différence significative selon le sexe et le niveau d'éducation. L'impact négatif de la crise sur les loisirs est plus souvent rapporté chez les personnes âgées de 30 à 49 ans (90%), les personnes seules avec enfant(s) (83%) et les personnes ayant un niveau d'éducation plus élevé (91% des diplômés du supérieur).

Plus de huit personnes sur dix de 18 ans et plus déclarent également que la crise a un impact négatif au niveau de leurs voyages et vacances (84%), pourcentage en légère augmentation depuis septembre 2020 (79%). 14% ne ressentent aucun impact et 2% estiment que la crise est positive à ce niveau. Le pourcentage d'hommes qui déplorent un impact négatif sur les voyages ou vacances (85%) est significativement plus élevé que celui des femmes (82%). Les personnes impactées au niveau des voyages ou vacances se situent plus souvent parmi les 18 à 64 ans (entre 81% à 90%), les personnes vivant en couple avec enfant(s) (88%), les personnes vivant en couple sans enfant (84%) ainsi que les personnes ayant un niveau d'éducation élevé (91% des diplômés de l'enseignement supérieur).

5.7. SÉCURITÉ

5.7.1. Sécurité routière : nombre de tués (endéans les 30 jours) et victimes d'accidents impliquant au moins un conducteur sous influence de l'alcool

Les mesures de confinement et le télétravail ont entraîné une forte baisse de la circulation routière et consécutivement une diminution des accidents, des blessés et des décès sur les routes en 2020. Le nombre de tués (endéans les 30 jours) en Wallonie dans des accidents de la route est passé de 85,0 par million en 2019 à 62,8 par million en 2020. Le nombre de victimes d'accidents de la route impliquant un conducteur sous influence de l'alcool a également fortement diminué en 2020. Cette dernière tendance s'explique complémentaiement sans doute par la fermeture des établissements Horeca et l'interdiction de fêtes et rassemblements, ayant entraîné une réduction de la prise d'alcool en dehors du domicile, puis au volant lors du trajet retour.

Durant l'année 2020, les mesures drastiques pour lutter contre la pandémie de la Covid-19 ont donc eu un effet global positif sur les indicateurs d'accidentologie de la sécurité routière. Un bémol est cependant à souligner : la hausse du nombre d'accidents impliquant un cycliste en Wallonie (VIAS, 2021 ; AWSR, 2021), notamment chez les jeunes. Si l'usage d'un mode actif (à pied, vélo, trottinette...) est certainement une bonne tendance pour la santé, la qualité de l'environnement et si la baisse du trafic automobile est d'ailleurs à encourager (voir document stratégique wallon Vision FAST2030, principe STOP), il est important de mentionner que ces usagers sont aussi plus vulnérables par rapport aux automobiles et autres véhicules massifs, notamment par les écarts de vitesse entre les différents usagers de la voie publique et par un manque d'infrastructures adaptées,

Ces tendances observées vont-elles se poursuivre en 2021 et 2022 ?

Les chiffres du premier trimestre 2021 du nombre d'accidents corporels et de tués sur place semblent montrer une poursuite des évolutions favorables (VIAS 2021).

L'étendue du télétravail ou du travail à domicile, les modalités et fréquences de celui-ci dans les années à venir, pour certains métiers, sont sans doute des facteurs essentiels pour l'estimation des tendances des indicateurs de sécurité routière en 2021 et 2022. L'introduction d'un travail moins lié à des horaires fixes, la mise en place d'espaces de *coworking* plus proches du domicile ou le télétravail plusieurs jours par semaine peuvent continuer à réduire une partie de la pression sur notre système de transport, les embouteillages aux heures de pointe par exemple.

Les évolutions des fréquences de télétravail devraient dépendre, d'une part, de l'évolution de la situation sanitaire et, d'autre part, des accords entre employeurs et employés. Deux enquêtes récentes (BDO Belgium, 2021 ; Acerta, 2021) montrent que le télétravail, s'il est possible, risque bien

de se poursuivre plus d'un jour par semaine. D'après l'enquête de BDO Belgium (2021), 84% des Belges souhaiteraient continuer à travailler de chez eux deux jours par semaine ou plus après la crise et, par ailleurs, 65% d'entre eux déclarent être plus productifs chez eux qu'au bureau en raison d'un gain de temps, d'une meilleure concentration et de l'absence de trajet domicile-lieu de travail.

Dans une étude sur les perspectives du télétravail en Belgique, le Bureau fédéral du Plan (2021) apporte un éclairage nuancé sur les effets du travail à domicile en fonction des territoires : les effets sur les navettes domicile-travail d'un scénario d'augmentation du télétravail sont inégalement répartis sur le territoire et entre modes de transport du fait des liens identifiés entre la pratique du télétravail et les caractéristiques des employés (âge, sexe, niveau d'éducation) et de leur emploi (branche d'activité, distance au lieu de domicile),

En fonction de ces différents éléments, si les chiffres globaux de sécurité routière poursuivent probablement bien leurs évolutions positives en 2021 et 2022, ils seront sans doute à nuancer en fonction des territoires géographiques, en lien avec l'intensité du télétravail, des flux générés par l'activité économique et de l'adaptation des infrastructures et des vitesses à risque d'accident. L'attention particulière sur la vulnérabilité des cyclistes est également à mettre en liaison avec une répartition sur le territoire de zones plus ou moins dangereuses, nécessitant par endroit la mise en place d'infrastructures adéquates (sites propres et aménagements sécurisés) et de vitesses adaptées.

5.7.2. *Infraction contre l'intégrité physique*

La violence domestique peut prendre différentes formes (violence physique, psychologique et sexuelle ou encore économique), dès lors l'impact sur la santé des individus peut aller des blessures physiques aux problèmes de santé mentale (dépression, anxiété, tentative de suicide).

Selon les résultats de la sixième enquête de santé de Sciensano (mars 2021), 6% des personnes âgées de 18 ans et plus et ne vivant pas seules ont déclaré avoir été victimes de violence domestique au cours de l'année écoulée, dont 2% ont déclaré avoir subi plus de violence que d'habitude). Ce pourcentage a augmenté depuis avril 2020 (4%, dont 1,6% qui rapportaient plus de violence qu'auparavant. En comparaison avec les résultats de l'enquête de 2018, il ressort que le pourcentage de violence domestique de mars 2021 est six fois plus élevé que celui d'une année normale (comme lors de l'enquête de santé de 2018). Selon cette dernière enquête (Sciensano, 2021), la différence des résultats selon le sexe n'est pas significative mais bien entre les catégories d'âge : le taux de violence domestique est plus élevé chez les jeunes adultes âgés de 18 à 29 ans (12%) et les personnes âgées de 30 à 49 ans (6%). La grande majorité des victimes de violence domestique a indiqué qu'il s'agissait de violences verbales ou psychologiques, mais un certain nombre signale avoir également subi des violences physiques (ou sexuelles dans certains cas).

De leur côté, plusieurs associations (notamment la ligne d'écoute pour les victimes de violences conjugales et ChildFocus) ont rapporté une augmentation des appels durant la période de confinement de mars 2020.

Paradoxalement, le nombre d'enfants pris en charge par SOS Enfants en Fédération Wallonie-Bruxelles en 2020 a diminué (1 669 contre 1 933 en 2019). Un conseiller en statistique en charge de ces chiffres explique de manière pertinente cette différence par deux hypothèses : la fermeture des milieux d'accueil et le confinement, d'une part, et la diminution des signalements et, par extension, des prises en charge par les équipes SOS Enfants, d'autre part. Les signalements ont été particulièrement peu nombreux pendant la période de mars à mai 2020 ; ils ont baissé surtout chez les signaleurs professionnels (-48% contre -30% pour les particuliers) et, à plus forte raison, chez ceux du secteur scolaire (-78%). Les situations de maltraitements physiques semblent avoir été plus difficiles à déceler à cause de la période de confinement et la fermeture des écoles notamment. Cette

analyse par SOS Enfants peut sans doute être extrapolée à d'autres statistiques sur l'intégrité physique et montre la difficulté de l'analyse de statistiques sur cette thématique en période de fonctionnement perturbé de bons nombres d'institutions et administrations (voir section sur la grande précarité).

Les estimations d'évolutions effectives d'infractions sur l'intégrité physique et les statistiques qui en découlent pour les années 2021 et 2022 sont bien difficiles à construire. Notre première analyse attire cependant l'attention sur la prudence par rapport à l'analyse des statistiques de cette thématique.

5.8. VALEURS

La crise sanitaire et sa gestion ont provoqué de nombreux chocs ainsi qu'un bouleversement complet dans les relations aux autres et au monde. Bouleversement auquel nul n'était préparé et qui a impacté le sentiment de bien-être, la confiance et les valeurs.

5.8.1. *Satisfaction de vie*

La satisfaction de vie est une évaluation subjective de la vie d'une personne dans son ensemble. Cette mesure est considérée à ce jour comme une référence pour évaluer le bien-être subjectif.

Dans les différentes enquêtes de santé de Sciensano en période d'épidémie de Covid-19, la question de la satisfaction de vie des Belges est posée. La comparaison des réponses d'une enquête à l'autre, mais également avec l'enquête nationale de santé de 2018, permet de suivre cet indicateur dans le temps, avant la période de la crise de la Covid-19 et pour ces derniers mois. En 2018, le score de satisfaction de vie était en moyenne de 7,4 dans la population âgée de 18 ans et plus (Enquête nationale de santé, Sciensano, 2018). En septembre 2020, la satisfaction de vie moyenne était de 6,8 (IC 95% : 6,7-6,8), elle a ensuite diminué à 6,1 (IC 95% : 6,1-6,2) en décembre 2020 et mars 2021 (Sciensano, 2020c et d, 2021). Selon les résultats de la sixième enquête (mars 2021), le degré de satisfaction de vie varie avec l'âge. C'est parmi les jeunes de 18 à 29 ans qu'il est le plus faible (5,3). Il augmente ensuite pour atteindre 6,9 chez les aînés de 65 ans ou plus. La composition du ménage révèle aussi des différences en termes de satisfaction de vie : en mars 2021, les personnes en couple (avec ou sans enfant(s)) sont en moyenne plus satisfaites (6,2 et 6,7) de leur existence que les personnes vivant seules ou seules avec leur(s) enfant(s) (6,0 et 5,5), et ces différences sont significatives après ajustement pour l'âge et le sexe (Sciensano, 2021).

La dernière enquête nationale du Bonheur, réalisée par l'Université de Gand en décembre 2020, confirme la baisse significative du niveau moyen de bonheur des Belges durant la deuxième vague de coronavirus (passant de 6,7 sur 10 en période pré-Covid à 6,2 sur 10 lors de la deuxième vague, soit une baisse de 7,5%). Selon les résultats de cette enquête, le manque d'autonomie, la solitude et l'anxiété relative au coronavirus jouent un rôle prépondérant dans la baisse de la satisfaction de vie et du sentiment de bien-être. La baisse la plus importante est observée chez les jeunes (plus de 18 ans). La catégorie d'âge dont le score de bonheur est le plus élevé reste celle des plus de 65 ans. Les 50 à 64 ans sont ceux qui ont le mieux préservé leur bonheur, avec un niveau moyen ne baissant que de 0,2 point (soit une baisse de 3%) (Annemans L., Vandepitte S., 2021). Corollairement, la satisfaction à l'égard des contacts sociaux a diminué tout au long de la crise, due à la réduction sévère du nombre de contacts. Les jeunes ont été les premiers visés lors de la première vague de la pandémie mais, lors de la seconde vague, toutes les tranches d'âge ont été concernées. Par contre, l'enquête met en évidence une légère augmentation du sentiment d'appartenance sociale, passant de 6,7 sur 10 avant la crise à 7,1 pendant la première vague et à 7,3 après la seconde vague, expliquée par la qualité des relations sociales qui ont pu être maintenues : sentiment de plus grande connexion, chaleur humaine, amabilité de l'entourage. Cette amélioration s'applique à tous les groupes d'âge ; elle est la plus sensible dans la tranche d'âge des 50 à 64 ans. Les auteurs précisent

cependant que cette amélioration de la qualité des relations ne s'est pas produite pour tout le monde²⁷. Ils évoquent notamment les cas des situations familiales et professionnelles où le confinement a provoqué une plus grande distanciation entre les personnes, mais aussi l'augmentation de l'incidence de la violence familiale. Les auteurs constatent par ailleurs une inquiétude claire et générale à propos de l'avenir de la société. Ils relèvent cependant que la contribution au bonheur d'autrui, un sentiment d'appartenance et de solidarité et l'investissement dans des projets qui donnent du sens à la vie sont des facteurs susceptibles de protéger les Belges contre les conséquences négatives de la crise.

5.8.2. *Solidarité*

Réalisé à l'initiative de la Fondation Roi Baudoin (2020), le Baromètre des associations 2020, qui repose sur des enquêtes menées auprès de 700 associations au cours des mois de septembre et octobre 2020, informe qu'au cours des douze derniers mois, environ un tiers des associations ont enregistré une diminution des dons en provenance de particuliers et de fondations privées ainsi que des cotisations de leurs membres, ce qui a généré une dégradation de la situation financière pour la moitié d'entre elles. En outre, depuis le début de la crise, un tiers des associations (majoritairement parmi les grandes et très grandes associations) ont vu le nombre de leurs bénévoles diminuer de moitié. Les associations du secteur social ont mobilisé davantage de bénévoles que celles des autres secteurs. Pour autant, les associations ont fait preuve de créativité, de flexibilité et de résilience : depuis mars 2020, 42% d'entre elles ont implémenté de nouveaux objectifs et/ou nouvelles activités pour faire face aux défis liés à la crise sanitaire (par exemple organisation des distributions de colis alimentaires à domicile pour remplacer la fermeture temporaire des restaurants sociaux).

Ces données confortent les résultats de l'enquête menée par la Fondation Roi Baudoin (2020c) au début de la crise sanitaire auprès des 500 organisations de lutte contre la pauvreté. Selon cette enquête, pas moins de 80% des organisations ont vu leur public cible augmenter, au sein duquel, en particulier, des jeunes adultes et des familles monoparentales mais aussi des réfugiés et des travailleurs migrants ainsi qu'un nombre important de « nouvelles » personnes d'origine belge inconnues auparavant des organisations. Les résultats de l'enquête font état d'une aggravation et d'un élargissement des problématiques rencontrées par les publics cibles : solitude, isolement social extrême, impact de la crise sur la santé mentale lié ou non à des tensions familiales, fracture numérique, manque d'accès à la nourriture et à une hygiène de base (douche, savon, vêtements), augmentation du sans-abrisme et du mal-logement visibles et cachés. Sur le plan positif, un grand nombre d'organisations de lutte contre la pauvreté, parmi lesquelles des organisations bénévoles, font état d'un impact positif sur le lien avec leur public cible (77%), la collaboration avec les bénévoles (61%) et la notoriété locale de leur organisation (79%). De nombreuses organisations (59%) affirment que la crise a eu un impact positif sur leur collecte de fonds ; cependant, plus de la moitié d'entre elles (53%) signalent également un recul de la santé financière de leur organisation.

La pandémie a par ailleurs mis en lumière les innombrables preuves de solidarités qui attachent les humains entre eux. Une multitude d'actions de solidarité se sont déployées durant toute la durée de la crise pour venir en aide aux personnes âgées, aux familles et aux personnes vulnérables. Ces actions ont été largement portées par des citoyens engagés bénévolement au sein d'organismes de première ligne, en particulier dans les maisons de repos, les hôpitaux, les centres d'aide pour les personnes sans-abri, immigrées ou victimes de violence, les ateliers de couture. Certains citoyens se sont également portés volontaires à titre individuel pour approvisionner des personnes isolées ou

²⁷ Le pourcentage des Belges qui ont ressenti un fort sentiment d'appartenance sociale est passé de 33% avant la crise à 41% lors de la deuxième vague.

les soutenir à distance, par téléphone. La crise a ainsi initié, mais aussi révélé, des services essentiels rendus quotidiennement par des bénévoles pour soigner, aider ou nourrir des personnes dans le besoin.

Dès le début de l'épidémie de Covid-19, les plans de cohésion sociale ont développé un éventail d'initiatives pour venir en aide aux citoyens et apporter une réponse à l'urgence sanitaire devenant vitale.

Alors que plusieurs activités organisées dans le cadre des Plans de cohésion sociale (PCS) ont dû être postposées ou annulées à la suite des mesures adoptées par le Conseil national de sécurité, parmi lesquels de nombreux ateliers ou espaces de rencontre individuels ou collectifs, des actions ont pu être maintenues moyennant certaines adaptations, afin de continuer à entretenir un lien avec les citoyens. D'autres encore ont été spécifiquement mises sur pied pour répondre à des besoins pressants de la population. Pour que ces actions puissent être mises en œuvre rapidement, une procédure simplifiée permettant une réaffectation temporaire des moyens financiers du plan a été mise en place par la Région wallonne.

Les résultats d'un sondage réalisé auprès des 196 chefs de projet PCS dans le but d'inventorier les actions de solidarité et d'aide aux personnes en difficulté menées par ou avec le PCS indiquent que 87% des répondants (139 PCS) ont mené ou ont été associés à une ou plusieurs initiatives solidaires. Les types d'actions les plus récurrentes sont : la mise en œuvre d'une ligne d'écoute téléphonique, électronique ou postale, la création d'une plateforme citoyenne, la confection, la coordination ou la distribution de masques, l'information, le conseil et la sensibilisation, la livraison de courses, repas et colis. Certains PCS ont également apporté un soutien à des actions lancées par la commune et le CPAS, par le biais notamment d'un renfort en personnel ou encore de collaborations diverses permettant d'assurer la continuité des services. Les enseignements tirés de cette expérience mettent en avant la flexibilité, la créativité, la réactivité et la cohésion dont chacun a fait preuve pour proposer rapidement des actions de solidarité adaptées à l'urgence de la situation afin de toucher les publics très isolés. La force du lien social et la proximité des services ont été d'une grande utilité.

De leur côté, les organisations humanitaires ont déployé leurs moyens pour apporter leur soutien aux personnes durement touchées par la crise : distribution d'aides alimentaires, soutien psychosocial et soutien financier.

Le monde de la recherche s'est entièrement mobilisé et un nombre impressionnant de collaborations se sont mises en place autour de la lutte contre la Covid-19, avec une réelle volonté d'être efficaces ensemble et utiles à la société.

En juillet 2021, suite aux terribles inondations qui ont affecté de nombreuses personnes en Wallonie, l'élan de solidarité a encore été très vivant et d'un grand réconfort.

Retenons de ces expériences que des citoyens de tout bord se sont mobilisés pour apporter une réponse humaine aux crises dans un esprit de « responsabilité de chacun.e dans le destin collectif » (Laval, 2020).

5.8.3. Confiance dans le pouvoir politique et dans les institutions

La gestion politique et médiatique de la crise au cours des périodes successives de confinement et de déconfinement a ébranlé progressivement la confiance d'une partie des citoyens envers les gouvernements, les médias traditionnels et les experts.

Les résultats des quatrième et cinquième vagues de l'enquête de santé Covid-19 (septembre et décembre 2020, Sciensano, 2020c et 2020dd) indiquent que la confiance dans le gouvernement fédéral (sortant) a diminué substantiellement entre la première vague (avril 2020) et la quatrième

vague (septembre 2020), passant de 53% à 12%. Néanmoins, avec le nouveau gouvernement, le taux de confiance est reparti à la hausse pour atteindre 39% en décembre 2020. La même tendance est observée pour les gouvernements régionaux, avec un taux de confiance qui diminue de 44,5% à 12,0% entre avril et septembre 2020 et remonte ensuite à 25,0% en décembre 2020 (Sciensano, 2020d). En revanche, même s'il y a une légère diminution, une grande majorité des répondants a gardé confiance dans les services de soins de santé (92% en avril 2020 et 88% septembre 2020) et les institutions scientifiques (de 88,0% à 72,5%) pour gérer l'épidémie de Covid-19. Une perte de confiance est également observée dans les informations sur la Covid-19 provenant des différentes sources d'information. En général, le taux de confiance est assez peu élevé avec des taux d'à peine 35,0% pour la télévision, la radio et les journaux, de 58,5% pour le site web officiel (www.info-coronavirus.be) et de 43% pour l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). La diminution de confiance la plus notable concerne l'information provenant des responsables gouvernementaux de la santé (de 65,5% à 33,0%). Par contre, la confiance dans les informations provenant des professionnels de la santé reste très élevée, même si elle a enregistré une diminution (de 90% à 80%). Les résultats de l'enquête montrent une différence significative dans l'intention vaccinale contre la Covid-19 selon le degré de confiance dans les institutions et dans les informations provenant de différentes sources, preuve que la confiance peut influencer le comportement de la population en ce qui concerne la prévention et la promotion de la santé.

L'enquête CoviCom (Lits *et al.*, 2021) observe l'évolution des pratiques d'information des Belges francophones (entre mars 2020 et mars 2021) et l'évolution du niveau de confiance dans les sources d'informations officielles (experts, gouvernements) et dans les médias traditionnels (télévision, radio, presse). Les résultats indiquent que le développement de l'épidémie va de pair avec l'accroissement d'un phénomène d'évitement informationnel (maintien de la confiance envers les médias traditionnels mais non utilisation de ces médias), pour une partie de la population et d'une forte diminution de la confiance dans les sources d'information. À l'opposé, les niveaux de défiance (personnes qui disent ne pas faire confiance) envers les médias traditionnels, les experts et les gouvernements ont très fortement augmenté (entre 1 et 5% en début de pandémie et près de 30% en mars 2021). De plus en plus de personnes se tournent, pour s'informer, vers les réseaux sociaux et vers les discussions avec des proches ou des professionnels de la santé. En mars 2021, la source la plus créditée de confiance est les professionnels de la santé tels que médecins et infirmiers (61,5%). Cet effet croisé d'évitement informationnel et de perte de confiance dans les sources d'information et dans les médias traditionnels tend à démontrer le développement du phénomène infodémique (épidémie de désinformation) en Belgique francophone, phénomène pointé par l'OMS comme un des problèmes principaux à prendre en compte pour développer une réponse efficace face à la pandémie. Ce phénomène est d'autant plus préoccupant qu'il va de pair avec une partie de la population qui adhère à des théories « complotistes » liées à la Covid-19. En mars 2021, 11,7% des répondants à l'enquête estiment par exemple que « l'industrie pharmaceutique est impliquée dans la propagation du coronavirus ». La proportion de personnes adhérant à des théories de ce type est plus importante parmi les utilisateurs actifs des réseaux sociaux et de Facebook en particulier (respectivement 5,3% parmi les non-membres de groupes Facebook contre 27% parmi les membres de groupes Facebook). La propension à croire dans ces théories a augmenté au fil des vagues. La situation mérite l'attention car, si elle se stabilise ou continue à progresser, elle pourrait rendre le contexte médiatique belge francophone moins résilient à la diffusion de désinformation et de mésinformation, ce qui pourrait avoir des conséquences politiques à long terme, au-delà de la crise de la Covid-19, sur le fonctionnement de la démocratie dans son ensemble.

Des experts de différentes disciplines ont partagé leurs points de vue sur l'identification des facteurs qui ont contribué à cette perte de confiance.

Selon V. Flohimont (2020), un manque de clarté dans la communication et une communication mal adaptée aux publics plus vulnérables, conjuguée à une surabondance des informations transmises voire aussi une absence d'informations dans certains domaines (la culture par exemple), ne favorisent pas une bonne assimilation et exacerbent les tensions entre les personnes.

Dans le cadre de son avis juridique sur la loi d'habilitation du 27 mars 2020, Dodeigne (2020a) explique que le Conseil d'État a souligné l'importance des droits et des libertés en pointant du doigt les risques encourus (pour la liberté de circulation, par exemple, ou pour la surveillance des individus). Cette situation requiert une attention aux mesures qui sont adoptées en veillant à garantir, d'une part, un minimum de débat et, d'autre part, la possibilité pour la société civile d'y prendre part. « L'urgence empêche souvent la sérénité et peut entraîner des erreurs sur le plan juridique ou au niveau de l'écriture des arrêtés ministériels » (Dodeigne, 2020b). Ainsi, la question du traçage des personnes dépasse largement la simple gestion de la pandémie. Cela a des ramifications sur de nombreux aspects de notre vie quotidienne.

Interrogé sur la question de savoir comment les politiques peuvent retrouver la confiance des citoyens et, avec elle, une certaine forme de légitimité, Laurent de Briey (2020) précise d'emblée que si la confiance est faible actuellement, elle est néanmoins consubstantielle au fonctionnement d'une démocratie dont l'une des vertus est de questionner le pouvoir en place. Par là même, la contestabilité est un principe de base de toute démocratie. Il met en avant trois stratégies complémentaires : (1) une « repolitisation » du politique pour requestionner le système : moins de techniques et plus de réflexions sur les finalités des projets de société ; (2) une « dépolitisation » du politique : revenir à un consensus autour d'enjeux clairement définis, qui ne sont plus économiques mais bien de santé publique ; (3) une diminution de la distance entre les citoyens et le politique en donnant plus de place aux premiers dans le processus même de la discussion, tout en conservant un juste écart nécessaire entre les uns et les autres pour qu'il puisse y avoir contestation.

5.9. REVENU

5.9.1. *Revenu disponible ajusté net par habitant*

Le revenu disponible réel des ménages correspond au revenu total perçu par les ménages, après déduction des impôts sur le revenu et des cotisations sociales. Il comprend en outre les prestations sociales monétaires (telles que les allocations de chômage ou les pensions).

Le revenu disponible ajusté réel inclut en outre les transferts en nature fournis gratuitement ou à des prix économiquement insignifiants aux ménages, tels que ceux liés aux soins de santé et à l'éducation, par les administrations publiques et les institutions sans but lucratif.

Un scénario d'estimation du revenu disponible réel à court et moyen termes peut se dessiner à partir des projections des agrégats des comptes de revenus des ménages établies dans le cadre des *Perspectives économiques régionales 2021-2026* (voir encadré 2). La projection du revenu disponible ajusté nécessite la mise en œuvre d'une estimation complémentaire pour les transferts sociaux en nature fournis aux ménages.

En 2020, malgré l'importante baisse de l'activité économique résultant des mesures de restriction prises afin de lutter contre la pandémie de coronavirus, le revenu disponible réel des ménages wallons, pris dans leur ensemble, aurait, selon les estimations, remarquablement résisté puisqu'il aurait progressé de 1,9%. Cette résistance est principalement à mettre à l'actif des mesures mises en place par les pouvoirs publics qui ont permis de réduire le volume de travail tout en préservant l'emploi au travers de mécanismes comme le chômage temporaire ou le droit passerelle. Dès lors, même si l'ensemble des revenus primaires (rémunérations des salariés + revenus mixtes des

indépendants + revenus nets de la propriété) des ménages wallons s'est replié de -3,9%, les prestations sociales ont en revanche très nettement augmenté (+11,5%).

En 2021, la reprise de l'activité économique, associée à un redressement du volume de travail, devrait générer une croissance positive des revenus primaires des ménages wallons (+3,2%), tempérée par un accroissement plus rapide des impôts sur le revenu (+3,4%) et des cotisations sociales à charge des ménages (+2,1%). Toutefois, on ne devrait pratiquement pas assister à une baisse des prestations sociales cette année (-0,1%) en raison du maintien des mesures de soutien (allocations de chômage temporaire et droit passerelle) durant une partie de l'année et d'une progression vigoureuse de certains postes de prestations. Ainsi, on assisterait à une progression des pensions plus soutenue encore que de coutume (+4,6% en termes réels) en raison du début de la période de relèvement des minima sociaux, à laquelle s'ajouteraient une hausse toujours aussi soutenue que ces dernières années des indemnités de maladie-invalidité (+4,9% en termes réels) et une augmentation sensible (+12,5%) des allocations issues du revenu d'intégration ou de son équivalent. En conséquence, le revenu disponible des ménages augmenterait, en termes réels, de +1,8%.

En 2022, les différentes composantes du revenu primaire poursuivraient et complèteraient leur redressement, le revenu primaire total des ménages wallons progressant, en termes réels, de +2,5%. Leur revenu disponible réel, par contre, n'augmenterait que de +0,3%. Le ralentissement relativement plus important de la croissance du revenu disponible (par rapport à celle du revenu primaire) s'explique principalement par la suppression, en 2022, des mesures de soutien exceptionnelles mises en place dans le cadre de la crise sanitaire. Malgré tout, certaines catégories de prestations sociales devraient conserver une croissance rapide en Wallonie, qui sont soit le fruit de tendances à l'augmentation déjà observées avant la crise, comme les indemnités de maladie et invalidité ou les pensions (encore soumises en outre aux revalorisations), mais aussi de la fragilisation de certains publics, les revenus d'intégration (RIS et ERIS) par exemple progressant encore de près de +7%. Après la normalisation du chômage temporaire, les allocations de chômage « régulier » seraient en outre en hausse en 2022, conséquence d'une progression du nombre de demandeurs d'emploi qui découle de la très faible augmentation attendue de la population active. Par ailleurs, les cotisations sociales versées par les ménages wallons, en particulier les indépendants, se rétabliraient aussi en 2022.

Au cours de la période 2023-2026, la projection table sur une progression du revenu disponible réel de +1,4% par an en moyenne. Dans une perspective temporelle, ce rythme est un peu plus soutenu que celui observé, en moyenne, au cours de la période 2013-2019 (+1,1%).

La projection du revenu disponible ajusté met en évidence les perspectives des dépenses des administrations publiques et des institutions sans but lucratif en services de santé publique et d'éducation.

En matière de soins de santé, en 2020, les dépenses de consommation publique de santé au profit des ménages seraient restées relativement stables, voire en légère baisse, « en raison du repli des prestations sociales en nature découlant de l'important ralentissement de l'activité des hôpitaux en raison de la fermeture de certains services lors des pics d'hospitalisation de patients Covid. Ce recul des prestations est modéré par certaines dépenses exceptionnelles occasionnées par la gestion de la pandémie » (Bureau fédéral du Plan, 2021a, p.9). « L'accord de gouvernement du 30 septembre 2020 annonçait des investissements considérables dans les soins de santé et des réformes relatives aux objectifs prioritaires de ces soins » (Mahieu et Lambert, 2021, p.8). Il s'ensuit que pour 2021 la tendance s'inscrit à une hausse marquée des dépenses en services de santé publique, en raison « d'une très forte poussée à la fois des coûts liés à l'achat des vaccins et à l'organisation de la vaccination mais également des prestations sociales en nature. La croissance très soutenue de ces

dernières (+13,0,% en termes réels) s'explique par une hausse de l'objectif budgétaire en soins de santé de 7,5% et par des dépenses Covid exceptionnelles » (Bureau fédéral du Plan, 2021, p.9). À partir de 2022, l'accord de gouvernement prévoit une norme de croissance de +2,5% pour les soins de santé, contre +1,5% sous la législature précédente ; norme estimée par le Bureau fédéral du Plan comme nécessaire pour supporter les dépenses croissantes en soins de santé à politique constante (évolutions épidémiologiques, socio-économiques et technologiques) (Mahieu et Lambert, 2021, p.10 ; Bureau fédéral du Plan, 2019, p.13). « Cette norme de croissance sera non seulement affectée pour financer l'effet de volume de la demande mais devra aussi permettre de nouvelles initiatives de soins qui contribueront à la réalisation des objectifs de santé fixés et à la réduction de la facture du patient » (Mahieu et Lambert, 2021, p.9). Le but est d'établir des plans pluriannuels et d'allouer des ressources sur la base d'un budget pluriannuel. Les lignes directrices seront : une réforme du financement des hôpitaux, un renforcement des soins de santé de première ligne, la mise sur pied d'un nouveau plan d'action permettant d'accroître l'efficacité des soins et de garantir des prestations de soins de haute qualité pour chaque patient, adaptées aux besoins en évolution de la population, mais également la conclusion d'un pacte négocié avec le secteur pharmaceutique et une organisation structurelle de la protection de la santé publique (Mahieu et Lambert, 2021, p.11).

Les dépenses de service d'éducation, essentiellement couvertes par les salaires versés aux enseignants (qui représentent la moitié du budget de la FW-B), sont restées dynamiques en 2020 en raison notamment du maintien des salaires des personnels mais aussi des mesures prises dans l'enseignement pour permettre de continuer à répondre aux urgences liées aux effets de la crise sanitaire et soutenir le redéploiement : remédiation au sein et en-dehors des établissements scolaires, renforcement des subsides pour lutter contre la précarité étudiante, amélioration de la connectivité au sein des écoles, aides pour le secteur culturel, relance du secteur sportif et de la jeunesse, etc. Le Gouvernement a également prévu des crédits au bénéfice du secteur non marchand, particulièrement sous pression : Aide à la jeunesse, Maison de justice, Milieux d'accueil, Services d'Accueil Spécialisés de la Petite Enfance (SASPE), SOS enfants (Gouvernement FW-B, 2021, p.3). À l'horizon 2025, le Gouvernement de la FW-B entend dégager des moyens supplémentaires substantiels pour soutenir ses secteurs à traverser les effets de la crise, continuer à offrir des services de qualité aux citoyens et améliorer la qualité globale de l'enseignement et de la formation des jeunes en particulier.

Au total, suite à l'action des facteurs mentionnés ci-avant, le scénario retenu pour l'évolution du revenu disponible ajusté ne s'écarte pas nettement de celui attendu pour le revenu disponible qui en forme une grande partie, mais il apporte certaines nuances. Ainsi, en 2020, la baisse du recours aux services de santé est en partie compensée par la hausse des dépenses individualisables à charge des entités fédérées, de sorte que la hausse réelle du revenu disponible ajusté ne devrait pas se situer en retrait trop important de celle du revenu disponible (+1,6% contre +1,9%). En revanche, l'année suivante, le pic temporaire des dépenses de soins de santé attendu se répercuterait sur le revenu disponible ajusté des Wallons de 2021 qui enregistrerait une croissance de l'ordre de +3,0% en termes réels (supérieure donc à celle du revenu disponible estimée +à 1,8%). Au cours de la période 2023 à 2026, et surtout durant les années 2025-2026, la croissance du revenu disponible ajusté devrait, selon toute vraisemblance en fonctions de ces hypothèses, dépasser légèrement celle du revenu disponible. En effet, alors que les transferts en nature liés à l'enseignement et à la culture auraient tendance à progresser moins vite que le revenu disponible, les dépenses de soins de santé, tirées par la norme réelle de l'ordre de +2,5% par an, soutiendraient, elles, une croissance plus forte du revenu disponible ajusté (qui atteindrait +1,5% en moyenne contre +1,4% pour le revenu disponible).

5.9.2. Salaire et différence interquartile des salaires des salariés wallons assujettis à l'ONSS

La différence interquartile des salaires est un indicateur des inégalités de revenu du travail utilisé pour approcher les inégalités de revenu. L'analyse qui suit s'intéressera donc à l'impact de la crise sur l'ensemble des revenus des ménages, sans se limiter aux revenus du travail.

Le choc de la crise sanitaire sur le revenu des ménages et sur les entreprises a pu être amorti grâce à l'action des stabilisateurs économiques et aux mesures de soutien mises en place très rapidement, qui ont permis à de nombreux citoyens ne pas sombrer dans la précarité.

Selon les résultats de l'enquête mensuelle auprès des particuliers menée par la Banque Nationale, 31% des participants ont subi une perte de revenus lors de la première vague d'avril à juin 2020 estimée à plus de 30% d'un revenu mensuel net. Pour la période de février à avril 2021, la part des ménages ayant perdu plus de 10% de leurs revenus est passée de 24% à 15%. Les indépendants sont les plus durement touchés ; en mai 2020, 50% ont déclaré subir une perte de revenus d'au moins 30%, ce chiffre passant à plus de 50% pour 25% des indépendants. En mars 2021, les chiffres correspondants étaient respectivement de 19% et 11%, et à la fin du mois d'avril 2021, ils étaient de 9% et 4%. Enfin, les ménages à faible revenu semblent avoir souffert davantage de la crise, même si la perte de revenus a été limitée²⁸.

L'étude de Capeau, Bart *et al.* (2021) démontre que le choc dans les revenus provoqué par les mesures sanitaires est très inégalement réparti. Les résultats indiquent que 64,4% des salariés ne subissent aucune perte de revenus bruts. La perte totale de revenus est donc supportée par 35,6% des salariés. La perte moyenne de revenus bruts s'est élevée à 15,1%, mais a été réduite à une moyenne de 3,1% du revenu disponible grâce à l'augmentation des prestations sociales. Toutefois, cette moyenne masque des différences importantes. Ceux qui ont dû se rabattre sur le chômage temporaire pendant une longue période ont subi des pertes de revenus plus importantes. La prime supplémentaire prévue fin 2020 pour le chômage temporaire de longue durée n'a compensé cette perte que de manière limitée. Les revenus provenant de statuts flexibles n'étaient, à quelques exceptions près, pas compensés par des mesures. En raison de cette absence de protection sociale des revenus, la perte de revenus disponibles pourrait s'élever à 30% pour les travailleurs qui se sont retrouvés temporairement au chômage et ont perdu un emploi flexible.

L'étude de Lamine (2020) démontre, quant à elle, que la crise de la Covid-19 a exacerbé les difficultés de certaines catégories de la population, qui n'ont pas eu la chance de bénéficier des protections du droit social de manière effective. C'est le cas des travailleurs occupés dans des emplois dits « atypiques » dont l'intermittence et la précarité ont rejilli négativement sur le bénéfice des prestations de solidarité. C'est aussi le cas pour certains indépendants vulnérables sur le plan économique, des artistes, des flexi-jobs, des étudiants jobistes... qui n'ont pu bénéficier ni d'une protection d'emploi ni d'une protection de la santé et de la sécurité au travail. À ces personnes, s'ajoutent encore toutes celles qui, pour des circonstances diverses, sont exclues de la citoyenneté par le travail et les droits qui en découlent et parfois même exclues des dispositifs d'aide sociale : les personnes sans papier, sans abri, handicapées, prostituées, âgées... Ces personnes n'ont eu d'autre choix que de se tourner vers l'ultime filet de sécurité sociale en recourant à l'aide sociale, offerte par les CPAS ou par les initiatives privées, sous ses différentes formes, notamment l'aide financière, l'aide alimentaire et l'aide pour la médiation de dettes (CSE, 2021, p. 13).

Les données issues de l'enquête en ligne menée auprès de la population belge francophone entre le 18 et le 31 mai 2020, pilotée par des chercheurs du CESEP, du groupe de recherches T.E.D.-

²⁸ Banque Nationale de Belgique (2021), Impact de la crise « COVID-19 » sur les revenus et l'épargne des ménages : bilan d'une année à la lumière de l'enquête auprès des consommateurs, avril 2021.

UCLouvain et de l'USL-B²⁹ complètent l'information relative au profil des personnes les plus sévèrement touchées par le confinement. Desguin et Dupret³⁰ mettent en avant les quatre observations suivantes :

- Les ménages qui ont fait face aux pertes de revenus les plus sévères sont ceux qui étaient déjà les plus précarisés avant la crise : revenus faibles, emplois atypiques, chercheurs d'emploi, étudiants et personnes en formation... Les personnes percevant les plus bas revenus (moins de 1 500 euros par mois) auraient perdu en moyenne 48% de leur revenu (contre 33% en moyenne pour les plus hauts revenus (plus de 3 000 euros par mois).
- Parmi les personnes « en emploi », d'importantes disparités sont observées entre les travailleurs en emplois atypiques (*freelance* salariés, en intérim et indépendants), les employés en CDD, en CDI et les fonctionnaires. Les travailleurs en emploi atypiques sont deux fois plus concernés par les pertes de revenus que le reste de la population active occupée. Le pourcentage de perte est estimé à 41% d'un salaire mensuel moyen (contre 33% pour la population globale). Ils sont aussi nettement plus nombreux à déclarer ne pas avoir eu du tout de revenu durant la période de confinement.
- Les secteurs considérés par le gouvernement comme « non essentiels »³¹ sont également davantage affectés par la perte salariale, avec 39% de personnes déclarant avoir subi une perte salariale, contre 27% au sein des secteurs « essentiels ».
- Les jeunes sont davantage touchés par les pertes de revenus, et le montant de leur perte est également plus important, tant en valeur absolue qu'en pourcentage de leur revenu ; les jeunes sont proportionnellement plus nombreux au sein des emplois instables (CDD, emplois atypiques) et leurs revenus sont moins élevés. Plusieurs études et rapports témoignent de la fragilité particulière des jeunes en temps de récession. Glover *et al.* (2020) démontrent que les travailleurs actifs plus jeunes sont ceux qui ont le plus à perdre, dans cette crise, sur le plan économique. Patterson (2020) constate qu'en cas de récession, les jeunes travailleurs sont les premiers à être licenciés. Ce sont également ceux qui disposent du plus faible niveau d'épargne et dont les dépenses sont dès lors plus sensibles au niveau du revenu. Cockx & Ghirelli (2016) mettent en évidence le fait que les jeunes qui entrent sur le marché du travail en période de récession voient leurs trajectoires d'emploi et de salaire durablement impactées.

En raison de leur surreprésentation dans les secteurs les plus touchés mais aussi du fait qu'ils ont plus souvent des contrats temporaires et atypiques, les personnes ayant un niveau d'éducation faible ou moyen et les personnes d'origine hors UE ont également été davantage impactées par la crise du coronavirus.

La vulnérabilité des ménages aux revenus les plus faibles est d'autant plus grande qu'ils disposent de peu de réserves d'épargne pour faire face aux dépenses nécessaires (loyer, achats, etc.) durant une période prolongée.

²⁹ Ces données ont été collectées par un questionnaire en ligne rendu public du 18 au 31 mai 2020. Le champ de l'enquête est l'ensemble de la population belge francophone. 3 442 réponses ont été collectées, dont 1 450 étaient exploitables. Cette enquête n'a pas de prétention à l'exhaustivité (Charles et Desguin, 2020, pp.148-151).

³⁰ Desguin, S. et Dupret, X. (2020), « Pertes de revenus et réduction des dépenses : qui sont les gagnantes et les perdantes du confinement ? » in Charles, J. et Desguin, S. (coord.) (2020), *Aux confins - Travail et foyer à l'heure du (dé)confinement*, CESEP, T.E.D. UCLouvain et Université Saint-Louis Bruxelles, juin 2020, pp.77-83.

³¹ Sur l'identification des secteurs essentiels en période de Covid-19 et ses conséquences, voir Dermine et Mayence (6 avril 2020), « Carnet de crise #7. Associer les interlocuteurs sociaux à l'identification des entreprises essentielles : un apport technique mais également un enjeu démocratique ». Ces secteurs comprennent notamment la santé, les télécommunications, les médias, la collecte et le traitement des déchets, la police, les gouvernements et parlements et leurs services, la Justice, etc.

Le Conseil supérieur de l'emploi (2021) attire l'attention sur l'importance de s'attacher désormais à comprendre les ressorts de la crise pour mettre en évidence les forces qui s'en sont dégagées mais aussi les lacunes parmi les réponses apportées. Dans ce cadre, une réflexion sur la couverture sociale des travailleurs, quels que soient leur statut ou leur activité, ne pourra être évitée, d'autant que ces formes atypiques d'emploi se multiplient (CSE, 2021, pp. 15-18).

5.9.3. *Écart salarial hommes-femmes*

Sur la base des dernières données disponibles datant de 2019, l'écart salarial entre hommes et femmes diminue légèrement par rapport à 2018 (4,0€/ETP contre 4,2€/ETP en 2018).

Le facteur majeur de l'écart salarial est le travail à temps partiel, nettement plus fréquent chez les travailleuses que chez les travailleurs. Cependant, dans son dernier rapport sur l'écart salarial entre les femmes et les hommes en Belgique (2021), l'IEFH confirme une tendance à la baisse de l'écart salarial de genre, tant parmi les travailleurs et les travailleuses à temps partiel qu'à temps plein. L'IEFH attire l'attention sur le fait que « la tendance à la réduction de l'écart salarial de genre s'oppose toutefois à un écart croissant entre d'un côté, un marché du travail confortable, avec ses salaires élevés et ses avantages, et, de l'autre côté, les emplois à temps partiel moins intéressants qui offrent également peu de perspectives. Or, dans ce marché du travail à deux vitesses, les femmes sont fortement surreprésentées dans la deuxième catégorie d'emplois » (IEFH, 2021, p.5).

L'impact de la pandémie de Covid-19 sur l'écart salarial de genre est difficile à prévoir. Selon l'IEFH, « même en l'absence de grandes évolutions sur le plan des salaires, des changements brusques dans l'emploi auront en effet un impact sur le chiffre de l'écart salarial. Le fait que de nombreuses femmes et de nombreux hommes aient perdu leur emploi en 2020, ou aient été au chômage temporaire pendant de plus longues périodes, peut avoir un impact tant positif que négatif sur le chiffre de l'écart salarial (IEFH, 2021, p.66). Sans compter qu'au sein même de l'emploi, l'écart salarial peut être expliqué par la profession (17,1%), le secteur d'activité (14,6%), la formation, l'expérience professionnelle et l'ancienneté dans l'entreprise (21,9%) ainsi que le fait d'avoir ou non des enfants (14,6%) (IEFH, 2021, p.70-71).

Semah (2021) dénonce la situation particulièrement problématique des familles monoparentales pour lesquelles toutes difficultés cumulées en temps normal (temps partiels, revenus limités, problèmes de logement, non-paiement des contributions alimentaires...) se sont aggravées durant la crise, avec une diminution significative des revenus et un enfermement dans les charges familiales, parfois dans un logement inadapté à la réalité d'un confinement en famille (Semah, 2021, p.67). Enfin, les nécessaires mesures de maintien au domicile rencontrées durant le confinement ont augmenté les risques de violence et aggravé les situations où s'exerçaient déjà des violences conjugales et intrafamiliales. Ces faits de violence ont pu précipiter l'entrée de certaines femmes en situation de monoparentalité dans des conditions extrêmement défavorables.

De son côté, le Conseil supérieur de l'emploi (2021) constate que la particularité de cette crise fait que comparativement à une crise économique « classique », l'effet sur les femmes est plus important. Ce constat s'explique notamment par la surreprésentation des femmes dans les secteurs dont la fermeture a été rendue obligatoire tels que le commerce non alimentaire, l'Horeca ou les titres-services. Par ailleurs, celles travaillant dans les soins de santé (81% de l'emploi dans ce secteur sont des femmes) ont dû faire face à un surcroît de travail dans des conditions sanitaires parfois précaires. Et, lorsqu'elles ont pu télétravailler, les mères déjà sollicitées plus largement habituellement ont dû prendre en charge une large part du surcroît de tâches liées au ménage et aux enfants (CSO, 2020, p.17). D'après les données de l'ONEM, 71% des demandes de congés parentaux corona ont été introduites par des femmes (CSO, 2021, p.13).

En ce qui concerne les tâches domestiques, à propos de la première vague, l'étude de Alon *et al.* (2020) qui discute les effets de long terme de la crise sanitaire sur la situation des femmes, pour les couples au sein desquels la femme a été amenée à intensifier sa présence physique au travail, par exemple dans les domaines de la santé ou du commerce alimentaire, supposait qu'un rééquilibrage forcé dans la répartition des tâches ménagères et des soins aux enfants puisse persister dans le temps. Cette hypothèse est cependant nuancée par d'autres études, notamment celle de Del Boca *et al.* (2020) qui constate que la hausse de contribution des hommes est conditionnelle à la présence des femmes sur leur lieu de travail. Plusieurs études, Hupkau *et al.* (2020) notamment, rapportent que la part du travail domestique additionnel prise par les femmes durant la première vague est plus grande que celle des hommes.

5.9.4. Enfants (0-17 ans) vivant dans un ménage sans emploi

Entre 2018 et 2019, le pourcentage d'enfants (de 0 à 17 ans) vivant dans un ménage sans emploi est passé de 16,6% à 18,3%, soit une augmentation de 2 points de pourcentage. Et, selon les chiffres de l'Unicef, un enfant sur quatre grandit dans la pauvreté en Wallonie³². En toute vraisemblance, on peut s'attendre à une confirmation de cette hausse pour les années 2020 et 2021.

Les données actuellement disponibles indiquent que la crise sanitaire intensifie les faiblesses et les défis déjà existants. Les ménages qui ont fait face aux pertes de revenus les plus sévères sont aussi ceux qui étaient déjà les plus précarisés avant la crise, parmi lesquels les ménages sans emploi, à risque de pauvreté, allocataires sociaux, en particulier lorsque l'allocation est le seul revenu.

L'étude de Decoster *et al.* (2020) démontre que les personnes disposant de petits salaires et de certaines allocations sociales n'ont aucune marge de manœuvre pour compenser les dépenses liées à la crise sanitaire. Ces allocations suffisent uniquement à couvrir les « dépenses non reportables ». Les mesures gouvernementales ne sont pas suffisantes pour maintenir le revenu des familles en situation de pauvreté à un niveau acceptable. Les familles qui perçoivent des allocations de chômage ou d'aide sociale sont confrontées à un manque de revenu structurel. Bien que le contexte familial joue également un rôle important, on peut supposer que l'augmentation du nombre d'allocataires entraîne inévitablement une augmentation de la pauvreté si la dépendance accrue aux allocations persiste. La durée de la dépendance aux allocations est donc cruciale du point de vue de l'adéquation financière des mesures de crise.

Le dernier rapport du Délégué général aux droits de l'enfant (2020) déplore que « les mesures de confinement, aux objectifs prioritairement sanitaires, n'ont pas été élaborées de manière à les adapter à la hauteur des besoins spécifiques des familles précaires. Elles ont ébranlé tout le système déjà fragile sur lequel reposait, bon gré mal gré, la vie des enfants et des parents en situation de pauvreté » (Délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfant, 2020, p.54). Il en ressort que les parents, en risque de précarité avant la crise sanitaire, ont dégringolé dans une situation de pauvreté réelle qui a détérioré l'effectivité des droits de leurs enfants, sous les coups d'une inégalité sociale qui s'est accentuée. La crise sanitaire a tout confisqué. Elle a privé les enfants de soins de santé, de crèches, de lieux d'apprentissage et d'éducation, de lieux récréatifs et collectifs de socialisation, d'espaces verts et d'espaces de vie laissant la place à l'isolement qui a contribué à augmenter leur sentiment d'exclusion. La crise a provoqué des ruptures : rupture de lien social mais aussi rupture des prises en charge psychosociales et/ou médicales qui constituaient un filet de sécurité et un soutien social dans les démarches pour faire valoir leurs droits. Le renforcement de la digitalisation dans différents domaines de la vie y a contribué. Le déconfinement ne s'est pas fait

³² Unicef, *La pauvreté infantile en Belgique*. <https://www.unicef.be/fr/plaidoyer/le-plaidoyer-sur-divers-themes-politiques/la-pauvrete-infantile>

sans mal pour ces enfants et ces familles. Encore aujourd'hui, c'est le « rattrapage » qui est venu s'ajouter à des situations déjà fragiles avant la crise. Le risque augmente qu'une distance s'installe avec le système d'aide sociale et amène les familles à ne plus recourir à leurs droits. Raison pour laquelle le Délégué aux droits de l'enfant insiste sur la nécessité de veiller à être particulièrement attentif à une définition « sociale » de la sortie de crise, en parallèle de sa définition médicale (Délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfant, 2020, pp.54-60).

5.9.5. Écart entre les pourcentages de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS + ERIS) de 18 à 24 ans et de 18 à 64 ans

En Wallonie, les proportions de personnes bénéficiant de l'aide sociale (Revenu d'intégration sociale – RIS + équivalent du revenu d'intégration sociale – ERIS + Garantie de revenus aux personnes âgées – GRAPA) varient fortement selon les classes d'âge. La classe des jeunes adultes (18 à 24 ans) y est surreprésentée (taux de 8,4% en 2020) et ce taux augmente constamment, de 4,1% à 8,4% entre 2003 et 2020. Depuis 2016, le taux d'aide sociale des jeunes (18 à 24 ans) est le plus élevé de toutes les tranches d'âge.

L'augmentation importante des bénéficiaires de l'aide sociale depuis 2015 découle de la limitation dans le temps des allocations d'insertion : un certain nombre de demandeurs d'emploi perdent leurs allocations et sont contraints de demander le revenu d'intégration sociale. Cette mesure touche inégalement les différents groupes d'âge. Les plus jeunes (18 à 24 ans surtout, et 25 à 44 ans) voient leur taux augmenter très fortement. Une part croissante d'entre eux sont aux études. Notons que ces derniers ne se retrouvent pas tous dans les revenus d'intégration. Certains ne le demandent pas, d'autres ne l'obtiennent pas.

Pendant la période de confinement, sur la base des données administratives consolidées, le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration a augmenté de quasiment 2 500 personnes en Wallonie en 2020 et de 1 740 personnes durant les quatre premiers mois de 2021. Selon les projections basées sur le scénario économique esquissé dans le cadre des *Perspectives économiques régionales 2021-2026*, l'augmentation attendue du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration et de l'aide sociale équivalente sur l'ensemble de l'année pourrait être du même ordre qu'en 2020. Cet accroissement devrait s'amplifier en 2022 (dépassant 5 000 personnes) consécutivement au ralentissement attendu de la croissance de l'emploi et à la dégradation des conditions d'accès à l'emploi. De 2023 à 2026, le nombre de bénéficiaires devrait se stabiliser et le relèvement des minimas sociaux devrait contribuer à l'accroissement des dépenses.

À côté de l'aide financière octroyée par les CPAS, les demandes de soutien pour des aides alimentaires et des avances financières ont afflué auprès des CPAS pendant la période de confinement.

Les résultats de l'enquête mensuelle de monitoring auprès des CPAS, mise en place dès le début de la pandémie de Covid-19 par le SPP Intégration sociale³³, permettent d'identifier quelques grandes tendances à l'échelle nationale (SPP Intégration sociale *et al.*, 2020 et 2021).

Ils mettent en évidence deux populations particulièrement impactées par la crise sanitaire. « D'une part, des personnes déjà bénéficiaires d'un revenu d'intégration partiel en complément de revenus insuffisants, qui ont perdu ces revenus, temporairement ou durablement, pendant la période de confinement, passant à un revenu d'intégration complet ou à un revenu complété d'une allocation de chômage. D'autre part, des personnes vulnérables qui ont vu leurs revenus fondre à la suite de

³³ Cette enquête a pour objectif de suivre au plus près l'impact social de la crise sanitaire et d'établir des projections étayées afin de réagir de manière optimale par rapport aux évolutions du nombre de bénéficiaires et améliorer l'accompagnement des personnes en situation précaire.

la crise sanitaire et ont pu, grâce au CPAS, obtenir un revenu d'intégration complémentaire, voire complet » (SPP Intégration sociale, 2021, p.9).

Les bénéficiaires âgés de 25 ans et plus ont été plus impactés lors de la première vague que ceux âgés de moins de 25 ans (+4,0% versus +3,3% de février à avril 2020). Parmi ces derniers, le nombre d'étudiants est même resté quasiment stable (+0,1%). Inversement, d'août à octobre 2020, l'augmentation du nombre de bénéficiaires de moins de 25 ans a été supérieure à celle des plus de 25 ans (+5,5% versus +0,4%) et, parmi ceux-ci, ce sont les non-étudiants qui ont augmenté le plus.

Les hommes isolés et cohabitants ont été les plus impactés lors de la première vague de la crise sanitaire, alors que la deuxième vague semble avoir impacté plus fortement les femmes cohabitantes.

Les statuts spécifiques comme les indépendants ou artistes restent peu représentés alors qu'ils ont été gravement touchés par la crise sanitaire. L'hypothèse sous-jacente inciterait à penser que ces groupes cibles spécifiques essaient d'abord de puiser dans leurs réserves financières et d'épuiser leurs autres droits sociaux avant de demander l'aide du CPAS (SPP Intégration sociale, 2021, p.17).

5.9.6. Pourcentage des majeurs ayant été admis à la procédure en règlement collectif de dettes

Selon leurs compétences respectives, les différents niveaux de pouvoir ont pris des mesures visant principalement à éviter les faillites d'entreprise et à soutenir le pouvoir d'achat des ménages. Des mesures spécifiques ont été mises en place pour aider les personnes en difficulté financière, en particulier les personnes exposées au risque d'endettement. Citons, parmi d'autres, les mesures suivantes : le report temporaire et sans frais de remboursement d'un prêt ou d'une vente à tempérament, la prolongation du délai de zérotage en cas d'ouverture de crédit pour une durée de trois mois et la suspension des saisies (Service de lutte contre la pauvreté, 18 juin 2020).

Dans les faits, l'Observatoire wallon du crédit et de l'endettement observe un faible nombre de reports de crédits à la consommation depuis le début de la crise. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce constat ; soit les personnes n'ont pas entrepris les démarches auprès des services de médiation de dettes pendant la crise sanitaire (pensant par exemple que les services étaient fermés), soit les mesures de protection ont joué leur rôle de garde-fou. Concernant le règlement collectif de dettes (RCD), le nombre de requêtes admises n'a pas vraiment évolué, en raison notamment du report des audiences pendant quelques mois.

Les pertes d'emplois attendues dans le scénario retenu par l'IWEPS fragiliseront cependant indéniablement la situation financière des ménages dans les trimestres à venir. L'Observatoire redoute d'ailleurs une explosion des situations très préoccupantes, voire catastrophiques, dans les trois à six mois à venir (entre six mois et un an pour les recouvrements de dettes et les saisies), notamment dans le chef des travailleurs indépendants en situation de faillite et des travailleurs salariés qui auront perdu leur emploi (notamment dans les petites entreprises).

Aux difficultés financières auxquelles ils seront confrontés, ils auront à déjouer les arcanes administratifs auxquels ils ne sont pas préparés pour faire valoir leurs droits et les réaliser. À cet égard, l'Observatoire souligne que les mesures de soutien d'abord prises en urgence ont été adaptées en cours de route pour améliorer la protection des publics exposés, entraînant ainsi des changements de procédures (dans le cas notamment des suspensions de saisie) mais aussi de l'incertitude. La situation actuelle et les perspectives alarmantes réclament, dès lors, pour éviter l'aggravation des situations de précarité, d'améliorer l'information aux citoyens sur leurs droits et sur les dispositifs existants. Elle nécessite aussi, selon l'Observatoire, de repenser à plus long terme un plan d'action structurel pour une gestion plus rationnelle et moins contraignante du recouvrement

de l'endettement. Par ailleurs, notons que l'Observatoire du crédit et de l'endettement entend monitorer l'impact de la crise actuelle sur la médiation de dettes au travers d'une enquête en cours³⁴.

Afin de sonder l'évolution de la situation, cette enquête est réalisée en trois temps : un premier sondage en mai-juin 2020 ; un deuxième dans le courant du quatrième trimestre 2020 et un troisième dans le courant du premier semestre 2021. « Les problématiques du surendettement et des défauts de paiement sont au centre de l'actualité en cette période de crise et sont associées à de nombreuses conséquences économiques et sociales. La crise du coronavirus a affecté tous les domaines de l'économie et exerce une pression importante sur l'équilibre financier de nombreux ménages » (McGahan, 2021a, p.4).

Les indicateurs chiffrés de la Centrale des crédits aux particuliers (dont le règlement collectif de dettes) suivent une tendance relativement favorable depuis plusieurs années et jusqu'en 2020. Cependant, selon Jeanmart et McGahan (2021c, p.47), « il s'agit de rester critique avant de qualifier ces évolutions d'encourageantes. D'une part, ces indicateurs ne prennent pas en compte tous les pans de la population (les ménages dont les difficultés financières concernent des dettes hors crédit par exemple) et, d'autre part, le secteur s'attend à ce que les conséquences négatives de la crise sanitaire soient vécues à retardement ».

En réponse à la situation exceptionnelle suscitée par la crise, les différents niveaux de pouvoir ont pris des mesures afin d'éviter les faillites et de limiter une baisse du pouvoir d'achat des ménages. Les créanciers institutionnels ou publics ont pris d'autres mesures afin d'assouplir le paiement et le recouvrement de leurs créances. Parmi ces mesures de soutien, les entreprises et les ménages touchés par la Covid-19 ont eu la possibilité, sous certaines conditions, de solliciter un report de paiement auprès de leur prêteur. Ce report a été largement utilisé, principalement pour les prêts hypothécaires. Concernant les reports de paiement des crédits aux entreprises, 80% du nombre de reports ont été accordés à des PME et des travailleurs indépendants.

Ces mesures de soutien, qui visaient à protéger les publics exposés aux difficultés financières, comportent plusieurs limites. D'une part, certaines aides proposées ne sont accessibles que sous certaines conditions, parfois strictes. D'autre part, certains consommateurs n'ont pas été complètement ou correctement informés de la possibilité de demander la prolongation des reports de paiement et ne se trouvaient plus dans les délais pour pouvoir la solliciter. Et surtout, ces mesures de soutien proposent des solutions provisoires : les paiements sont reportés (parfois avec des intérêts qui continuent à courir), mais ne sont, pour certains, ni réduits, ni annulés.

L'Observatoire redoute dès lors une explosion des situations très préoccupantes lors de la levée des mesures de soutien temporaires (le droit passerelle, le moratoire sur les faillites, le chômage temporaire, les reports de remboursement de crédit, etc.), en particulier pour les travailleurs indépendants et pour les travailleurs salariés ayant perdu leur emploi. Une transition trop brusque pourrait entraîner une vague de licenciements et de faillites d'entreprises.

³⁴ Cette enquête aborde quatre thématiques :

1. L'impact de la crise sur l'organisation du travail et sur la gestion du personnel (travail à bureau fermé, licenciement, télétravail, rotation du personnel...)
2. L'impact de la crise sur la gestion des dossiers en cours (mesures particulières dans le suivi avec les débiteurs, avec les créanciers, avec les tribunaux, difficultés spécifiques dans la gestion des dossiers...)
3. L'impact de la crise sur l'afflux de dossiers (nouvelles difficultés financières des débiteurs, gestion des nouvelles demandes, profil des nouveaux requérants...)
4. Le sentiment sur l'avenir de la médiation de dettes (craintes particulières par rapport à une reprise « normale » de l'activité, modifications de la pratique du RCD...).

Afin d'évaluer les impacts de la crise sanitaire sur l'équilibre budgétaire des ménages et sur le secteur de la médiation de dettes, l'Observatoire du crédit et de l'endettement a lancé une enquête en ligne³⁵ auprès des médiateurs de dettes de Wallonie (avocats, juristes, travailleurs sociaux).

Selon les premiers résultats de cette enquête (McGahan, 2021a, pp.1-24), les facteurs déclencheurs de nouvelles difficultés financières sont en augmentation, tels que les pertes d'emplois et la diminution des revenus, les difficultés de gestion accentuées par la crise, les difficultés liées à une activité d'indépendant, l'augmentation des charges ou encore les séparations et les divorces.

Les nouvelles difficultés chez les bénéficiaires suivis sont d'ordres divers : difficultés financières et de gestion du budget (des coûts liés aux mesures sanitaires et à la scolarisation à distance sont venus s'ajouter aux dépenses habituelles), difficultés administratives (engendrées par la fermeture de certains organismes et par les contraintes des échanges à distance), fracture numérique renforçant les inégalités (automatisation et digitalisation des procédures), difficultés liées à la recherche d'emploi et au climat d'incertitude dans les secteurs fragilisés et difficultés de compréhension des mesures à suivre, des procédures à entamer et des conditions d'accès aux aides sociales et détresse psychologique (anxiété, stress, sentiment d'isolement ou de découragement, manque de perspective).

Du côté des professionnels du secteur, près de la moitié d'entre eux et un quart des avocats ont observé une baisse des nouvelles demandes durant la période de confinement, ce qui prédit, selon eux, une activité intensifiée par la suite. Ils expriment leurs craintes par rapport à l'avenir de la médiation de dettes : surcharge de travail attendue et manque de moyens humains et financiers pour répondre aux demandes, complexité accrue des dossiers à gérer exigeant de nouvelles compétences techniques, diminution de la qualité de la collaboration entre médiateurs, gestion des dossiers d'indépendants, « rechute » de bénéficiaires, conséquences de l'absence des activités de prévention/formation. Le secteur va devoir s'adapter. En conséquence, les professionnels insistent sur les priorités suivantes : (1) une informatisation des dossiers et une modernisation des équipements à disposition, (2) une attention à porter aux nouveaux publics « à risque » de surendettement, (3) une gestion prudente des aides exceptionnelles lors des levées des mesures, (4) la révision des objectifs à atteindre pour l'obtention de subside, (5) les efforts à fournir pour faire évoluer les mentalités et lutter contre la stigmatisation du recours à la médiation de dettes afin de prévenir ou de régler certaines situations avant qu'elles ne deviennent problématiques, (6) une valorisation du secteur et de la justice pour pouvoir répondre à l'augmentation des demandes et fournir un service d'une plus grande qualité, (7) une information claire et centralisée, accessible et complète auprès des publics à risque, du grand public et des professionnels.

La situation actuelle rappelle aussi l'importance d'investir dans la prévention au surendettement, dans la lutte contre la faiblesse structurelle des revenus, dans la détection des difficultés financières et dans l'éducation budgétaire.

³⁵ Au total, trois vagues d'enquête en ligne seront lancées dans le but de mesurer l'évolution de la situation au fil du temps : une première au début de la crise (de mars à juin 2020) pour en mesurer les premiers impacts, une seconde six mois plus tard (de septembre à octobre 2020) pour observer les évolutions et confirmer, ou non, certaines tendances, et une troisième un an après dans le but d'identifier comment les changements engendrés par la crise ont transformé le secteur de la médiation de dettes.

5.10. EMPLOI

5.10.1. Le taux d'emploi

En 2020, la capacité d'adaptation remarquable du monde du travail ainsi qu'un large soutien public aux entreprises et à l'emploi ont permis d'éviter une effusion de pertes d'emplois malgré les mesures sanitaires drastiques qui ont entravé l'activité économique.

Lorsque les conditions le permettaient, la continuité de l'activité économique en période de confinement a, en effet, pu être assurée en partie par le recours au télétravail, un dispositif qui a été largement encouragé par les pouvoirs publics.

Les secteurs dits « essentiels », où la poursuite des activités était jugée par les autorités comme nécessaire, ont continué à fonctionner selon le schéma classique (les commerces alimentaires notamment).

Dans les secteurs qui se prêtaient le moins au télétravail, les mesures de confinement ont imposé l'arrêt quasi complet de l'activité pendant plusieurs mois. C'est en particulier le cas du secteur de l'hébergement et de la restauration ainsi que de celui des arts et spectacles. C'est dans ces secteurs que l'on observe le plus de pertes d'emplois. Une grande partie des travailleurs ont cependant été protégés par les dispositifs de soutien, tels que le chômage temporaire pour les salariés et le droit passerelle pour les indépendants. Selon les estimations établies dans le cadre des *Perspectives économiques régionales* sur la base du modèle HERMREG (voir encadré 1), le recul de l'emploi en Wallonie se limiterait dès lors à 2 400 unités en 2020. Comme un nombre relativement important de Wallons travaillent à Bruxelles ou au Luxembourg, dans des emplois tertiaires où le télétravail a rendu la poursuite de l'activité possible, la population active occupée a crû légèrement, si bien que, dans un contexte de léger recul de la population d'âge actif (l'immigration ayant été freinée vu le contexte sanitaire), le taux d'emploi des 20 à 64 ans en 2020 s'est maintenu à son niveau de 2019 soit 64,6%.

En 2021, les progrès de la campagne de vaccination, l'allègement graduel des mesures prophylactiques mais aussi des effets de rattrapage devraient favoriser un net rebond de l'activité économique. La croissance économique conjuguée au maintien des mesures de soutien serait particulièrement favorable à l'emploi, même si certains secteurs comme l'Horeca et le commerce continuaient à subir de lourdes pertes (-4 200 emplois). L'emploi intérieur augmenterait ainsi de presque 9 500 unités selon les projections basées sur le modèle HERMREG. Dans un contexte de poursuite du recul de la population d'âge actif et d'une contribution positive du solde des mouvements transfrontaliers, le taux d'emploi augmenterait de 0,4 point de pourcentage pour atteindre 65,0% en 2021.

En 2022, la croissance économique se poursuivrait, à un rythme plus faible cependant, l'effet rebond étant moins présent et les pénuries de matières premières bridant la reprise de certains secteurs. Avec l'arrêt des mesures de soutien, la croissance de l'emploi intérieur ne serait dès lors plus que de 2 300 unités. La contribution du solde transfrontalier à la croissance de la population active occupée serait néanmoins positive et, malgré une très légère reprise de la croissance de la population d'âge actif, le taux d'emploi augmenterait de 0,1 point de pourcentage, atteignant 65,1% en 2022.

Pendant les années 2023-2026, les différentes branches d'activité reprendraient des rythmes de croissance davantage conformes aux tendances passées avec cependant un fléchissement de l'activité économique des régions à partir de 2024, qui reflète, à l'instar de ce qui caractérisera la Belgique dans son ensemble, la diminution de l'impulsion donnée par les différents plans de relance (belge et étrangers) et le ralentissement de la croissance dans la Zone euro, traduisant principalement le vieillissement progressif de la population. L'emploi intérieur wallon augmenterait

de 35 200 unités entre 2022 et 2026. La contribution positive des soldes transfrontaliers et pendulaires permettrait une augmentation de 38 800 personnes de la population active occupée. La population d'âge actif reculerait légèrement de sorte que le taux d'emploi augmenterait de 1,5 point de pourcentage pour atteindre 66,6% en 2026

Tableau 5 : Estimation de l'évolution des taux d'emploi en Wallonie suivant le scénario HERMREG juillet 2021

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Taux d'emploi EU 2020	64,6%	64,6%	65,0%	65,1%	65,7%	66,2%	66,4%	66,6%

Source : HERMREG Perspectives économiques régionales 2021-2026 (Juillet 2021)

5.10.2. Écart des taux d'emploi suivant le niveau de formation

La possibilité de maintenir l'emploi et l'activité via le télétravail semble favoriser relativement les emplois plus qualifiés, de sorte que l'écart entre les taux d'emploi BIT des personnes de 25 à 64 ans ayant un niveau de diplôme du secondaire et des personnes ayant un niveau de diplôme du supérieur risquait potentiellement de s'accroître. Les données de 2020 montrent cependant que cet écart est resté stable, probablement parce que le chômage temporaire a permis le maintien de nombreux emplois peu qualifiés. Pour 2021 et 2022, le Conseil supérieur de l'emploi (2021) souligne que leur large proportion parmi les chômeurs temporaires entraîne cependant un risque accru pour les personnes plus faiblement éduquées d'entrer dans le système de chômage classique avec la fin des mesures de soutien. L'écart des taux d'emploi suivant le niveau de formation risque donc de s'accroître, surtout en 2022.

« Pour l'instant relativement protégées par le système de chômage temporaire, les personnes ayant un faible niveau d'éducation seront parmi les premières à perdre leur emploi si le nombre de faillites ou de restructurations augmente, en raison notamment de la fin des mesures de soutien. De plus, comme l'a montré le rapport du CSE 2020, les personnes peu diplômées ont ensuite de plus grandes difficultés à retrouver un emploi. Une fois la crise sanitaire passée, il devient indispensable de passer d'un système de maintien de l'emploi à un système de réallocation des ressources pour tous les travailleurs mais en particulier pour les plus faiblement éduqués » (Conseil supérieur de l'emploi, 2021, p.86)

5.10.3. Écart entre le taux d'emploi des personnes nées en Belgique et des personnes nées hors UE

Le constat d'une aggravation des conditions d'intégration sur le marché du travail des immigrés non-UE, en particulier des immigrés récents (cinq ans ou moins), est dressé par différentes études réalisées notamment par la Banque Nationale (2020), Unia (2019) et le CSE (2018), qui tentent de comprendre les raisons du faible niveau d'intégration des immigrés non-UE en Belgique afin de guider la décision politique et l'action³⁶. En 2019, ces immigrés récents cumulaient un taux d'emploi très faible (27,3%) et une différence très importante, de l'ordre de 39 points de pourcentage, avec le taux d'emploi des Wallons (66,2%). Selon Unia (2019), cette situation est d'autant plus interpellante

³⁶ Une partie des facteurs explicatifs relève des caractéristiques personnelles des personnes qui entrent sur le territoire belge (genre, âge, niveau de diplôme, compétences acquises...). D'autres facteurs tiennent au motif de séjour, à l'acquisition de la nationalité, au nombre d'années de résidence en Belgique, à l'acquisition de la langue du pays d'accueil mais aussi au réseau social et à la qualité de ce réseau. D'autres encore ont trait à la reconnaissance des diplômes et des compétences acquises à l'étranger.

que le taux d'emploi général dans notre pays n'est pas particulièrement élevé. Ce qui tend à montrer que la prospérité de notre pays, et de notre région, ne provient pas de notre niveau d'emploi, mais bien du niveau élevé de notre productivité. Ces deux phénomènes conjugués feraient peser une menace, à terme, sur notre prospérité et, plus particulièrement, sur le système de protection sociale caractéristique de notre société belge (UNIA, 2019, p.287).

Selon le CSE (2020), les travailleurs immigrés sont potentiellement plus impactés par la crise actuelle notamment en raison du type d'emploi qu'ils occupent. Le télétravail leur est moins accessible puisqu'ils sont plus présents dans les métiers manuels. Cela est surtout vrai pour les immigrés non européens avec seulement 13% d'entre eux ayant expérimenté le télétravail contre 23% des natifs. Ils sont majoritairement présents dans les secteurs les plus impactés par le confinement tels que l'Horeca, où 27% des travailleurs sont d'origine non européenne. Considérant le fait que la probabilité pour ces personnes d'avoir un emploi est significativement plus faible et que les emplois qu'ils occupent sont plus précaires et moins rémunérateurs, les mesures de distanciation sociale et de confinement auront encore amplifié le phénomène. De plus, ce phénomène apparaît dans un contexte où les cas de discrimination pour critères raciaux sont en constante augmentation (voir Unia, 2020).

Pour les années à venir, les *Perspectives démographiques 2020-2070* dressées par le Bureau fédéral du Plan (2021) prévoient une immigration des étrangers relativement stable à long terme, avec cependant des profils différents dans la composition des flux migratoires, à savoir :

- une immigration constante en provenance des « anciens » États membres : les motifs de migration vers la Belgique sont liés à son attractivité due à sa localisation géographique assez centrale en Europe et à la présence des institutions européennes et internationales sur le territoire, et aussi à un marché du logement attractif par rapport aux pays frontaliers ;
- une baisse de l'immigration en provenance des « nouveaux » États membres : un moteur important de la migration vers la Belgique réside dans le processus d'élargissement de l'Union européenne qui a progressivement entraîné la libre circulation des personnes et des travailleurs en provenance des nouveaux États membres de l'Union européenne. Cependant, l'attractivité économique relative de la Belgique pour ces pays-là tend à s'estomper à long terme et, par conséquent, le taux d'émigration vers la Belgique évolue à la baisse ;
- une hausse de l'immigration en provenance des pays hors de l'Union européenne : les motifs de migration vers la Belgique sont principalement liés au regroupement familial et aux demandes d'asile. Les flux migratoires en provenance des pays tiers dépendent également de la situation (politique, sanitaire, économique) dans les pays d'origine et des conditions d'accès au territoire définies au niveau belge ou européen.

Pour les années à venir, sous l'hypothèse d'une augmentation du taux d'emploi et étant donné les perspectives démographiques liées, d'une part, au vieillissement de la population wallonne contractant le pourcentage de Wallons en âge de travailler et, d'autre part, aux évolutions contrastées des flux migratoires, on pourrait s'attendre, à une augmentation du taux d'emploi des immigrés non européens et à une diminution de l'écart des taux d'emploi entre les Wallons et les étrangers non-UE.

5.10.4. *Le taux d'emploi temporaire*

Étant donné l'ampleur du repli de l'activité économique, les employeurs ont malgré tout été contraints de supprimer certains postes de travail devenus excédentaires.

Ainsi, le nombre d'heures prestées par les intérimaires a chuté en avril 2020 de manière vertigineuse (-42% en termes cumulés en avril par rapport au niveau de février), tandis qu'une grande partie des

contrats à durée déterminée arrivant à échéance en temps de confinement n'ont sans doute pas été renouvelés. Dans un premier temps, le pourcentage d'emploi temporaire parmi les salariés a probablement chuté. Sur l'ensemble de l'année 2020, on observe cependant une baisse de la part de l'emploi temporaire très modérée. L'élargissement du chômage temporaire au travail intérimaire pourrait être un élément explicatif.

Durant la phase de reprise en 2021 et, dans une moindre mesure, en 2022, les employeurs, probablement encore frileux, devraient, après avoir satisfait leur besoin de main-d'œuvre par la remise au travail des personnes en chômage temporaire, recourir à l'intérim et à d'autres formes de contrats temporaires. L'observation des données de Federgon (2021) témoigne déjà de ce regain. En 2021 et en 2022, le taux d'emploi temporaire risque donc probablement de s'accroître à nouveau.

5.10.5. Taux de chômage et taux de chômage de longue durée

Les mesures adoptées pour maintenir l'emploi, le niveau toujours important des opportunités d'embauche (voir Tendances n°61, pp 63-65) et le ralentissement de l'entrée de nouveaux actifs sur le marché du travail ont contribué à limiter l'augmentation du chômage en 2020, à hauteur de 6 000 personnes (DEI). À titre de comparaison, 8 500 demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) supplémentaires avaient été enregistrés en 2009 lors de la crise financière, 3 100 en 2012 et 4 900 en 2013 avec la crise des dettes souveraines qui avait suivi. L'analyse des flux entrants et sortants réalisée par l'ONEM dans son rapport annuel indique que l'augmentation du chômage est due au nombre plus restreint de sortants et non à un nombre supérieur d'entrants dans le système (voir CSE 2021).

En mars 2021, le nombre total de demandeurs d'emploi était déjà en recul par rapport au niveau observé l'année précédente. Ce recul atteint -5,4% en juillet 2021 par rapport au mois correspondant de l'année passée.

Cependant, le chômage de longue durée continue à augmenter. En juillet 2021, le chômage de moins d'un an avait reculé de 16,9% tandis que le chômage d'un à deux ans augmentait de 4,0% et le chômage depuis plus de deux ans de 4,2% (voir IWEPS, 2021b, Séries statistiques du marché du travail wallon).

La diminution du chômage de courte durée reflète surtout le ralentissement de l'entrée dans le chômage, mais aussi une rotation plus importante à court terme pour répondre aux offres d'emploi (voir Rapport du CSE 2021). Le CSE souligne dès lors l'importance du passage d'un système de maintien à l'emploi à un système de réallocation des ressources dans cette nouvelle phase de la crise. Il souligne à cet égard que la Belgique n'affichait qu'un taux de transition de 30,0% en 2019 contre 33,2% en moyenne dans l'Union européenne. En Wallonie, parmi les personnes qui étaient au chômage l'année précédente, 25% sont parvenues à trouver un emploi en 2019. En 2020, ce taux de transition s'est même réduit de 3,1 points de pourcentage pour n'atteindre que 22%.

En 2021 et 2022, il est donc probable que la proportion de chômeurs de longue durée s'accroisse.

5.10.6. Écart entre les taux de chômage des jeunes et des adultes

Le fort ralentissement des créations de nouveaux emplois au début de l'épidémie, limitant fortement les flux de sortie du chômage, a particulièrement impacté les jeunes en 2020. La croissance du chômage au sens administratif (DEI) en 2020 est en effet plus marquée pour les jeunes de moins de 25 ans (+5,3%) que pour les autres tranches d'âge : respectivement +3,2% et +1,8% pour les 25 à 40 ans et les plus de 40 ans (voir tableau 10 dans IWEPS, 2021b, Séries statistiques du marché du travail wallon). Les jeunes sont en effet plus vulnérables. D'une part, s'ils ont été recrutés récemment, ils peuvent être les premiers à perdre leur emploi si l'entreprise est en difficulté. D'autre part, la baisse du nombre de recrutements en raison de la crise fait baisser leur probabilité de trouver un

premier/nouvel emploi. L'écart entre les taux de chômage des jeunes (15 à 24 ans) et des adultes (25 à 49 ans) risque donc de s'accroître. Toutefois, les données du chômage au sens du BIT pour 2020 ne montrent pas cela. L'écart se serait même légèrement réduit. Dans les conditions économiques actuelles, il est en effet probable que de nombreux jeunes aient été découragés de rechercher un emploi et ne seraient donc plus comptabilisés comme chômeurs au sens du BIT. Pour 2021 et 2022, il est donc difficile d'évaluer dans quel sens évoluera l'indicateur.

5.10.7. *Le pourcentage de personnes ayant pris un congé thématique*

Lors de la crise de 2009, les entreprises avaient recouru au système de réduction de prestations via les pauses carrière et les crédits temps pour maintenir les travailleurs à l'emploi malgré le repli de l'activité, notamment lorsque le chômage temporaire n'était pas possible, mais pas forcément dans le cadre d'un congé thématique (voir IWEPS, 2016).

Le pourcentage de personnes ayant pris un congé thématique a par contre augmenté lors de cette crise sanitaire. En effet, le problème de l'arrêt de l'activité ayant touché certains travailleurs a été doublé, pour les travailleurs toujours en activité dans les secteurs essentiels ou en télétravail, d'un souci de garde d'enfants suite à la fermeture des crèches et des écoles. L'introduction d'un congé parental spécial Corona en mai 2020 a entraîné une forte hausse du recours au congé parental. En 2021, les premières observations montrent un recul du recours à ce type de congé suite notamment à la suppression du congé parental temporaire Corona à partir d'octobre 2020 (voir ONEM, 2021). On s'attendrait dès lors à une poursuite de la normalisation en 2022.

5.10.8. *Incapacité de travail de longue durée (ou invalidité)*

L'incapacité de travail est un des risques sociaux couverts par la sécurité sociale fédérale. En l'occurrence, lorsqu'un travailleur du secteur privé (demandeur d'emploi, salarié ou indépendant) est dans l'incapacité de travailler pour cause de maladie ou d'accident (à l'exception d'une maladie professionnelle ou d'un accident du travail, couverts par un autre système), sa mutuelle lui verse une indemnité, compensant ainsi partiellement la perte de ses revenus. Lorsque l'incapacité de travail se prolonge au-delà d'une année, elle devient une invalidité.

Au cours des dernières années, le pourcentage de la population wallonne d'âge actif (15 à 64 ans) en incapacité de travail de longue durée (de plus d'un an) a doublé, passant de 3,6% en 2005 à 7,4% en 2020.

Les études de l'INAMI montrent qu'un certain nombre de facteurs expliquent cette augmentation (INAMI, 2018) : le vieillissement de la population active, la participation croissante des femmes au marché du travail, l'alignement de l'âge de la pension des femmes sur celui des hommes mais aussi l'importance croissante des problèmes psychiques et locomoteurs, le stress chronique au travail, l'équilibre rompu entre vie privée et vie professionnelle ainsi que les affections musculosquelettales (INAMI, 2018, p.32).

Selon les résultats d'une enquête en ligne organisée par les Mutualités chrétiennes durant les mois d'octobre et novembre 2019, auprès de 4 350 personnes (Vancorenland, *et al.*, 2021), les principales maladies à l'origine de l'incapacité de travail sont les *burn-out* et/ou les affections psychiques (37% des répondants) et les maladies du système ostéo-articulaire et des tissus conjonctifs (32% des répondants). De manière générale, les répondants attribuent leur incapacité de travail à leur situation professionnelle. Les raisons à l'origine de l'incapacité divergent selon le type de travail. Des facteurs liés à l'organisation du travail et aux relations interpersonnelles sont plus souvent invoqués comme étant la cause de l'incapacité de travail chez les travailleurs effectuant des tâches intellectuelles, alors que les travailleurs effectuant des tâches manuelles mentionnent davantage des facteurs

physiques. Le niveau d'autonomie et la qualité des rapports entre collègues et avec le responsable influent sur l'impact de la situation professionnelle sur l'incapacité de travail.

Les impacts de la crise de la Covid-19 sur la population en incapacité de travail de longue durée sont commentés par le Bureau fédéral du Plan à partir d'une analyse croisée de différentes sources (2021a, p.40). De son avis, l'augmentation de la part des personnes en incapacité de travail de longue durée ne fait pas de doute. Et, selon les estimations établies dans le cadre des *Perspectives économiques régionales* sur la base du modèle HERMREG (voir encadré 2), elle entraînerait le taux d'incapacité à des valeurs de 7,8% en 2021, 8,1% en 2022 et jusqu'à 9,4% en 2026.

5.11. FOCUS SUR LA GRANDE PRÉCARITÉ ET L'URGENCE SOCIALE

Ce focus sur la grande précarité apporte un complément d'information sur quelques aspects de la grande précarité et de l'intervention sociale au cours de la crise sanitaire. Le matériau exploité est exclusivement qualitatif et émane d'entretiens semi-directifs ou de *focus groups* effectués entre mars et juin 2021 avec quelques acteurs de l'action sociale wallonne (les relais sociaux, le RWLP, un CPAS, un centre régional d'intégration et une association citoyenne dédiée à l'aide de personnes sans abri en zone urbaine). Il ne s'agit évidemment pas d'un relevé exhaustif des mesures, des services et des situations vécues par les personnes précaires, mais bien d'une mise en exergue de quelques constats, questionnements et points de tensions repérés auprès de ces acteurs du social.

5.11.1. Le « bond en arrière » de l'ensemble des personnes précarisées

L'édition précédente du focus sur la grande précarité avait souligné la superposition de la crise sanitaire et de la crise sociale. Celle-ci concluait par l'importance d'adopter une approche transversale des politiques visant l'accès aux droits fondamentaux afin de répondre au caractère multidimensionnel de la précarité et afin d'éviter la mise en concurrence de différentes catégories de personnes précaires face à l'obtention d'un droit isolé (emploi, logement...) (Deprez *et al.*, 2020). Le focus de 2021 synthétisé ici met en exergue non seulement le risque de renforcement de la concurrence entre catégories de personnes vulnérables, mais aussi le recul généralisé de toutes les catégories de personnes précaires. Qu'il s'agisse de jeunes en insertion socioprofessionnelle, de familles monoparentales, de sans-abris, de toxicomanes, ces personnes subissent, depuis la crise sanitaire, un « glissement vers le bas » (association citoyenne), un « bond en arrière » (CRI), une « redescente par rapport à la situation antérieure » (CPAS). Pour expliquer en partie ce constat de recul social généralisé, les acteurs soulignent le manque de suivi ou d'accompagnement social pendant la crise sanitaire (en dépit de tous les efforts accomplis par les travailleurs sociaux et de toutes les mesures d'aide prises), et la rupture dans le travail de longue haleine entrepris avant cette crise. Les travailleurs sociaux craignent de ne pouvoir récupérer entièrement ce recul social et redoutent de perdre un certain nombre de bénéficiaires (CPAS, CRI). Ces pertes constituent un des multiples aspects du phénomène de non-recours aux droits sociaux, phénomène amplifié depuis la crise sanitaire³⁷. Le manque de perspectives d'avenir pour les personnes précaires est aggravé et la concurrence risque de s'accroître face aux offres d'emploi ou de formation, notamment entre les personnes nouvellement précarisées, qui ont perdu leur travail, et celles déjà précarisées avant la crise de la Covid-19 (CPAS)³⁸. Le bond en arrière caractérise aussi ceux qui étaient à la frontière de la précarité avant la crise et qui sont à présent affectés par la perte d'un emploi ainsi que des

³⁷ Au sujet du non-recours aux droits, voir Noël Laurence (2021), « Non-recours aux droits et précarisations en Région bruxelloise », *Brussels Studies* [En ligne], Collection générale, n° 157. URL : <http://journals.openedition.org/brussels/556>.

³⁸ La concurrence entre nouveaux demandeurs suite à la crise sanitaire et demandeurs plus anciens est relevée également par DOCK Thierry, « Impacts de la crise sanitaire sur l'intégration professionnelle des personnes fragilisées. Des constats aux pistes d'action », in L'Observatoire, 2020-2021, n° 106, p. 50.

catégories « inattendues » de personnes franchissant les portes d'un CPAS, des indépendants notamment.

5.11.2. *L'accompagnement social transformé et les services saturés*

Les mesures de protection sanitaire ont été généralisées pour protéger le personnel et éviter la propagation du coronavirus. Le télétravail et la télépratique, accompagnement à distance par téléphone ou visioconférence, ont constitué la règle générale. Néanmoins, ces mesures ont été appliquées différemment selon les types de services et selon les endroits au sein d'un même type de service. Par exemple, certains CPAS sont restés ouverts alors que d'autres n'étaient accessibles que par téléphone³⁹. À certains endroits, le CPAS, le Forem, la CAPAC, les mutuelles ou les syndicats étaient saturés et donc plus difficilement joignables qu'à l'accoutumée par téléphone pendant la crise sanitaire (RS, CRI, CPAS, RWLP). À d'autres endroits, les services de première ligne, plus généralistes et en contact direct avec les bénéficiaires, ont davantage recouru au « présentiel » que les services de seconde ligne, plus spécialisés ou servant d'appui administratif à la première ligne⁴⁰.

5.11.3. *La relation à distance et la seule prise en compte de la demande explicite*

Les avis sur la télépratique sont à la fois nuancés et assez catégoriques. D'une part, certains aspects positifs sont reconnus à la technologie lorsque le mail ou le smartphone permet de remettre un dossier en ordre plus rapidement ou de maintenir le contact avec des personnes en rue avec lesquelles une relation de confiance avait déjà été établie avant la crise de la Covid-19 (association citoyenne), ou encore avec d'anciennes personnes sans-abri relogées via un programme *Housing First*. D'autre part, des impacts négatifs de la relation à distance sur les personnes précaires sont rapportés lorsque le suivi n'a plus été assuré pendant le premier confinement, par exemple dans des services de médiation de dettes (RS) ou lorsque la qualité du service s'avère nettement moindre, par exemple lors du recours à la visioconférence pour un service d'interprétariat avec des personnes étrangères dans un centre régional d'intégration.

Plus fondamentalement, c'est la qualité et le sens de la relation à distance avec le bénéficiaire qui sont questionnés. La relation de confiance, au cœur du travail social, s'établit très difficilement par téléphone. Le temps manque et le non verbal, jugé essentiel par les travailleurs sociaux, n'a guère de place. La relation doit rester « concrète » avec des personnes en rue (association citoyenne). Certaines personnes ne contactent pas un service par téléphone et lorsqu'elles le font, la relation à distance ne peut retenir le plus souvent que la demande explicite et non la demande « fondamentale », surtout s'il s'agit d'un premier contact. Par exemple, on enregistre la demande d'aide alimentaire mais non le problème d'endettement ou de risque d'expulsion. La distanciation engendre la rupture avec la connaissance concrète des conditions d'existence des personnes précaires et risque d'induire une certaine « insensibilité » du personnel en télétravail (RWLP). De nouveau, la nuance mérite d'être relevée. La ligne téléphonique d'urgence sociale 1718 a permis de traiter un millier de « situations » précaires en y consacrant le temps nécessaire pour obtenir un « résultat qualitatif » (RWLP).

Contraire à l'objectif recherché par l'intervention sociale d'autonomisation et de responsabilisation des personnes, la relation à distance (et aussi les mesures barrières) contribue aussi à rendre certaines d'entre elles plus dépendantes des travailleurs sociaux dans la mesure où les démarches sont entreprises à leur place (Relais sociaux).

³⁹ En outre, le principe d'inconditionnalité et l'enquête sociale étaient parfois interprétés et pratiqués selon des sensibilités variées (CPAS).

⁴⁰ Par analogie à la distinction établie pour caractériser les services de santé et en attente d'une définition.

La chronologie permet de distinguer certaines étapes dans la relation aux personnes. Depuis la fin du premier confinement en 2020, il serait plus facile d'obtenir un rendez-vous en présentiel dans un CPAS pour un nouveau demandeur que pour une personne déjà suivie depuis plus longtemps, cette dernière devant contacter son assistant social resté le plus souvent en télétravail (RWLP).

5.11.4. *Les effets de la digitalisation des services sur la relation avec les bénéficiaires*⁴¹

Le recours aux outils informatiques s'est intensifié pendant la crise sanitaire. Dès le premier confinement, les services d'action sociale, de la formation et de l'enseignement ont organisé des récoltes de matériel informatique destinées à réduire la fracture numérique affectant les jeunes et les adultes précarisés. Néanmoins, en 2021, les acteurs du social rencontrés évoquent toujours la fracture numérique parmi les risques de nonaccès aux droits et de « déficit d'information » (RWLP). L'approvisionnement des personnes précaires en matériel informatique ne contribue à résoudre la fracture que partiellement. Entre autres facteurs, l'illettrisme et la promiscuité dans le logement limitent l'usage de l'ordinateur. Si la digitalisation offre une plus-value en tant qu'outil d'aide à l'apprentissage, à la remise en ordre administrative ou comme moyen de réduire les trajets, surtout pour les habitants éloignés des services en zone rurale, elle ne peut se substituer à l'accompagnement humain. « Il faut un relais » (RWLP). Il faut du présentiel pour effectuer avec succès la médiation entreprise avec des locataires pour leur éviter l'expulsion y compris dans les SLSP ou les AIS (association citoyenne, RWLP), ou pour maintenir la relation parents-enfants lorsque ces derniers sont pris en charge par le SAJ ou le SPJ, ou encore pour véritablement aider certaines personnes sans abri qui ont besoin qu'une personne de confiance soit « derrière (elles) pour éviter qu'elles s'embourbent » (association citoyenne). L'accompagnement humain régulier est essentiel lorsque les personnes ont un rapport au temps éloigné de la rigueur horaire des services administratifs, lorsque « demain est un autre jour ». La numérisation doit donc être « pensée au service » des personnes précaires et non être conçue d'abord pour faciliter l'organisation administrative d'un service ou pour contrôler et « trier les gens ». Dans le cas contraire, la digitalisation peut isoler, appauvrir et marginaliser davantage (RWLP).

5.11.5. *La primauté de la relation individuelle et le travail collectif à l'arrêt*

Les mesures préventives contre la Covid-19 ont mis à l'arrêt la plupart des ateliers collectifs. La relation individuelle entre travailleurs sociaux et personnes précaires restait souvent « la seule possible ». Or, la dynamique de groupe contribue grandement au « raccrochage » et à la motivation de personnes très précaires, notamment des jeunes inscrits dans des programmes d'insertion sociale via un CPAS. Pour certaines personnes précaires, la seule vie sociale possible s'exerçait dans les activités collectives organisées par des associations. L'attente d'un retour à cette vie sociale devenait donc « insupportable » (RWLP).

En parallèle, les travailleurs sociaux ont dû, le plus souvent, interrompre le travail d'équipe mené avant la crise sanitaire (Relais sociaux, association citoyenne) même si d'autres collaborations, d'autres équipes se sont constituées pour garantir l'aide d'urgence et la mise en œuvre des mesures sanitaires⁴².

⁴¹ La digitalisation des services, publics et privés, et des services sociaux en particulier, bien qu'accéléérée par la crise sanitaire, était déjà en cours depuis plusieurs années. Entre autres travaux, signalons FIEVET Coline, « Risques et opportunités de l'utilisation du numérique pour la protection des plus pauvres », éd. Larcier, 2018, pp. 519-550 (<http://www.crid.be/pdf/public/8312.pdf>). Pour une approche plus globale de la dématérialisation des services et l'emprise des GAFAM, voir CALAY Vincent, L'empire des logiciels, menace pour les démocraties ?, in Cahier de prospective de l'IWEPS, 2021, n° 5.

⁴² Le caractère essentiellement individuel de l'accompagnement social pendant la crise sanitaire est également relevé et interrogé en France : « La crise sanitaire devrait être un levier pour transformer la donne du travail social et conduire à développer les approches collectives dans le sens du développement social en consolidant un décroisement nécessaire

5.11.6. Quelques difficultés concrètes vécues par les personnes très précaires ou sans abri

5.11.6.1. L'impact du réaménagement des services et des lieux publics

Beaucoup de déménagements/réaménagements de services destinés aux sans-abris (hébergement d'urgence, aide alimentaire...) avaient été réalisés dès le premier confinement afin d'accroître la capacité d'accueil tout en respectant les mesures barrières. Néanmoins, à plusieurs endroits, en 2021, les mesures sanitaires ont impliqué la réduction simultanée de la capacité d'accueil en hébergement d'urgence et du temps imparti à chaque relation d'aide. Ainsi, les refus ont été plus nombreux dans les abris de nuit, ne serait-ce que parce qu'une seule personne à la fois pouvait monter dans un véhicule pour être transportée jusqu'à l'abri de nuit.

Selon le type de service, le fonctionnement par rendez-vous a amélioré la qualité du service (les relais santé ont pu recentrer leur travail sur les soins) ou, au contraire, déstabilisé certaines catégories de personnes sans abri, notamment dans certains services de bas seuil où les permanences étaient interrompues.

À quelques endroits, des personnes sans abri ont « disparu ». Une certaine mobilité entre les villes est signalée par les relais sociaux et l'association citoyenne. À titre d'exemple, une vingtaine de sans-abris auraient « disparu » d'une gare wallonne qu'ils fréquentaient pourtant quotidiennement, après le retrait des sièges de la gare pendant la crise sanitaire et après une série de « chassés-croisés » avec le personnel de Sécurail chargé d'assurer la sécurité du lieu (association citoyenne).

5.11.6.2. La difficile campagne de vaccination

En attendant les bilans des diverses campagnes de vaccination auprès des personnes très précaires, plusieurs acteurs ont souligné la (très) faible adhésion à la vaccination (CRI, association citoyenne) et, dans certains cas, la nécessité de combattre les théories du complot, notamment auprès de certaines personnes sans abri et toxicomanes (association citoyenne).

5.11.6.3. Logement et risque d'expulsion

En Wallonie, un moratoire a suspendu toute procédure d'expulsion judiciaire ou administrative pendant la crise sanitaire jusqu'en janvier 2021. Cependant, selon le Service de lutte contre la pauvreté, ce dernier « n'a pas été suffisamment complété par des mesures (sociales) pour faire face à la perte imminente d'un logement »⁴³. Certains ménages qui, déjà avant la pandémie, payaient difficilement leur loyer ont été expulsés « hors moratoire » rappelle l'Observatoire du crédit et de l'endettement⁴⁴. Depuis la fin de ce dernier, les acteurs du social manifestent leurs craintes face à la possible recrudescence des expulsions en raison du surendettement et de l'accompagnement parfois défaillant des personnes surendettées pendant la crise sanitaire.

Les travailleurs sociaux ont parfois interprété les mesures barrières en tenant compte des situations les plus problématiques des familles précaires.

de l'action publique, d'une part, et une participation accrue des personnes accompagnées d'autre part », BOURQUE Denis et AVENEL Cyprien, « Pandémie et travail social au Québec et en France », in : *Intervention*, 2020, hors-série, n° 1 « Pleins feux sur le travail social en temps de pandémie », sous la dir. de K. Croteau, p. 147 (<https://revueintervention.org/numeros-en-ligne/>).

⁴³ Service de lutte contre la pauvreté, *Note interfédérale sur l'impact de la crise du COVID-19 dans les situations de pauvreté et de précarité*, avril 2021, p. 15 (<https://www.luttepauvrete.be/wp-content/uploads/sites/2/2021/04/Note-interfederale-impact-COVID-19-avril-2021-FR.pdf>).

⁴⁴ JEANMART Caroline et MC GAHAN Elena, Covid 19, Recto-Verso : des « gagnants » et des « perdants ». Analyse de 4 thématiques : le budget des ménages, les entreprises, le marché de l'emploi et le marché immobilier, Observatoire du Crédit et de l'Endettement, juin 2021, p. 29 (<https://observatoire-credit.be/storage/1656/4-en-1.pdf>) ; STEINBACH Christine, Expulsions : sans toit et invisibles. Note d'éducation permanente de l'ASBL Fondation Travail-Université, 22/11/2020.

En Wallonie, la constitution du groupe de travail « Crise et objectif zéro sans-abri » a permis de « croiser les regards » entre les sept relais sociaux (RWLP). Les échanges d'informations entre services publics et associatifs ont aussi été améliorés (par exemple, un listing des places vacantes « logement » a été mis à disposition de la ligne téléphonique 1718).

La comparaison entre les mesures bruxelloises et wallonnes a suscité la réflexion de certains acteurs sociaux. L'hébergement en hôtel pratiqué en Région de Bruxelles-Capitale aurait ainsi permis à des personnes sans abri de se stabiliser et de réinvestir dans le logement.

5.11.6.4. Les migrants et le retard pris dans les parcours d'intégration

Les mesures de protection sanitaire ont interrompu nombre d'activités collectives ou réduit le nombre de personnes par groupe. Les formations, dont celles destinées aux personnes migrantes, ont accueilli un nombre plus restreint de personnes pour respecter la distanciation physique. Ces restrictions ont engendré la formation de listes d'attente et du retard dans le parcours d'intégration des personnes étrangères⁴⁵.

La crise sanitaire aura amoindri et parfois occasionné la rupture du lien social entre anciens migrants déjà installés et nouveaux migrants nécessitant l'appui des anciens pour s'intégrer plus facilement (CRI).

Les actions de sensibilisation du public aux enjeux des migrations internationales ont été en grande partie interrompues pendant la crise sanitaire, laissant redouter une montée de la xénophobie en Wallonie. En outre, aucune mesure visant la régularisation des sans-papiers, que celle-ci soit définitive ou même temporaire pendant la durée de la crise sanitaire, n'a été prise au niveau fédéral⁴⁶.

Par contre, des collaborations nouvelles entre services qui ne se parlaient pas avant cette crise ont enrichi les travaux et la réflexion sur la manière de traiter la question migratoire. Tel est le cas de la collaboration développée entre les centres régionaux d'intégration, la police judiciaire et les collectifs citoyens. S'est également amélioré pendant la crise sanitaire le dialogue entre les centres régionaux d'intégration et d'autres acteurs du social, les *task forces* officielles « groupes vulnérables »⁴⁷ ayant intégré l'aide aux migrants.

5.11.7. Le mal-être des travailleurs sociaux pendant la crise sanitaire

Comme en 2020, les acteurs du social rencontrés soulignent en 2021 « l'épuisement » de nombreux travailleurs sociaux⁴⁸. Outre la non-reconnaissance du caractère « essentiel » de leur travail en dépit du « sursystème de la gestion de crise », ce mal-être est aussi généré par des réflexions sur le « cœur du métier » du travail social que constitue la relation humaine. Certains travailleurs sociaux ont ressenti un « sentiment de culpabilité » lorsque le télétravail est devenu la règle. Ne plus pouvoir entretenir une relation en face à face ou ne prendre en compte que la demande explicite dans un service qui offre « le dernier filet de sécurité » (relais sociaux) est considéré comme un « problème éthique » (CPAS)⁴⁹. L'accélération de la digitalisation des services administratifs et sociaux, avant d'en

⁴⁵ Dans l'exercice précédent, avaient aussi été évoquées, lors du premier confinement, les difficultés d'introduire une demande de protection internationale et de consulter son avocat. Entre autres, voir VANDERSTAPPEN Cécile, « Le Covid-19, révélateur des inégalités internationales », in *L'Observatoire*, mars 2021, n° 106, pp. 45-48.

⁴⁶ *Ibidem*, p. 48.

⁴⁷ <https://www.mi-is.be/fr/outils-cpas/synthese-des-travaux-de-la-task-force-groupes-vulnerables>

⁴⁸ Voir notamment LEGRAIN Emeline, « Vécu et adaptations des personnes sans logement et des travailleurs sociaux au temps de la pandémie. Le cas namurois », in *L'Observatoire*, 2020, n° 105, p. 39 (voir aussi d'autres articles des n° 105 et 106 de cette revue, consacrés au « *Social sous la pression du Covid* »).

⁴⁹ Au sujet des problèmes éthiques, déontologiques et aussi des revendications politiques exprimées par les travailleurs sociaux, voir Comité de vigilance en travail social, « *L'après Covid-19 : "Le travail social va devoir se réinventer"* » in *Le Guide social*, 10/08/2020, (<https://pro.guidesocial.be/articles/carte-blanche/article/l-apres-covid-19-le-travail-social-va-devoir-se-reinventer?fbclid=IwARolGxijzIKHAY7sTrkTQdBYL3MtLbmaftxw5kBU3aOYGLokUiSDq4g7sc>). Voir aussi ce document français du Haut Conseil du Travail social, *Les effets de la crise « covid-19 » sur les pratiques des travailleurs sociaux : aspects*

avoir défini le sens et les limites, soulève des questions. Il faut garder les « rennes » de la programmation et « placer le digital au bon endroit » (RWLP). Le travail réflexif sur les métiers du social a été mis à mal pendant la crise sanitaire mais n'est pas mort pour autant.

5.11.8. Les mesures d'urgence rendues structurelles versus les politiques structurelles d'accès aux droits

Un point de tension important porte sur le soutien et le financement important et durable de l'aide d'urgence (aide alimentaire...). Si ce clivage n'est pas en soi neuf au sein de l'action sociale, il ressort plus fortement au fur et à mesure que se rapproche l'horizon de la fin des mesures spécifiques « covid ». La question de la pérennisation du financement des services est soulevée. Pour les uns, l'aide d'urgence reste transitoirement indispensable (et les inondations de juillet 2021 ont nécessité d'autres mesures fortes d'aide d'urgence). Pour d'autres, l'aide à court terme privilégiée laisse redouter le retour de « l'assistanat » ou du « secourisme ». Pendant la crise sanitaire, certains services, généralement d'urgence, ont reçu des aides financières et ont été fortement médiatisés, alors que d'autres, accompagnant davantage les personnes sur le long terme, n'ont reçu ni aide ni écho dans les médias (Relais sociaux). Le recrutement de personnel administratif (notamment dans les CPAS) n'a jamais été envisagé alors que ce dernier est indispensable pour appuyer et développer le travail social (CPAS).

Le questionnement porte encore sur l'avenir des CPAS qui « deviennent de plus en plus la sécurité sociale des pauvres et des appauvris par la crise ». Le besoin de refinancement structurel est mis en exergue (CPAS)⁵⁰. Le relèvement du RIS sans relèvement du salaire minimum est considéré comme un danger financier tant pour les CPAS que pour les communes. Le rôle et les missions des CPAS devraient être repensés dans une optique de long terme.

D'autres acteurs du social redoutent la poursuite des politiques d'austérité après la crise sanitaire et « la casse dans le secteur social » (CRI). Ils plaident en faveur d'une « troisième voie » qui révisé la question sociale en anticipant davantage les problèmes, tels les risques d'expulsion locative. L'intervention sociale mériterait aussi d'être réexaminée à l'aulne de ce qui a marché pendant la crise sanitaire pour améliorer la situation des personnes précaires. L'horizon du moyen et du long terme est préférable pour « ne pas refaire comme avant » (RWLP). Aller vers les gens et adopter une « proactivité non jugeante » plutôt que solliciter la seule initiative des personnes précaires fait partie de ces pratiques bénéfiques qui réclament davantage d'accompagnement social (association citoyenne).

éthiques et déontologiques. Document validé par l'assemblée plénière du HCTS le 25/01/2021 (https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/ts_et_crise_cedts_vers_def.pdf).

⁵⁰ À ce sujet, voir PLANCHON François, « Les CPAS : dernier rempart contre la pauvreté : mission impossible ! Démonstration », in *L'Observatoire*, 2021, n° 107, pp. 55-58.

6. Synthèse

L'Indice de situation sociale (ISS) est un indicateur complémentaire au PIB. Il permet d'apporter des balises pour suivre, année après année, depuis 2004, l'évolution d'indicateurs de l'état de la situation sociale et des déséquilibres socio-économiques. Sa synthèse sous forme d'indice dresse le bilan du progrès sociétal de la Wallonie en comparaison avec l'évolution du PIB par habitant.

Entre 2004 et 2019, en tendance générale, la situation sociale en Wallonie s'est améliorée puisque l'indice en base 100 en 2004 (base de référence) a évolué jusqu'à 106,3 en 2019. En comparaison avec l'évolution du PIB par habitant, cette augmentation est moins prononcée puisque le PIB par habitant en base 100 en 2004 (base de référence) a évolué jusqu'à 114,1 en 2019. Les résultats estimés pour 2020 montrent les premiers effets de la crise de la Covid-19 avec un renversement de tendance : la contraction de l'activité économique fait chuter le PIB par habitant (indice = 106,9) tandis que l'ISS global (agrégé), soutenu par les mesures prises par les gouvernements durant la crise, résiste aux effets dévastateurs de celle-ci (indice=109,2). En revanche, l'évolution des déséquilibres socio-économiques interpelle. Leur hausse continue depuis 2004 s'est accélérée au cours des deux dernières années (118,6 en 2019 ; base 100 en 2004). Et pour l'année 2020, les premiers chiffres montrent une aggravation inquiétante des déséquilibres (119,8). La crise actuelle « se superpose » à une dégradation des déséquilibres socio-économiques et des inégalités sociales préexistants.

Ainsi, l'évolution de l'indice et de ses deux composantes sur la situation sociale et sur les déséquilibres donne à voir ce que le PIB par habitant ne montre pas.

L'ISS offre un cadre statistique de référence qui, en s'appuyant sur le scénario et les perspectives économiques proposés dans le cadre des *Perspectives économiques régionales 2021-2026*, permet d'étayer une analyse des impacts de la crise de la Covid-19 sur l'évolution à court terme (2021-2022) des conditions de vie et des inégalités sociales en Wallonie sous le prisme des dimensions couvertes par l'ISS : démographie, santé, logement, formation, sécurité, culture, valeurs, revenus, emploi, complétées par un focus sur les populations en grande précarité et sur l'intervention sociale au cours de la crise sanitaire.

L'analyse nous montre que, pour l'année 2020 et le début de l'année 2021, les mesures de soutien ont clairement permis de limiter certains dégâts. C'est observable à travers plusieurs dimensions mais il est important d'en souligner aussi les limites et les perspectives d'évolution « en demi-teinte » :

- Pour la dimension logement, avec les deux chartes de reports possibles des paiements de crédits hypothécaires, la mesure fédérale d'élargissement de la population-cible du tarif social pour l'énergie, ou encore l'interdiction des coupures de gaz et d'électricité durant le début de la crise, les dégâts ont pu être « limités » en 2020. Les effets de ces différentes mesures sont bien visibles dans les premières statistiques disponibles pour 2020. Mais depuis quelques mois ou semaines, les mesures qui concernent le logement sont terminées, la période actuelle et les prochains mois pourraient être bien difficiles.
- En 2020, la perte moyenne de revenus bruts s'est élevée à 15,1%, mais a été réduite à une moyenne de 3,1% du revenu disponible grâce à l'augmentation des prestations sociales. Toutefois, cette moyenne masque des différences importantes. Ceux qui ont dû se rabattre sur le chômage temporaire pendant une longue période ont subi des pertes de revenus plus importantes.

Pour les années 2021 et 2022, les perspectives économiques vont dans le sens d'une reprise, certes porteuse d'optimisme mais qui ne concernera sans doute pas tout le monde.

- Les mesures de soutien sans précédent mises en place par les autorités autour de l'emploi (notamment l'élargissement et la facilitation de l'accès au chômage temporaire pour les salariés et le droit passerelle pour les indépendants) ont permis de maintenir une stabilité du taux d'emploi entre 2019 et 2020 en Wallonie. Pour les années à venir, les perspectives sont également optimistes avec les différentes branches d'activité qui reprendraient des rythmes de croissance davantage conformes aux tendances passées. Comme pour la dimension revenu, la crise de la Covid-19 a cependant exacerbé les difficultés de certaines catégories de la population, qui n'ont pas eu la chance de bénéficier des protections du droit social de manière effective : les travailleurs occupés dans des emplois dits « atypiques » (*freelance* salariés, en intérim, flexi-jobs, étudiants jobistes), les indépendants « vulnérables », les artistes, etc.

Une préoccupation majeure concerne les soucis de santé mentale et leurs conséquences à moyen et long termes. Quelques indicateurs de l'ISS sont directement ou indirectement liés à celle-ci : le pourcentage de maladies chroniques, le taux de suicide, la satisfaction de vie, le pourcentage d'invalides en incapacité de travail de longue durée. Certains de ces indicateurs étaient déjà depuis quelques années en évolution fort défavorable en Wallonie. Les quelques analyses documentaires et retours d'enquêtes répertoriés dans ce travail sont assez alarmants. La crise sanitaire, avec les dégâts de la maladie elle-même (parfois de longue durée), mais aussi les reports de soins, les inquiétudes pour l'accès aux soins, les sentiments d'isolement, de solitude et d'angoisse ont clairement détérioré la santé globale et en particulier la santé mentale d'une proportion importante de la population.

Une classe d'âge a particulièrement souffert de la crise, et cela est illustré dans pratiquement toutes les dimensions analysées : les jeunes (de 14 à environ 30 ans). Citons entre autres, les préoccupations au niveau de la santé mentale, la sédentarisation, les soucis liés à l'alimentation, l'accès de plus en plus difficile aux logements et en particulier à la propriété, la détérioration de la qualité de la formation, avec l'hybridation de l'enseignement secondaire et le passage en distanciel quasi complet dans le cycle supérieur en 2020 pendant de nombreux mois, les questions d'accidents de la route pour les jeunes usagers, les sentiments d'angoisse particulièrement présents chez les jeunes, les difficultés d'accès à l'emploi et les craintes que cela génère, les difficultés de construire une première expérience professionnelle, un premier emploi, et à le garder (les jeunes travailleurs sont les premiers à être licenciés) et les conséquences que cela a sur le revenu. La liste est longue et les inquiétudes s'accumulent.

Enfin, les difficultés des populations précaires ont été exacerbées et sont aussi source d'une grande préoccupation : l'accès difficile aux soins de santé et une plus forte comorbidité, les conditions de mal-logement accrues et exacerbées, le passage au numérique s'imposant de plus en plus mais fragilisant ces populations caractérisées par une part importante de personnes en fracture numérique, les emplois précaires qui sont les premiers à être supprimés. Le focus sur ces populations met en évidence le recul généralisé de toutes les catégories de personnes précarisées, le risque de renforcement de la concurrence entre catégories de personnes vulnérables si les politiques sociales ne sont pas renforcées, mais aussi le malaise de nombreux travailleurs sociaux dans les services d'aide aux personnes complètement saturés.

Les dispositifs du droit social, en particulier nos systèmes de solidarité collective, ont démontré leur rôle d'amortisseur et de pacification (au moins temporairement pour 2020 et le début de 2021) en permettant à un certain nombre de travailleurs de ne pas subir de plein fouet les effets de la Covid-19. Mais la crise sanitaire a aussi mis en lumière les lignes de faille de notre protection sociale. Nombreux sont les situations et les publics qui n'ont pas été ou ont été insuffisamment couverts. Certains dispositifs indispensables du droit social ont été fragilisés et d'autres ont fait leur temps. Ils

ont rendu visibles les limites de notre système de protection sociale dans sa capacité à être un filet de sécurité pour tous. La problématique du non-recours aux aides s'est amplifiée. La conditionnalité de l'accès à certains droits et services a également entravé, pour certains, la possibilité d'y recourir. Cette conditionnalité, et les critères spécifiques par lesquels elle se décline, a exclu par ailleurs, *de facto*, une partie de la population dont l'activité a dû cesser avec les mesures de confinement, de leur accès à des droits et des protections. En outre, les actuels minima sociaux ont démontré, une fois de plus, qu'ils ne permettaient pas de vivre dignement (Damhuis, L. et Maisin, Ch., 2020).

Cette obsolescence est le fruit de l'évolution des pratiques de travail mais aussi d'interventions législatives récentes qui ont prôné une « flexibilisation » des règles, au nom d'impératifs de productivité, déconnectés des expériences subjectives de travail (Lamine, 2020). Elle invite à une réflexion globale sur la protection sociale. Sa couverture, son financement, dans une société appelée à se transformer pour répondre aux défis démocratiques, économiques, écologiques et sanitaires : « Le droit social peut être un facteur de transformation lorsqu'il se construit, comme il l'a fait à travers l'histoire, dans un dialogue avec l'évolution des pratiques et des aspirations d'une société » (Lamine, 2020).

L'impact social de la crise du coronavirus n'est pas réparti équitablement. Le confinement n'a pas touché tout le monde de la même façon. La crise intensifie les faiblesses et les défis déjà existants. Les conséquences sociales de la crise mettent en exergue les problèmes structurels : insuffisance et inefficacité de certaines allocations, pièges financiers et non financiers de l'inactivité, inégalités dans l'enseignement, soins de santé, etc.

Les résultats de notre analyse montrent à suffisance que les populations qui étaient déjà les plus précarisées le sont davantage. On assisterait donc à un renforcement des inégalités dans la société de l'après-Covid-19.

La crise sanitaire pose collectivement la question de ce à quoi nous tenons, et politiquement, celle de savoir quelles sont les priorités.

7. Conclusions et perspectives

Les crises sont l'occasion de réflexions individuelles et collectives sur nos valeurs et nos objectifs.

Face à la pandémie, les mouvements sociaux (intellectuels engagés de la société civile et du monde académique, mouvements populaires et militants pour la justice sociale, étudiants...) se sont mobilisés pour questionner la crise et lui chercher du sens. L'articulation de la question sociale au défi environnemental est au centre de leurs préoccupations. Ils voient dans la pandémie une crise multidimensionnelle qui a creusé des inégalités mais aussi peut-être ouvert des possibilités de construire un monde plus durable et soucieux de justice sociale.

Nos démocraties sont menacées d'implosion sous l'effet de la crise des inégalités, qui nourrit le ressentiment identitaire, accroît la distance entre les citoyens et mine l'idéal d'égalité partout sur la planète. Nos sociétés sont en outre menacées d'explosion sous l'effet de la dégradation des écosystèmes, dont l'altération met directement en péril nos conditions de vie, parce qu'ils en constituent le soubassement (Laurent, 2019).

Face à ce constat, l'approche d'Éloi Laurent sur la transition sociale-écologique (Laurent, 2021, 2020) propose un cadre de réflexion qui s'affranchit de l'économie contemporaine pour penser la construction d'un État social-écologique libéré de la croissance. Cette transition sociale-écologique doit être capable de simultanément réduire les inégalités sociales et les dégradations environnementales dans un cadre démocratique (Laurent, 2020a). C'est une approche qui résonne parfaitement avec le développement et l'analyse d'un indicateur complémentaire au PIB.

Imaginer une transition juste signifie devoir répondre à trois questions fondamentales : (1) pourquoi le monde dans lequel nous vivons n'est-il plus souhaitable ? (2) dans quel monde voulons-nous vivre désormais (horizon à atteindre) ? (3) comment passer d'un monde à l'autre ?

Le chemin à suivre pour une transition vers une société axée sur le bien-être collectif suppose de redéfinir les indicateurs des politiques publiques. Adopter trois critères (égalité entre les personnes et les territoires, soutenabilité patrimoniale et responsabilité globale) pour voter le budget des États/Régions reviendrait à sortir du règne des objectifs intermédiaires que sont la réduction des déficits publics et la croissance du PIB, dont tout indique qu'ils nous éloignent du bien-être et de la soutenabilité au lieu de nous en rapprocher. À tous les niveaux d'action, de l'échelle la plus large à la plus fine, la réforme décisive doit concerner la décision d'allocation des ressources, au cœur de l'activité économique (Laurent E, 2019).

Les perspectives d'évolution des dépenses sociales dépendent de paramètres structurels comme la démographie et les comportements d'activité et d'emploi (hausse de la richesse matérielle par habitant) beaucoup plus que de l'augmentation du PIB. Ce sont donc ces paramètres qu'il faut améliorer pour garantir la viabilité des dépenses sociales. C'est le progrès de la démocratie qui assurera la maîtrise de la démographie. La baisse de la richesse matérielle par habitant suppose, quant à elle, à la fois la réduction des inégalités et la redéfinition de la richesse.

Dans cet horizon, les indicateurs de bien-être peuvent incarner de nouvelles visions du monde qui, en retour, orientent et modifient les politiques publiques.

Plus fondamentalement, il convient d'inscrire les indicateurs de bien-être au cœur du débat et des institutions démocratiques. En ce sens, les Objectifs de développement durable (ODD) pour mesurer le bien-être modifient profondément notre vision du monde.

Les ODD constituent aujourd'hui un cadre politique de référence pour aller vers plus de durabilité. Ils visent à « réaliser les droits humains de tous » et les obligations en matière de droits humains ont

été fixées dans des traités et des conventions à caractère contraignant. En même temps, a aussi été établi le principe directeur pour atteindre ces objectifs : *to leave no one behind*, ne laisser personne de côté. Ce principe est le fil conducteur de l'Agenda 2030 des Nations-Unies. Il est particulièrement actuel dans le cadre des mesures relatives à la crise sanitaire et à la crise des inondations que nous venons de traverser.

Aussi, en sa qualité de SDG Voice 2020⁵¹, le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale appelle chaque acteur politique et sociétal à s'interroger si, dans le cadre de ses propres compétences ou responsabilités, l'impact négatif de mesures relatives à la Covid-19 peut être évité pour les personnes en situation précaire et comment ces dernières peuvent être soutenues lors de cette période, afin de ne laisser personne de côté.

C'est en faisant progresser la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales qu'un avenir durable devient possible pour tous. Viser la durabilité, c'est aussi investir dans l'humain. Investir dans l'humain, c'est aussi soutenir suffisamment le parcours de vie des gens et l'exercice de leurs droits, avec des possibilités de contact humain et un soutien personnel.

Enfin, une politique durable passe par une bonne gouvernance à long terme. L'évaluation de la politique est particulièrement pertinente dans le cadre de l'objectif de *to leave no one behind*. Une évaluation *ex ante* de l'impact potentiel sur la pauvreté de projets politiques et de réglementations, impliquant les plus pauvres et les acteurs concernés, est importante pour pouvoir rectifier la politique à temps. Mais une évaluation *ex post* – après une certaine période de mise en œuvre des mesures – peut aussi aider à suivre l'effectivité de l'exercice des droits dans des situations de pauvreté. Il convient de valoriser des outils et des procédures existants en matière de conseil, d'élaboration de la politique et de coopération interfédérale (Service de lutte contre la pauvreté, 2019b).

⁵¹ Ambassadeur belge pour promouvoir le développement durable en 2020 ; <https://sdgz.be/fr>

8. Références

Acerta (2021), Près de la moitié des travailleurs retourneront à mi-temps sur le lieu de travail dès qu'ils auront le feu vert, consulté en ligne le 31/08/2021 <https://www.hrsquare.be/fr/nouvelles/pres-dun-collaborateur-en-teletravail-obligatoire-sur-deux-retournera-a-mi-temps-au-bureau-des-quil-aura-le-feu-vert>

Alon T., Doepke M., Olmstead-Rumsey J. & Tertilt M. (2020), « The impact of COVID-19 on gender equality », mimeo, mars 2020.

Annemans L., Vandepitte S. (2021), « La deuxième vague de coronavirus pèse sur le bonheur des Belges », Université de Gent/Gand, Dossier de presse : Enquête nationale Ugent-NN du Bonheur-janvier 2021, 11 p.

Annemans L., Vandepitte S. (2021), « Un an après le début de la crise : notre bonheur est mis à mal, mais la qualité de nos relations sociales s'améliore » Université de Gent/Gand, Dossier de presse : Enquête nationale Ugent-NN du Bonheur - mars 2021, 12 p.

AWSR (2021), Augmentation des accidents vélos chez les adolescents en Wallonie. Communiqué de presse, 3 p.

Banque Nationale de Belgique (2020), « L'impact économique de l'immigration en Belgique », Revue économique, novembre 2020.

Bassilière D., Bossier F., Caruso F., Hendrickx K., Hoorelbeke D. et Lohest O. (2008a), Élaboration d'un modèle de projections régionales, une première application du modèle HERMREG aux perspectives économiques nationales 2007-2012, BFP – IBSA – IWEPS – SVR, janvier 2008.

Baudoin N., Delisse S., Coertjens L., Galand, B., Crépin F., Baye A., Lafontaine D. (2020), « Le bien-être et la motivation des élèves en période de (dé)confinement – Note de synthèse d'août 2020 » et Sondage « Bien-être et motivation des élèves du secondaire – rentrée post-confinement » – Note de synthèse de novembre 2020. <http://www.enseignement.be/index.php?page=28274&navi=4601>

BDO Belgium (2021), 8 Belges sur 10 sont loin d'être las du télétravail, consulté en ligne le 31/08/2021 <https://www.bdo.be/fr-be/actualites/2021/8-belges-sur-10-sont-loin-d%E2%80%99etre-las-du-teletravail>

Bourgau A.-E. (2021), « Covid-19 : Crash-test pour la démocratie belge (acte II) », in Démocratie n°5, mai 2021, pp. 10-12.

Bourguignon M., Joan D., Doignon Y., Eggerickx T., Fontaine S., Lusyne P., Plavsic A., Sanderson JP. (2020), Surmortalité liée à la Covid-19 en Belgique : variations spatiales et socio-démographiques hal-02977464 43 p.

Boutaud A. (2007), « Les indices synthétiques du PNUD et l'ISS en région Île-de-France », IAURIF et Conseil régional Île-de-France, sous la direction de Annie Mendez et Luli Nascimento. Rapport 101 p.

Boutaud A. (2009), « Un indice de situation sociale régional (ISSR) pour la région Ile-de-France », IAU Ile-de-France et MIPES – Conseil Régional d'Ile-de-France, 61 p.

Bureau fédéral du Plan (2019), Perspectives économiques 2019-2024, Bruxelles, Bureau fédéral du Plan.

Bureau fédéral du Plan (2020a), « Crise du Covid-19 : quels impacts sur le bien-être des Belges ? » avril 2020, rapport 16 p.

Bureau fédéral du Plan (2020b), Télétravail et demande de transport : une évaluation dans le modèle PLANET, Working paper 6-20, 77 p.

Bureau fédéral du Plan et Statbel (2021), « Perspectives démographiques 2020-2070 - Scénario de référence et variantes ». Rapport mars 2021, 50 p.

Bureau fédéral du Plan, Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique et Statistiek Vlaanderen (2021), Perspectives économiques régionales 2021-2026, juillet 2021.

Capeau Bart *et al.* (2021), COVIVAT Beleidsnota 9: De impact van de COVID-19 schok voor loon- en weddetrekkenden in 2020, Leuven/Antwerpen.

Centrale des crédits aux particuliers BNB (2021), Statistiques 2020, Centrale des crédits aux particuliers, Banque Nationale de Belgique, janvier 2021.

Centre interfédéral pour l'égalité des chances (UNIA) et SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, Monitoring socio-économique - Marché du travail et origine, quatrième édition 2019.

Centre interfédéral pour l'égalité des chances (UNIA) et SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, Rapport annuel 2020 – Vulnérabilité des droits humains en temps de crise.

Charles J. et Desguin S. (coord.) (2020), Aux confins – Travail et foyer à l'heure du (dé)confinement, CESEP, T.E.D. UCLouvain et Université Saint-Louis Bruxelles, juin 2020.

Cockx B. & Ghirelli C. (2016), Scars of recessions in a rigid labor market, *Labour Economics*, 41, 162-176.

Commissariat général au Tourisme (2020), L'impact du covid sur le tourisme wallon, Rapport du 21/09/2020.

Commissariat général au Tourisme (2021), Impact économique de la crise sanitaire sur le secteur du tourisme wallon en 2020.

Conseil supérieur de l'emploi (2018), Les immigrés nés en dehors de l'Union européenne sur le marché du travail en Belgique, Rapport 2018.

Conseil supérieur de l'emploi (2020), État des lieux du marché du travail en Belgique et dans les régions dans le contexte du COVID-19, Conseil supérieur de l'emploi, juillet 2020.

Conseil supérieur de l'emploi (2021), État des lieux du marché du travail en Belgique et dans les régions, juillet 2021.

Croix-Rouge de Belgique (2021), Enquête réalisée auprès de 1 000 Belges francophones par l'institut de sondage iVox pour la Croix-Rouge de Belgique entre le 01/03/21 et le 08/03/21.

De Briey L. (2020), Covid-19 : les politiques peuvent-ils retrouver la confiance des citoyen.nes ?, Coronavirus – La parole à nos expert.e.s, UNamur, 27/04/2020., Covid-

De Witte K., Maldonado J. (2020), « De effecten van de COVID-19 crisis en het sluiten van scholen op leerlingprestaties en onderwijsongelijkheid », *Leuvense Economische Standpunten*, 2020/181.

Decoster A. *et al.* (2020), COVIVAT Beleidsnota 3 : Sociaal-economische kenmerken van werknemers en zelfstandigen in sectoren getroffen door de lockdown, Leuven/Antwerpen.

Decrop A. (2020), Covid-19 : les secteurs touristique et des loisirs fortement impactés, Université de Namur, Coronavirus (COVID-19) – La parole à nos experts, 21 avril 2020.

Del Boca D., Oggero N., Profeta P. & Rossi M. C. (2020), Women's work, housework and childcare, before and during COVID-19, *Covid Economics*, 28, pp. 70-90.

Délégué général de la Communauté française aux droits de l'enfant (2020), Droits de l'enfant – Le délégué général – Rapports - Covid-19 - Droits Activités 2019-2020.

Deprez A., Noël L., Solis Ramirez F. (2020) Analyse des impacts de la première vague de la crise de la Covid-19 sur les personnes précarisées et les services sociaux de première ligne en Région bruxelloise et en Wallonie, FW-B – IWEPS et Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, 70 p. <https://www.iweps.be/publication/analyse-des-impacts-de-la-premiere-vague->

[de-la-crise-de-la-covid-19-sur-les-personnes-precarisees-et-les-services-sociaux-de-premiere-ligne-en-region-bruxelloise-et-en-wallonie/](#)

Desguin S. et Dupret X. (2020), « Pertes de revenus et réduction des dépenses : qui sont les gagnant.es et les perdant.es du confinement ? » in Charles J. et Desguin S. (coord.) (2020), Aux confins – Travail et foyer à l'heure du (dé)confinement, CESEP, T.E.D. UCLouvain et Université Saint-Louis Bruxelles, juin 2020, pp. 77-83.

Dodeigne J. (2020a), Crises sanitaire et politique : l'impact du Covid-19 sur la politique belge, Coronavirus – La parole à nos expert.e.s, UNamur, 16/04/2020.

Dodeigne J. (2020b), Suivi numérique des citoyens : entre respect des droits fondamentaux et efficacité de la lutte contre l'épidémie, Coronavirus – La parole à nos expert.e.s, UNamur, 25/05/2020.

Duroisin N., Beauset R., Flamand A., Leclercq M. (2021), « Ecole & Covid : pratiques enseignantes en temps de pandémie (résultats de la deuxième enquête) », Rapport de recherche, Université de Mons, Belgique.

Fédération des notaires (2021 a) Baromètre immobilier : forte augmentation de l'activité immobilière début 2021. Communiqué de presse du 31 mars 2021 4 p.

Fédération des notaires (2021b), Baromètre immobilier : record du nombre de transactions immobilières lors des 6 premiers mois de l'année. Communiqué de presse du 8 juillet 2021 4 p.

Fédération Wallonie-Bruxelles (2020), « Un futur pour la culture » - Rapport du Groupe de réflexion, FW-B, juillet 2020.

Fegergon (2021) MARKET UPDATE https://federgon.be/fileadmin/media/pdf/market-update/Market_Update_July_2021.pdf

Flohimont V. (2020), Chronique 5 – L'art de la communication en temps de crise, Coronavirus – La parole à nos expert.e.s, UCLouvain, 10/06/2020

Fondation Roi Baudouin (2020a) Témoignages et leçons tirées du recours au numérique dans l'enseignement francophone pendant la crise du COVID-19 au printemps 2020, Fondation Roi Baudouin.

Fondation Roi Baudouin (2020b), Baromètre des associations 2020, 58 p.

Fondation Roi Baudouin (2020c), Le COVID-19 renforce la pauvreté : ce que les organisations de lutte contre la pauvreté nous disent, 16/10/2020.

Fondation Roi Baudouin (2021), Baromètres de la précarité énergétique et hydrique - Analyse et interprétation des résultats 2019, Septième édition.

Galland B. (2020), Le numérique va-t-il révolutionner l'éducation ? Cahier de recherche du GIRSEF n°120. <https://ojs.uclouvain.be/index.php/cahiersgirsef/article/view/54253>

Gline E. (2020), « Le Covid-19 étouffe le secteur de l'aide alimentaire », Alter Echos n°483, 8 avril 2020.

Glover A., Heathcote J., Krueger D. & Rios Rull J.-V. (2020), Health versus wealth : On the distributional effects of controlling a pandemic, Covid Economics, 6, pp. 22-64.

Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (2021), Un ajustement budgétaire pour répondre aux urgences, Communiqué, 30 avril 2021. Disponible sur : [https://gouvernement.cfwb.be/files/Documents/Gouvernement/20210430_CP%20GFWB%20\(ajustement\).pdf](https://gouvernement.cfwb.be/files/Documents/Gouvernement/20210430_CP%20GFWB%20(ajustement).pdf)

Haut-Commissariat des Nations-Unies aux droits de l'homme (2012), Indicateurs des droits de l'homme. Guide pour mesurer et mettre en œuvre. Nations-Unies, Genève et New-York.

Hupkau C. & Petrongolo B. (2020), Work, Care and Gender during the COVID-19 Crisis, Covid Economics, 54, pp. 1-28.

INAMI (2018), Facteurs explicatifs relatifs à l'augmentation du nombre d'invalides. Régime des salariés et régime des indépendants - Période 2007 – 2016, INAMI.

INAMI (2021), Trajectoire budgétaire pluriannuelle pour le budget des soins de santé 2022-2024, Rapport intermédiaire, 14 juillet 2021.

Institut des Comptes Nationaux (2021), Comptes régionaux 2019, janvier 2021.

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes et SPF Emploi, Travail et Concertation sociale (2021), L'écart salarial entre les femmes et les hommes en Belgique – Rapport 2021.

IWEPS (2016), Rapport sur l'économie wallonne, février

IWEPS (2021a) – Tendances économiques n°61

IWEPS (2021b) - Séries statistiques du marché du travail wallon, juillet 2021.

Janssens P. (2021), « Faire classe en temps de crise », Le Quinzième Jour, ULiège, p. 6-13. https://www.lqj.uliege.be/cms/c_13884943/fr/faire-classe-en-temps-de-crise

Jany-Catrice F. et Zotti R. (2009), « La santé sociale des territoires. Un indicateur de santé sociale pour les régions françaises », dans Futuribles, n°350, mars, pp. 65-87.

Jeanmart C. et McGahan E. (2021a), L'impact de la crise sur le secteur de la médiation de dettes. Acte 2. Du déconfinement au reconfinement (septembre à novembre 2020), Observatoire du Crédit et de l'Endettement, janvier 2021.

Jeanmart C. et McGahan E. (2021b), Covid-19, Recto-verso : des « gagnants » et des « perdants » - Analyse de 4 thématiques : le budget des ménages, les entreprises, le marché de l'emploi et le marché immobilier, Observatoire du Crédit et de l'Endettement, juin 2021

Jeanmart C. et McGahan E. (2021c), Approche socio-économique du surendettement et impacts de la crise sanitaire sur le secteur de la médiation de dettes, TIBR 1/2021.

Jockir E. (2021), « Apprendre de la crise sanitaire pour mieux lutter contre les inégalités scolaires », Pauvreté, le trimestriel du Forum – Bruxelles contre les inégalités, n°31.

KCE (2021), Pathophysiology of long covid : a preliminary report, Castanares-Zapatero D., Chalon P, Ven den Heede K, KCE Contributions 55p.

Lambert L. (2020), « Budget des soins de santé, un vent d'espoir après la tempête ? », in Démocratie n°12, décembre 2020.

Lamine A. (2020), « Le droit social, un amortisseur du choc du confinement », in Charles J. et Desguin S. (coord.) (2020), Aux confins – Travail et foyer à l'heure du (dé)confinement, CESEP, T.E.D. UCLouvain et Université Saint-Louis Bruxelles, juin 2020, pp.58-68.

Laurent E. (2021), « Construire une protection sociale-écologique : le cas de la France face aux canicules », Sciences Po-OFCE

Laurent E. (2020), « Introduction. La transition juste – Un nouvel âge de l'économie et de l'environnement », in Revue de l'OFCE, 2020/1 165, pp.5-20.

Laurent E. (2020a), « Comment construire un État social-écologique libéré de la croissance ? - Préface, de l'article de Tuuli Hirvilammi « Penser l'état-providence post-croissant – Les cercles vertueux de la protection sociale durable », Etopia

Laurent E. (2019), Sortir de la croissance – Mode d'emploi, Ed. Les liens qui libèrent, 2019.

Laval Ch. (2020), Solidarité et commun mondial de la santé : la voie à suivre (2020), in Démocratie n°7/8, juillet-août 2020, pp.10-12.

Lemaire A. (2020), « Un bilan de l'impact de la crise sanitaire sur les offres numériques des bibliothèques publiques », dans Lettres Numériques, 12/06/2020

Lits G., Cougnon L-A., Heeren A., Hanseeuw B. (2021), Infodémie et vulnérabilité informationnelle liée au Covid-19 en Belgique francophone. Pratiques d'information, confiance envers les médias, les experts et les gouvernements, adhésion aux mesures, hésitation vaccinale, perception du risque, mésinformation et conspiration, Observatoire de Recherche sur les Médias et le Journalisme (ORM), Université catholique de Louvain, mai 2021

Mahieu S. et Lambert L. (2021), « Budget 2021 : Prestataires de soins, institutions de soins et mutualités s'allient pour mettre en œuvre des réformes essentielles », MC-Informations 283, mars 2021.

Marchal S., Vanderleken J, Cantillon B. (2021), The distributional impact of the COVID 19 shock on household incomes in Belgium : COVIVAT Working Paper 2, Leuven 82 p.

McGahan E. (2021a), Prévention et traitement du surendettement en Wallonie Rapport d'évaluation - Années 2019 – 2020, Observatoire du Crédit et de l'Endettement.

McGahan E. (2021b), Du crédit et de l'endettement : retour sur l'année 2020, Observatoire du Crédit et de l'Endettement, janvier 2021.

Michalos A.C., Smale B., Labonté R., Muhajarine N., Scott K., Moore K., Swystun L., Holden B., Bernardin H., Dunning B., Graham P., Guhn M., Gadermann A.M., Zumbo B.D., Morgan A., Brooker A.-S., & Hyman I. (2011). The Canadian Index of Wellbeing. Technical Report 1.0. Waterloo, ON : Canadian Index of Wellbeing and University of Waterloo.

Miringoff M., Miringoff M-L, Opdycke S. (1996) « The Growing Gap between Standard Economic Indicators and the Nation's Social Health », Challenge, Juillet-Août.

Miringoff M., Miringoff M-L. (1995) « America's social health: the Nation's need to know", Challenge, Fall 1995, pp. 19-24

Miringoff M., Miringoff M-L. (1999) The social health of the nation. How America is really doing, Oxford University Press, New-York, 245 p.

Mormont M., Legrand M. (2020), Sans abrisme, l'autre pandémie, Alter-Echos hors-série Un toit pour tous et pour toujours pp 6-9.

Nardo M., Saisana M., Saltelli A., Tarantola S., Hoffmann A., Giovannini E. (2008), Handbook on constructing composite indicators: Methodology and user guide. OECD en collaboration avec Joint Research Centre (JRC) of the European Commission, 158 p.

Nicaise P., Michel E., Joris Q. (2021), Le numérique à l'école, un essai à transformer, L'écho, 6 juillet 2021.

O'Dorchai S. (2020), COVID-19, travail et genre en Wallonie, Décryptage n°2, IWEPS.

Observatoire CBC (2021), Les Belges et l'immobilier face au covid-19 <https://www.cbc.be/private-banking/fr/a-propos-de-nous/actualite/observatoire-belges-et-immobilier-face-au-covid19.html>

OCDE (2020), Comment va la vie ? 2020 : Mesurer le bien-être, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/ab72c502-fr>.

ONEM (2021), Chiffres Interruption de carrière, congés thématiques et crédit-temps - juin 2021.

Peacock H. M., Tambuyzer T., Verdoodt F., Calay F., Poirel H.A., Francart J., Van Damme N., Van Eycken I (2021), Decline and incomplete recovery in cancer diagnoses during the COVID-19 pandemic in Belgium : a year-long, population-level analysis. Esmo open paper 9 p.

Pierard A. (2020), « Ecole face au Covid 19... Risques de décrochage scolaire ? » Analyse UFAPEC 12.20.

Pleyers G., « Crise et pandémie : des cartes blanches au changement social ? » in Démocratie n°9, septembre 2020, pp. 4-8.

Reginster I., Ruyters C. et alii (2013), Un système intégré de huit indicateurs synthétiques complémentaires au PIB – Propositions de l'IWEPS pour mesurer le progrès sociétal dans un cadre de développement durable, Working Paper de l'IWEPS, n°9, janvier 2013.

Sciensano (2020a), Deuxième enquête de santé COVID-19 : résultats préliminaires. Bruxelles, Belgique ; Numéro de dépôt : D/2020/14.440/52. Disponible en ligne (2 septembre 2021) : <https://doi.org/10.25608/rkna-ee65>

Sciensano (2020a), Première enquête de santé COVID-19 : résultats préliminaires. Bruxelles, Belgique ; Numéro de dépôt : D/2020/14.440/50. Disponible en ligne (2 septembre 2021) : <https://doi.org/10.25608/ydnc-dk63>

Sciensano (2020b), Troisième enquête de santé COVID-19 : résultats préliminaires. Bruxelles, Belgique ; Numéro de dépôt : D/2020/14.440/54 Disponible en ligne (2 septembre 2021) : <https://doi.org/10.25608/xkg3-xz50>

Sciensano (2020c), Quatrième enquête de santé COVID-19 : résultats préliminaires. Bruxelles, Belgique ; Numéro de dépôt : D/2020/14.440/80 Disponible en ligne (2 septembre 2021) : <https://doi.org/10.25608/jmgf-2028>

Sciensano (2020d), Cinquième enquête de santé COVID-19. Bruxelles, Belgique ; Numéro de dépôt : D/2020/14.440/96 Disponible en ligne (2 septembre 2021) : <https://doi.org/10.25608/xcxd-7784>

Sciensano. (2021), Sixième enquête de santé COVID-19. Bruxelles, Belgique ; Numéro de dépôt : D/2021/14.440.30. Disponible en ligne (2 septembre 2021) : <https://doi.org/10.25608/j877-kf56>

Semah H. (2021), L'impact du COVID-19 sur les inégalités entre les femmes et les hommes à Bruxelles, Conseil bruxellois de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (2019a), Crise du COVID-19 et crise climatique, mêmes enjeux pour la lutte contre la pauvreté. <https://www.luttepauvrete.be/wp-content/uploads/sites/2/2020/05/200529-Layout-NF-Thema-Covid-FR.pdf>

Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (2019b), Rapport bisannuel 2018-2019 « Durabilité et pauvreté ».

Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (2020a), Durabilité et pauvreté. Contribuer au débat et à l'action politiques, rapport bisannuel 2018-2019.

Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (2020b), Aperçu des mesures COVID-19, en soutien aux situations de pauvreté et de précarité dd. 18 juin 2020 <https://www.luttepauvrete.be/wp-content/uploads/sites/2/2020/06/200618-aper%C3%A7u-covid-19-FR.pdf>

Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (2021), Avis du Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale relatif à la mesure fédérale d'élargissement de l'accès au tarif social pour l'électricité et/ou le gaz naturel, juin 2021.

Solidaris (2020), « Covid-19 : Quel impact sur les contacts en médecine générale ? » Stat Info Solidaris, 7 p.

Solidaris (2021), Surmortalité liée à l'épidémie de Coronavirus, Direction Études Solidaris Mutualité, 15 p.

SPP Intégration sociale, Lutte contre la Pauvreté, Economie sociale et Politique des Grandes Villes (2021), Enquête impact social Covid-19, quatrième rapport de suivi de l'impact social pour les CPAS, SPP Intégration sociale, Lutte contre la Pauvreté, Economie sociale et Politique des Grandes Villes (février 2021). Disponible sur : <https://www.mi-is.be/fr/etudes-publications-statistiques/monitoring-des-cpas-quatrieme-rapport-de-suivi-de-limpact-social>

SPP Intégration sociale, Lutte contre la Pauvreté, Economie sociale et Politique des Grandes Villes (2020), Enquête impact social Covid-19, deuxième rapport de suivi de l'impact social pour les CPAS,

août 2020. Disponible sur : <https://www.mi-is.be/fr/etudes-publications-statistiques/monitoring-des-cpas-deuxieme-rapport-de-suivi-de-limpact-social>

SPP Intégration sociale, Lutte contre la Pauvreté, Economie sociale et Politique des Grandes Villes (2020), Monitoring des besoins CPAS : premières tendances, juin 2020. Disponible sur : <https://www.mi-is.be/fr/etudes-publications-statistiques/monitoring-des-cpas-deuxieme-rapport-de-suivi-de-limpact-social>

Statbel, (2021) <https://statbel.fgov.be/fr/themes/construction-logement/prix-de-limmobilier>

Unia, Monitoring socio-économique 2019, Marché du travail et origine.

Unia, Myria, Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (2020), COVID-19 : des mesures de protection dans le respect des droits fondamentaux, Bruxelles. <https://www.unia.be/fr/articles/covid-19-des-mesures-de-protection-dans-le-respect-des-droits-fondamentaux>

Unia (2020), COVID et droits humains : impact sur les personnes handicapées et leurs proches – Résultats de la consultation, Unia.

Van Parijs Ph. (2020), Une telle crise est-elle une opportunité pour une société plus juste ?, Coronavirus : les expert.es UCLouvain vous informent, UCLouvain.

Vancorenland S., Noirhomme *et al.* (2021), « Trajets de l'incapacité de travail : l'expérience des personnes avant, pendant et après leur incapacité », in MC-Informations 284, juin 2021.

VIAS (2021), Baromètre de la sécurité routière 1er trimestre 2021 consulté en ligne le 31/08/2021 https://www.vias.be/storage/main/barometer-21-q1-fr.html#R%C3%A9gion_wallonne

VIAS (2021), Le travail à domicile et le télétravail post-covid : une aubaine pour la mobilité et la sécurité routière. Position paper, 7 p.

Winkel J. (2021), « La plainte des jeunes travailleurs perdus », Alter Echos n°492, avril 2021, pp. 16-19.

Working Group Social Impact Corona Crisis (2021), Monitoring des conséquences du COVID-19 sur l'emploi et la protection sociale en Belgique – Note analytique, 12/2/2021.

Pour plus d'informations sur les indicateurs complémentaires au PIB de la Wallonie : <http://icpib.iweeps.be>

9. Annexe

42 fiches présentent les indicateurs clés de l'ISS (exercice 2021).

DÉMOGRAPHIE

Espérance de vie à la naissance

UNITÉ : nombre d'années

SOURCE(S) : Statbel

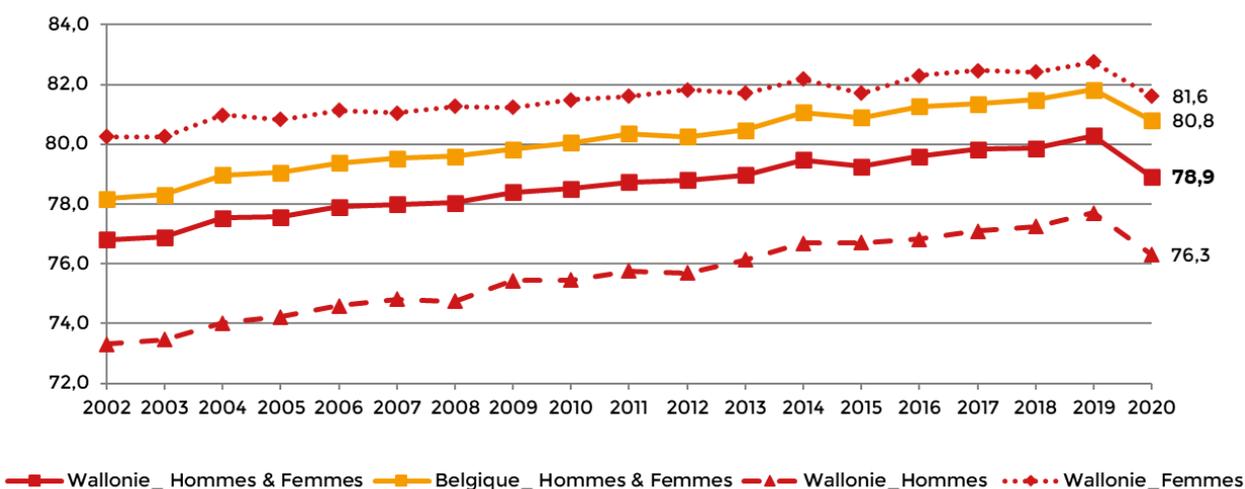
CALCUL(S) : Statbel sur les tables de mortalité annuelles, en âge révolu.

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2002-2020

DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS : indicateur de démographie, l'espérance de vie à un âge donné désigne le nombre moyen d'années qu'un individu de cet âge peut encore espérer vivre, dans l'hypothèse d'un maintien des mêmes conditions de mortalité durant tout le reste de sa vie (probabilité de décès liée à l'âge) (définition EUROSTAT). Il synthétise dans un même calcul des déterminants de la santé d'un groupe. Repris ici sous la dimension démographie à défaut de disposer annuellement d'une statistique de l'espérance de vie « en bonne santé ».

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : augmentation de l'espérance de vie à la naissance jusqu'en 2014. Légère diminution en 2015, puis à nouveau augmentation. Année 2020 très marquée par une surmortalité et une chute de l'espérance de vie.

années



DÉMOGRAPHIE

Pourcentage de mères isolées lors de l'accouchement

UNITÉ : pourcentage

SOURCE(S) : Office de la Naissance et de l'Enfance, ONE, Banque de données médico-sociales (BDMS), Données avis de naissance

CALCUL(S) : ONE

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2004-2020

DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS : Pourcentage de mères qui vivent seules (c'est-à-dire pas en couple et pas au sein de leur famille) et celles qui vivent dans une maison d'accueil au moment de donner naissance à leur nouveau-né.

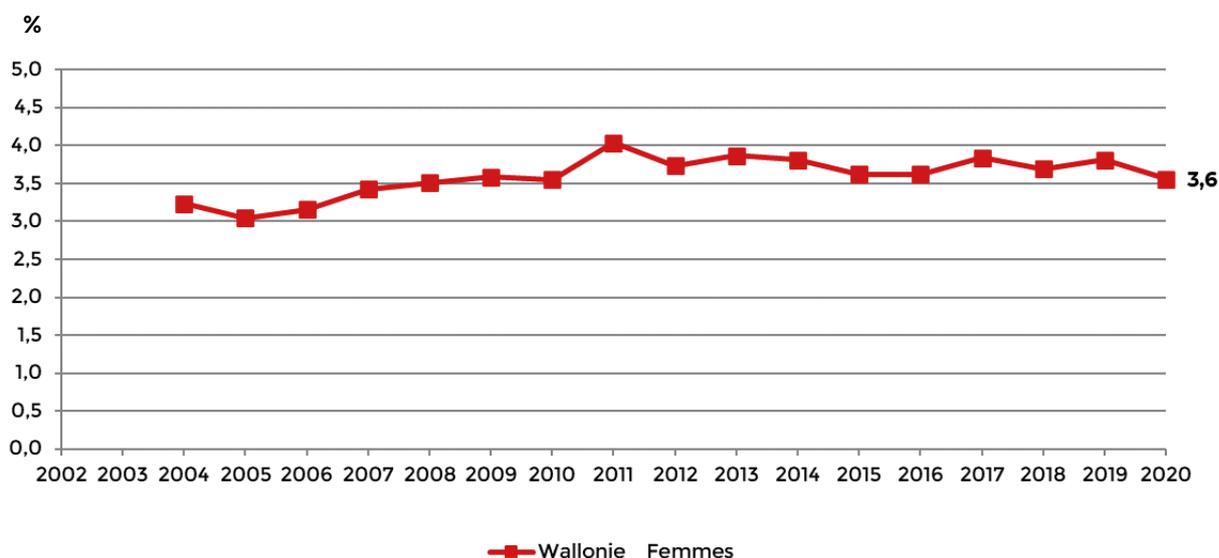
L'ONE couvre 98 ou 99% des naissances (et par extension, des accouchements). Cependant, les données manquantes sont exclues du total pour la variable.

Le dénominateur est l'ensemble des mères pour lesquelles l'ONE dispose d'informations sur leur situation familiale au moment de l'accouchement.

Cet indicateur reflète une forme d'isolement particulièrement difficile qui expose la mère et l'enfant à des risques accrus de précarisation ou de précarité multidimensionnelle.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé ($1/x$). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation.

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : augmentation légère de 2005 jusqu'en 2010, augmentation plus importante en 2011, puis diminution et stabilisation jusqu'en 2016, légère fluctuation ensuite.



SANTÉ

Pourcentage de personnes déclarées malades chroniques

UNITÉ : pourcentage

SOURCE(S) : Agence Intermutualiste

CALCUL(S) : Agence Intermutualiste

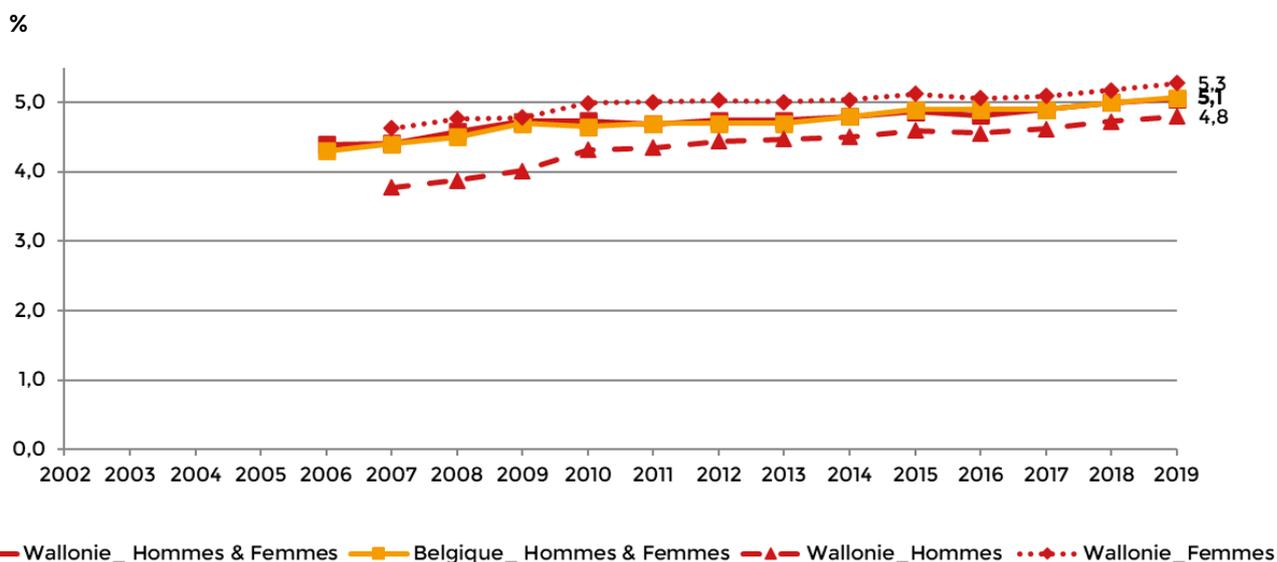
DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2006-2019

DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS: Pourcentage de bénéficiaires concernés par une des situations de dépendance donnant droit au forfait maladie chronique (définition AIM) (99% des Belges sont bénéficiaires, c'est-à-dire en ordre avec l'assurance maladie obligatoire). D'après Sciensano (ISP l'Institut Scientifique de Santé Publique - Belgique), les maladies chroniques ont des conséquences sérieuses sur la santé et la perception de la santé, sur la vie quotidienne et sur la consommation/dépendance de soins.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation.

Attention, statistique différente de la déclaration dans l'enquête santé (tous les 4 ou 5 ans) où environ un quart de la population wallonne déclare souffrir d'au moins une maladie chronique de longue durée ou d'un handicap.

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : augmentation du pourcentage de malades chroniques jusqu'en 2009, stabilisation jusqu'en 2013, augmentation en 2014 et 2015, interrompue en 2016, augmentation depuis 2016.



SANTÉ

Taux de suicide

UNITÉ : nombre par 100 000

SOURCE(S) : Statbel, Bulletins de déclarations des décès à l'état civil

CALCUL(S) : IWEPS

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2003-2018

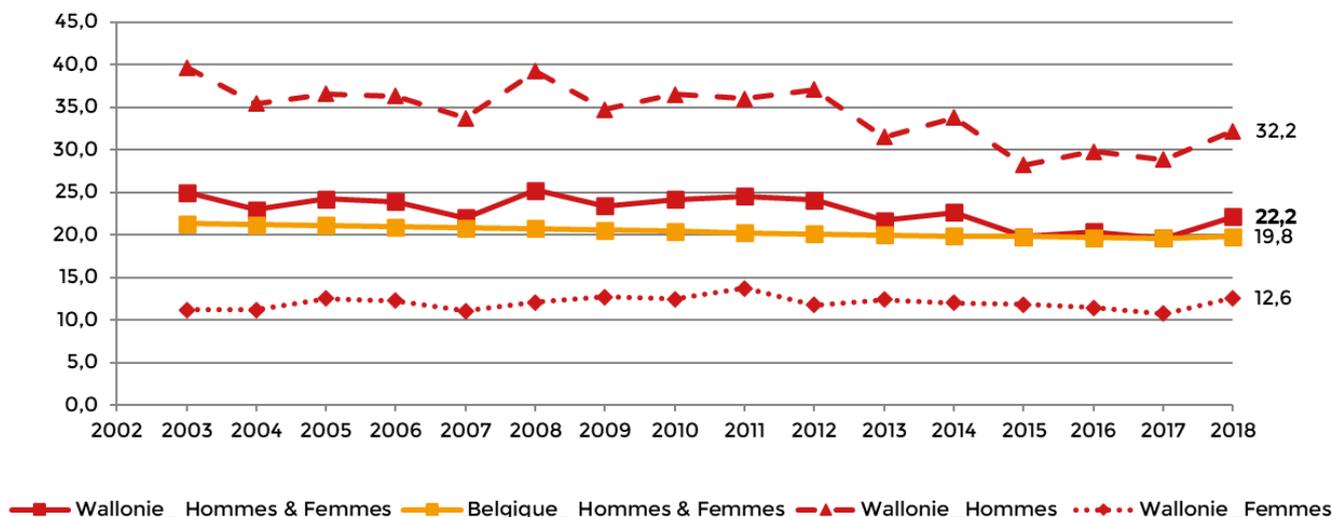
DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS : Nombre de personnes inscrites dans les bulletins de déclarations des décès à l'état civil suivant la cause de décès déclarée « suicide ».

Statistique annuelle, probablement sous-estimée.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation.

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : diminution tendancielle tout au long de la période, ponctuée par une légère augmentation en 2008 et en 2014, stabilisation depuis 2015, légère augmentation en 2018.

Nbre / 100 000



SANTÉ

Nombre d'années de vie perdues (avant 70 ans)

(standardisée)

UNITÉ : nombre d'années

SOURCE(S) : Statbel, Bulletins de déclarations des décès à l'état civil

CALCUL(S) : IWEPS

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2003-2018

DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS : Addition du nombre de décès aux différents âges pondérés par le nombre d'années restant à vivre jusqu'à une limite d'âge donnée, 70 ans (seuil sélectionné en cohérence avec les derniers travaux de l'OCDE).

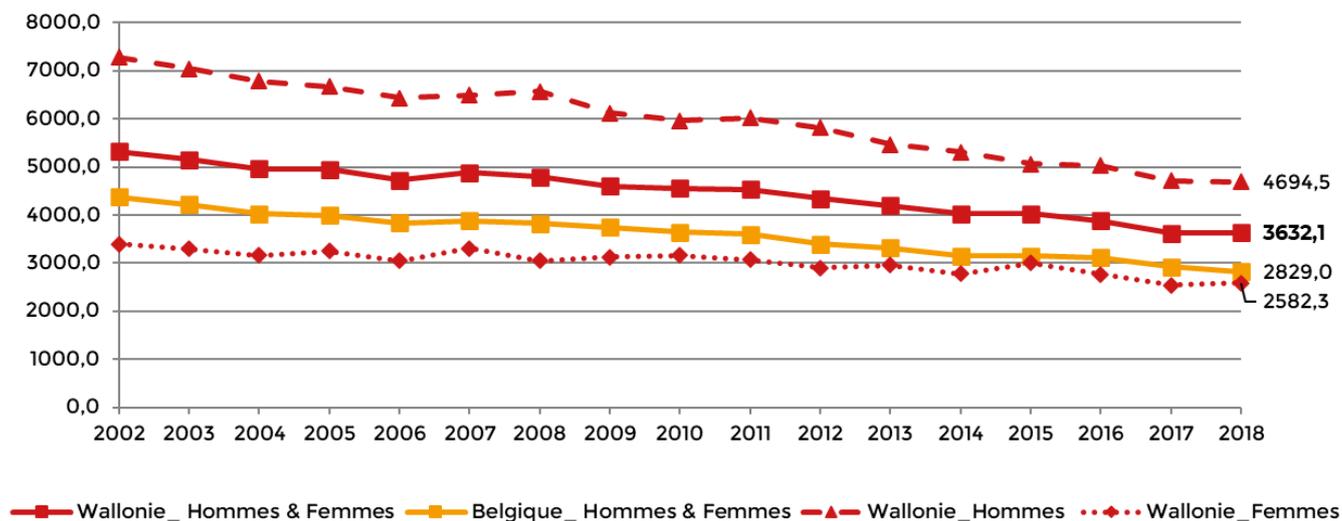
Statistique annuelle calculée à partir des bulletins de déclarations des décès.

Indicateur de l'état de santé à travers la mortalité prématurée, mesurant les décès qui surviennent précocement.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation.

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : diminution tendancielle tout au long de la période, ponctuée par une légère augmentation en 2007.

années



SANTÉ

Pourcentage d'élèves de 6^e primaire en surcharge pondérale (obésité comprise)

UNITÉ : %

SOURCE(S) : ONE – Recueil de données sanitaires PSE

CALCUL(S) : ONE avec la collaboration du SIPES.

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2010-2019

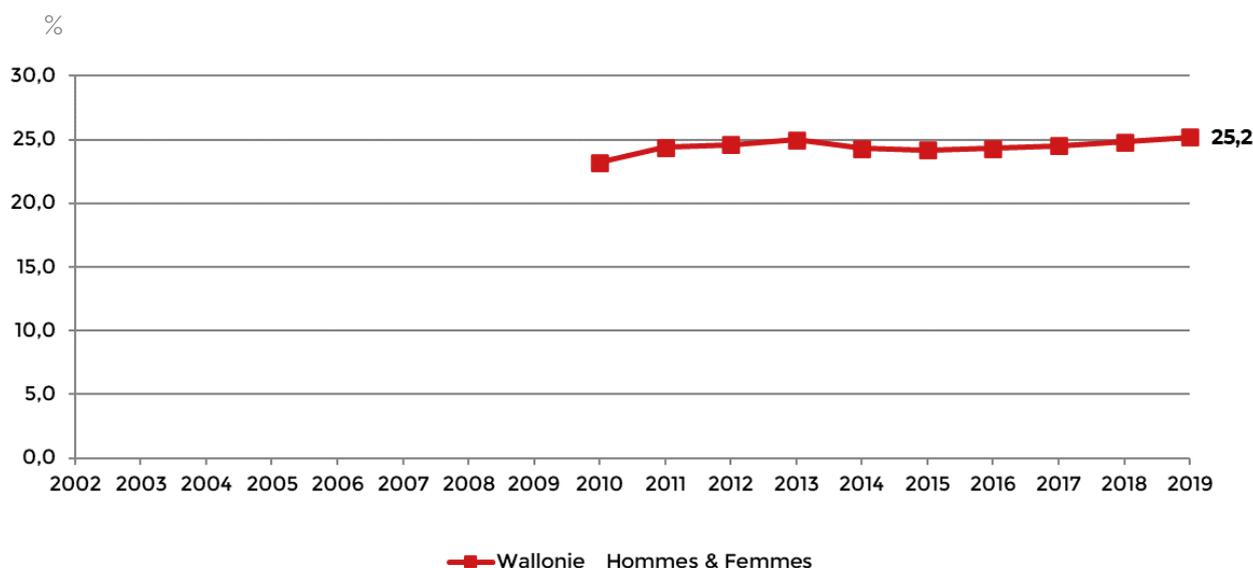
DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS : Le statut pondéral (surpoids ou obésité) des élèves est calculé à partir de l'Indice de Masse Corporelle (IMC). Ce dernier est obtenu en divisant le poids (en kg) par la taille (en m) au carré. Les valeurs de poids et de taille des élèves sont comparées aux valeurs de référence spécifiques selon le sexe et l'âge. Les seuils retenus pour la définition de la surcharge pondérale (surpoids) et de l'obésité sont respectivement les valeurs d'IMC supérieures aux percentiles 85 et 95 de la courbe de croissance. De ce fait, la proportion d'élèves en surcharge pondérale englobe les élèves obèses. Le surpoids est un défi majeur, en particulier pour les adolescents. Le focus sur cette population cible se justifie par l'importance de la prise en charge à cet âge, avec conscientisation de l'ensemble de la famille par rapport à l'alimentation et l'exercice physique.

Statistique annuelle calculée par l'ONE.

Indicateur de l'état de santé à travers le risque de complications de santé lié au surpoids.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation.

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : augmentation légère tendancielle depuis 2015.



LOGEMENT

Rapport entre le prix médian des maisons ordinaires et le revenu disponible ajusté

UNITÉ : /

SOURCE(S) : SPF Finances et ICN Institut des Comptes Nationaux

CALCUL(S) : IWEPS

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2005-2019

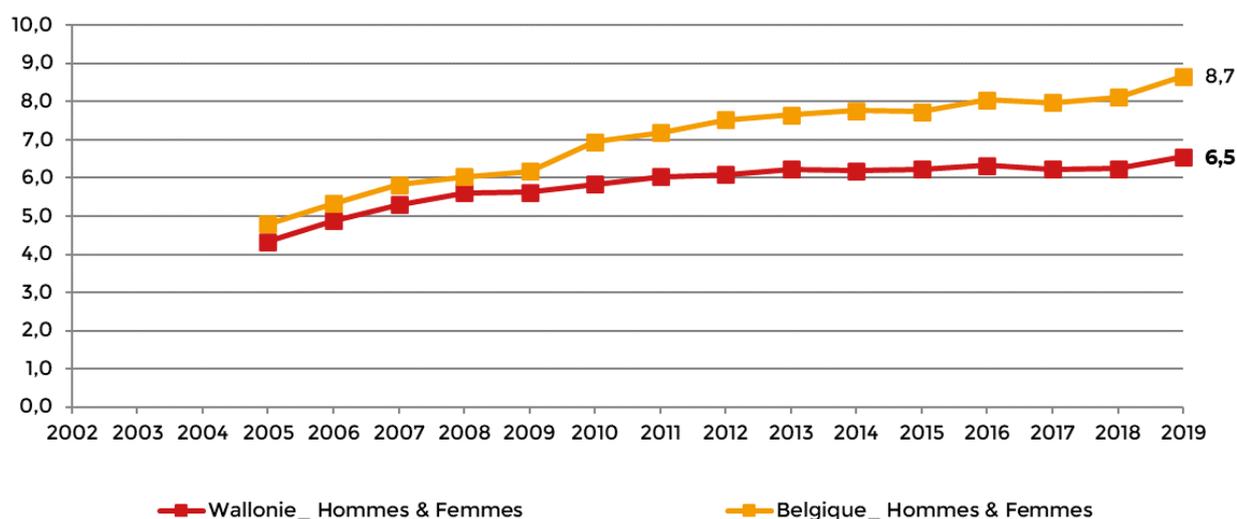
DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS : Rapport entre le prix médian des maisons ordinaires (ni villa, ni bungalow) dans l'ensemble de la région et le revenu disponible ajusté par habitant de la population de la région.

Statistique annuelle basée sur les enregistrements du Cadastre du SPF Finances. La statistique des prix immobiliers se base sur toutes les transactions immobilières sur lesquelles des droits d'enregistrement ont dû être payés.

Indicateur d'accès à la propriété d'un logement (lié au pouvoir d'achat d'un logement).

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation.

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : l'indicateur augmente de manière continue, traduisant un accès de plus en plus difficile à la propriété.



LOGEMENT

Pourcentage d'emprunteurs ayant au moins un crédit hypothécaire défaillant non régularisé

UNITÉ : pourcentage

SOURCE(S) : BNB Centrale des crédits aux particuliers

CALCUL(S) : BNB et IWEPS

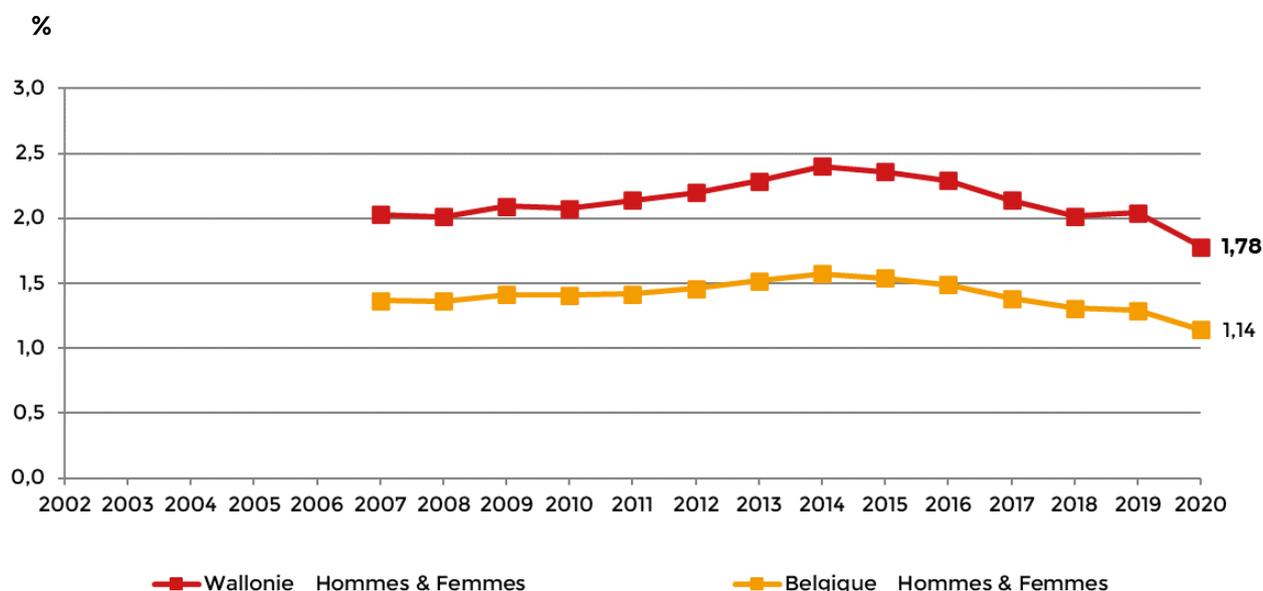
DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2007-2020

DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS : Pourcentage d'emprunteurs avec au moins un crédit hypothécaire défaillant non régularisé par rapport au nombre total d'emprunteurs avec au moins un crédit hypothécaire. Depuis le 1er juin 2003, la Centrale des crédits aux particuliers enregistre des données relatives aux crédits, notamment hypothécaires, contractés à des fins privées par des personnes physiques en Belgique. La Centrale enregistre également les éventuels défauts de paiement qui surviennent dans le cadre de ces contrats. Les crédits n'ayant pas fait l'objet d'un apurement des sommes impayées sont considérés comme « non régularisés ».

Indicateur de difficulté financière d'accès à la propriété d'un logement.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation.

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : l'indicateur augmente de manière continue depuis 2010, traduisant un accès de plus en plus difficile à la propriété ; tendance à la diminution à partir de 2014.



LOGEMENT

Pourcentage de compteurs à budget actifs en électricité

UNITÉ : pourcentage

SOURCE(S) : CWaPE

CALCUL(S) : CWaPE

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2007-2019

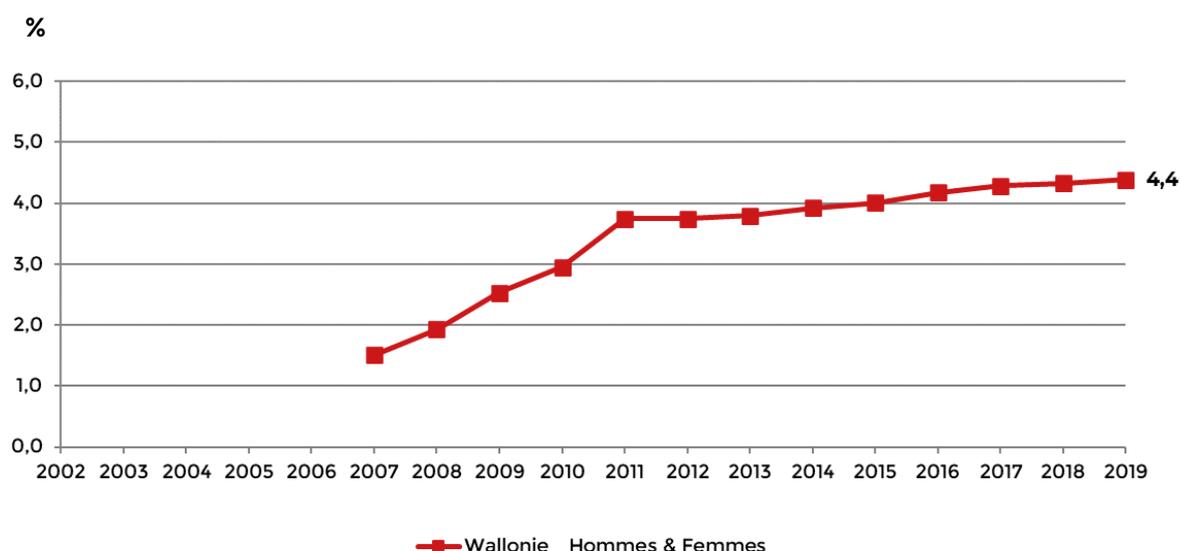
DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS : Le pourcentage rapporte les clients résidentiels (particuliers) avec un compteur à budget actif en électricité à l'ensemble des clients résidentiels. Les compteurs à budget sont des compteurs pour l'énergie (ici, électricité) qui fonctionnent selon un mode de prépaiement avec carte. Le client doit recharger la carte de son compteur à budget avant d'utiliser l'énergie. Ce type de compteur est le plus souvent placé à la demande du fournisseur d'énergie suite à un défaut de paiement du client. Il peut aussi l'être à la demande du CPAS ou expresse du client, mais ces deux cas sont bien moins fréquents. La présence d'un compteur à budget actif est un bon indicateur de précarité énergétique, car son utilisation résulte très souvent de difficultés financières liées au paiement des factures d'énergie.

Statistique annuelle, mesurée au 31 décembre de l'année, basée sur les bases de données administratives de la Commission wallonne pour l'Energie (CWaPE) (uniquement depuis 2007).

Indicateur de déprivation lié à l'accès à l'énergie dans le logement.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation.

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : l'indicateur augmente de manière continue depuis 2007, traduisant une précarité énergétique de plus en plus grande.



FORMATION

Pourcentage d'adultes (25 à 64 ans) sans diplôme ou uniquement avec le diplôme primaire

UNITÉ : pourcentage

SOURCE(S) : enquête sur les forces de travail EFT

CALCUL(S) : Statbel

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2002-2020

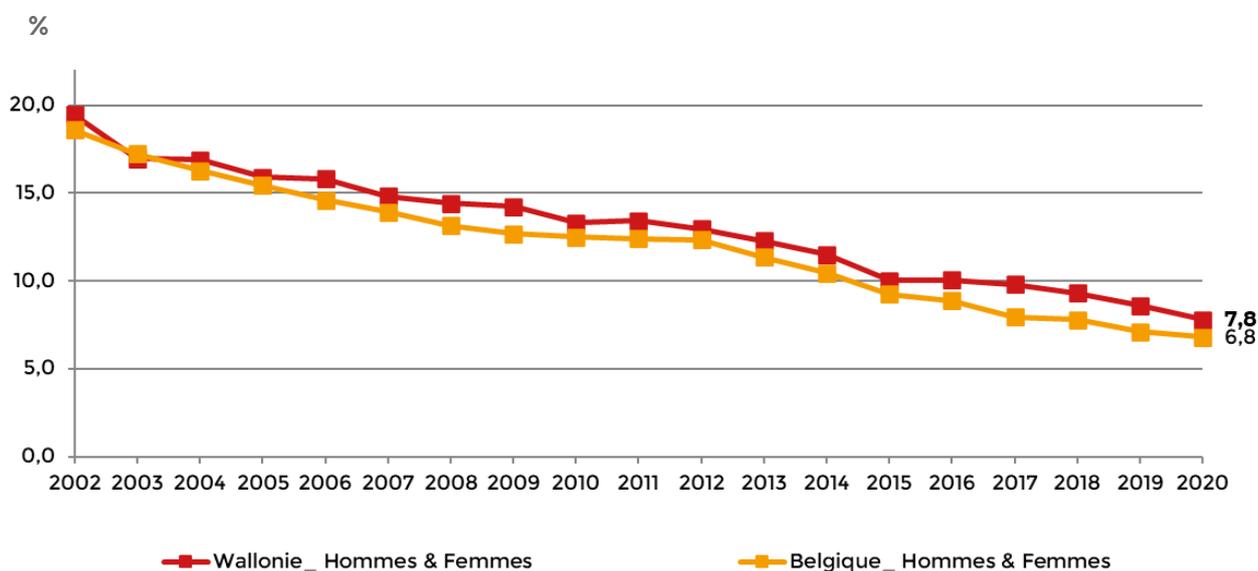
DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS : Pourcentage d'adultes (25 à 64 ans) qui ont obtenu au maximum le diplôme d'études primaires (ou qui n'ont jamais suivi un enseignement).

Statistique issue des enquêtes obligatoires annuelles EFT (échantillon de 17 000 Wallons interrogés).

Indicateur du niveau de formation de la population. Le niveau choisi est le niveau très peu qualifié (uniquement un diplôme de l'enseignement primaire ou sans diplôme). L'objectif est d'estimer le pourcentage de la population à risque d'exclusion.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation.

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : diminution du pourcentage de la population sans diplôme ou disposant uniquement du diplôme primaire, notamment expliquée par les décès de personnes plus âgées avec une proportion plus importante de peu diplômées.



FORMATION

Pourcentage d'adultes de 25 à 64 ans ayant un diplôme du supérieur

UNITÉ : pourcentage

SOURCE(S) : enquête sur les forces de travail EFT

CALCUL(S) : Statbel et EUROSTAT

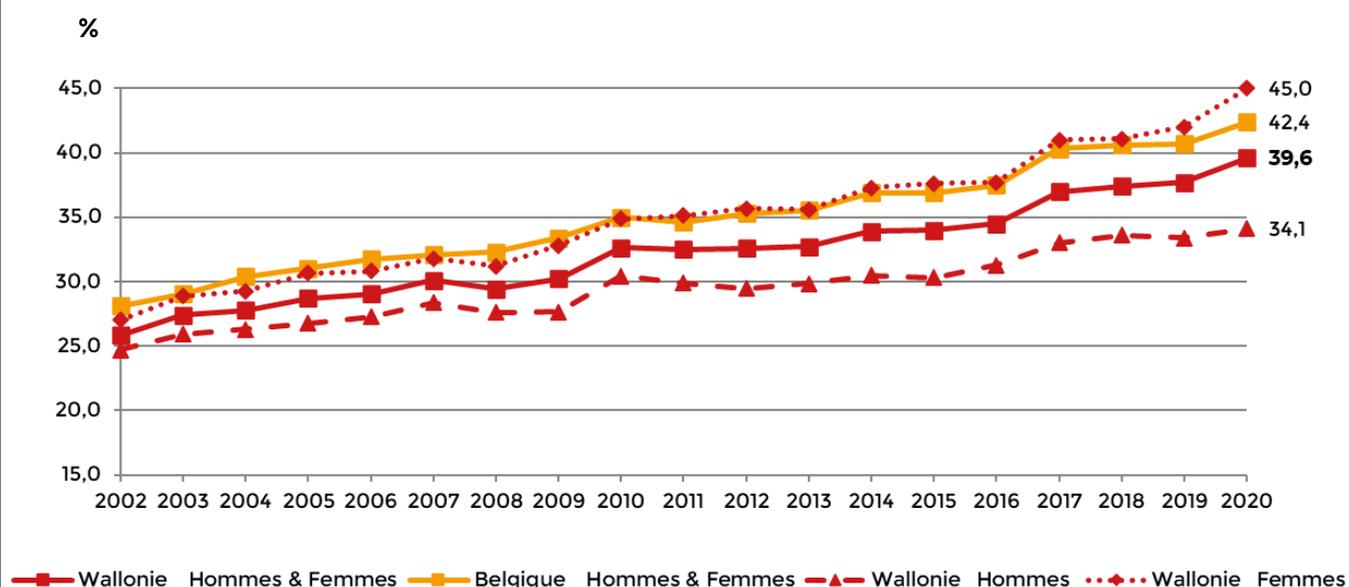
DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2002-2020

DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS Pourcentage d'adultes (25 à 64 ans) qui ont obtenu au minimum un diplôme de l'enseignement supérieur.

Statistique issue des enquêtes obligatoires annuelles EFT (échantillon de 17 000 Wallons interrogés).

Indicateur du niveau de formation de la population. Le niveau choisi est le niveau très qualifié : diplôme de l'enseignement supérieur (enseignement supérieur non universitaire de type court, de type long ou universitaire).

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : augmentation continue depuis 2002, et écart grandissant entre femmes et hommes.



FORMATION

Pourcentage de personnes âgées de 18 à 24 ans qui n'ont pas un diplôme du secondaire supérieur et qui ne suivent plus aucune forme d'enseignement ou de formation

UNITÉ : pourcentage

SOURCE(S) : enquête sur les forces de travail EFT

CALCUL(S) : EUROSTAT

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2002-2020

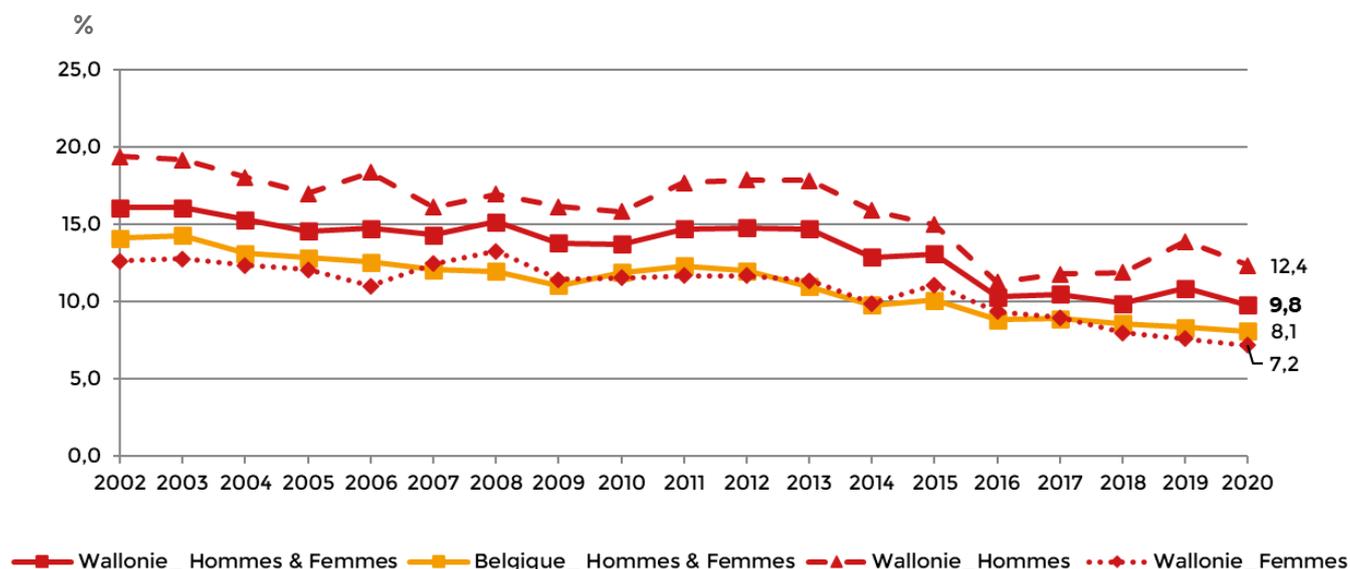
DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS : Pourcentage de personnes âgées de 18 à 24 ans qui n'ont pas de diplôme du secondaire supérieur et qui ne suivent plus aucune forme d'enseignement ou de formation.

Statistique issue des enquêtes obligatoires annuelles EFT (échantillon de 17 000 Wallons interrogés).

Indicateur de risque d'exclusion des jeunes.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation.

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : fluctuation annuelle, mais tendance à la diminution à partir de 2013, accentuée en 2016. Augmentation en 2019 puis diminution en 2020



FORMATION

Pourcentage d'élèves « à l'heure » dans le secondaire de plein exercice

UNITÉ : pourcentage

SOURCE(S) : Ministère de la FW-B-AGERS fichiers « pilotage »

CALCUL(S) : AGERS

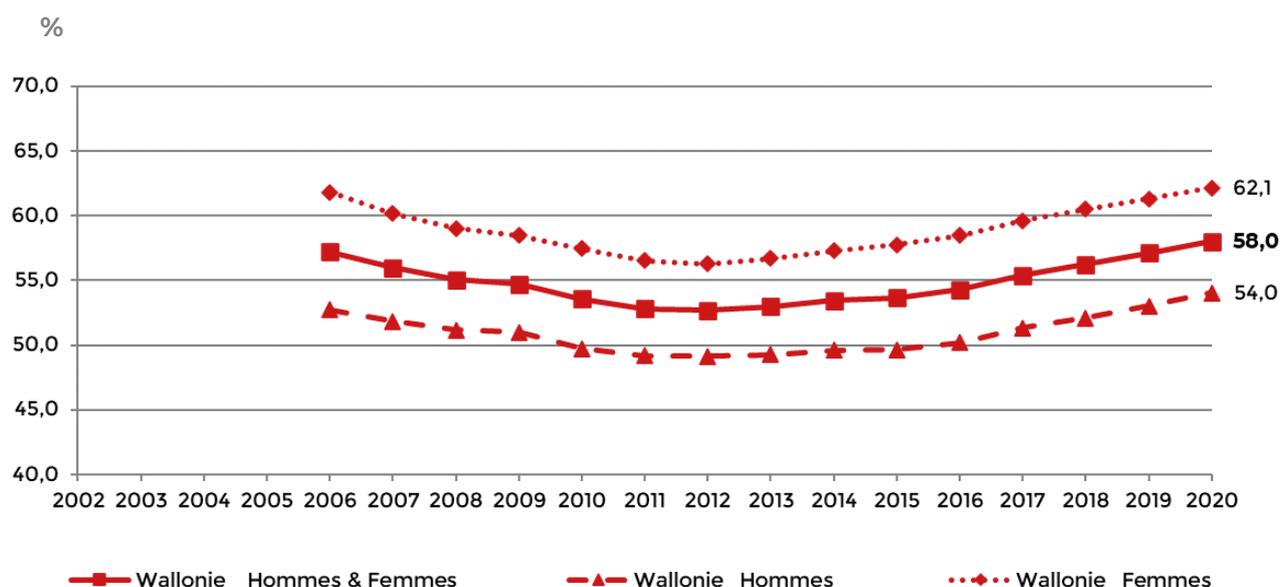
DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2006-2020

DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS : Pourcentage d'élèves « à l'heure » dans le secondaire. Un élève est dit « à l'heure » s'il a au plus l'âge légal de scolarisation dans l'année d'études où il se trouve, sinon il est dit « en retard scolaire ».

Statistique annuelle issue des bases de données administratives de la FW-B.

Indicateur de parcours des jeunes dans la formation. L'échec scolaire et le redoublement, aux multiples causes, pénalisent les jeunes et sont parfois un premier pas vers l'abandon scolaire.

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : diminution du pourcentage d'élèves à l'heure entre 2005 et 2012, stabilisation de 2012 à 2013, » augmentation continue ensuite.



FORMATION

Pourcentage de personnes âgées de 25-64 ans qui ont participé à une formation pendant les 4 semaines de la période de référence

UNITÉ : pourcentage

SOURCE(S) : enquête sur les forces de travail EFT

CALCUL(S) : EUROSTAT

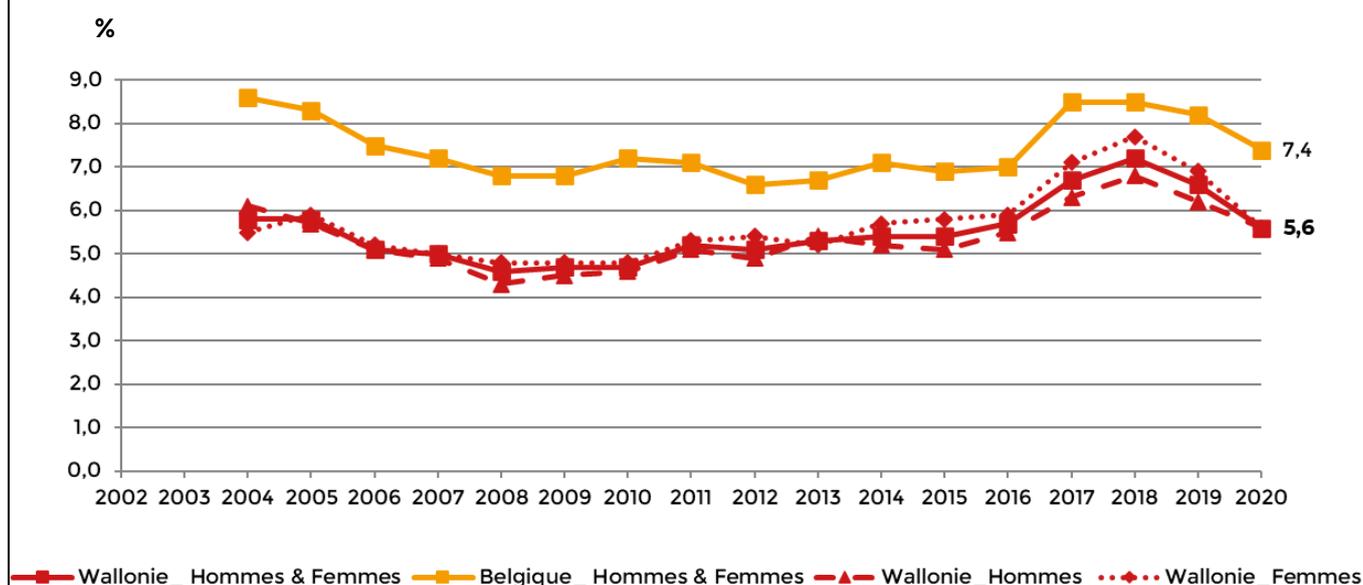
DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2004-2020

DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS : Pourcentage d'adultes (25-64 ans) qui ont participé à une formation pendant les 4 semaines de la période de référence de l'enquête.

Statistique issue des enquêtes obligatoires annuelles EFT (échantillon de 17 000 Wallons interrogés). Cette source a été choisie pour l'ISS afin de faciliter les comparaisons européennes.

Indicateur de formation tout au long de la vie de la population.

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : diminution jusqu'en 2008, légère augmentation jusqu'en 2018. Diminution marquée en 2019 puis 2020.



SÉCURITÉ

Nombre de tués dans des accidents de la route (endéans les 30 jours) par million d'habitants

UNITÉ : nombre/million

SOURCE(S) : Statbel / VIAS (IBSR)

CALCUL(S) : Statbel

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2002-2018

DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS : Nombre de tués dans des accidents de la route (décédés sur place ou endéans les 30 jours suivant la date de l'accident) par million d'habitants.

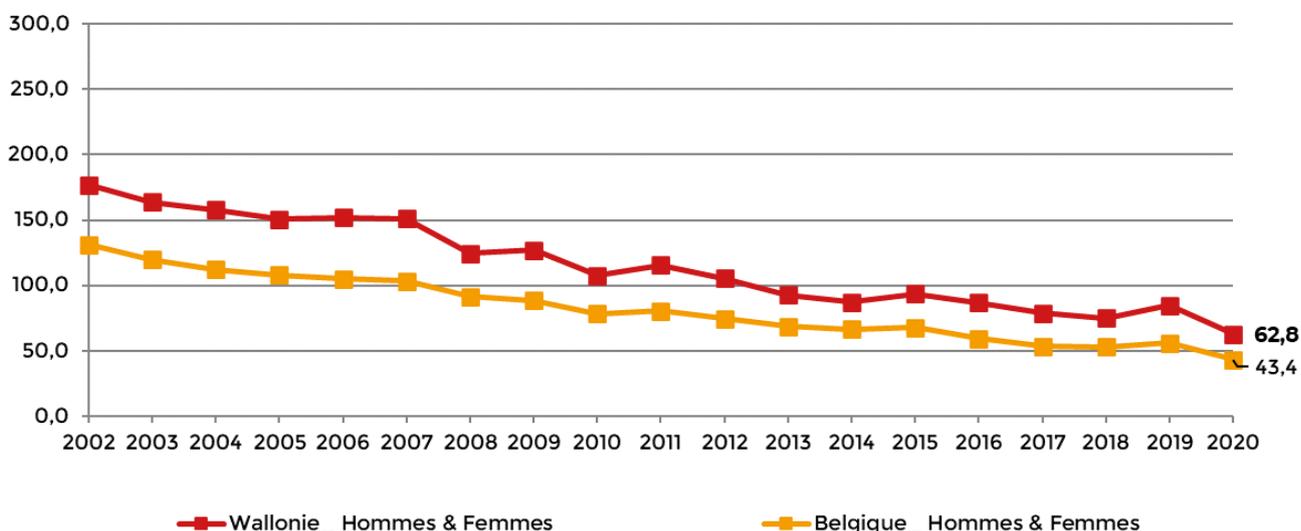
Sur base d'études belges et internationales, le taux d'enregistrement par la police est évalué à 90% pour les accidents mortels (les données des parquets nous permettent cependant d'améliorer les résultats) (Statbel).

Indicateur de la sécurité routière.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : diminution tendancielle avec quelques fluctuations annuelles. Diminution marquée pour 2020.

nbre/million



SÉCURITÉ

Nombre de victimes d'accidents de la route impliquant au moins un conducteur sous influence de l'alcool par million d'habitants

UNITÉ : nombre/million

SOURCE(S) : Statbel / VIAS (IBSR)/AWSR

CALCUL(S) : VIAS/AWSR

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2005-2020

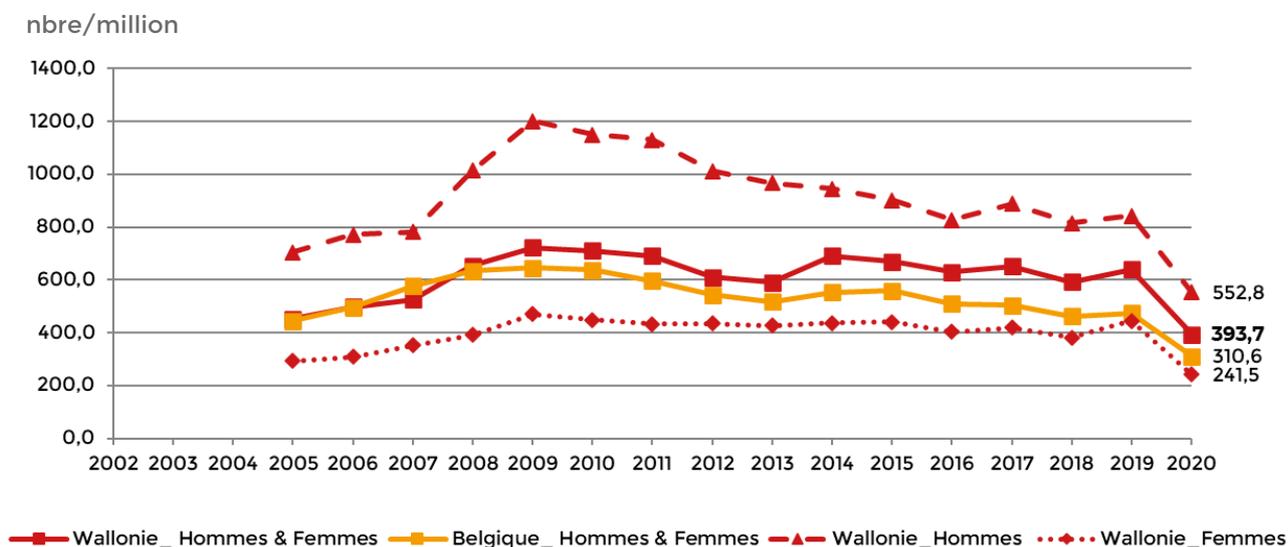
DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS : Nombre de victimes d'accidents de la route impliquant au moins un conducteur sous influence de l'alcool par million d'habitants.

Statistique annuelle de l'IBSR.

Indicateur de responsabilité civile engagée dans les accidents de la route.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation.

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : augmentation de 2005 à 2009, surtout parmi les hommes, diminution ensuite jusqu'en 2013, augmentation puis légères fluctuations ensuite. Diminution marquée en 2020.



SÉCURITÉ

Nombre d'infractions : infractions contre l'intégrité physique par million d'habitants

UNITÉ : nombre/million

SOURCE(S) : CGOP/B - statistiques policières de la criminalité, données de gestion

CALCUL(S) : IWEPS

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2005-2019

DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS : Nombre d'infractions contre l'intégrité physique par million d'habitants. Les infractions contre l'intégrité physique regroupent une dizaine de figures criminelles parmi lesquelles les coups et blessures volontaires sont les plus fréquents (CGOP/B). À noter que les faits concernant le viol et l'attentat à la pudeur ne sont pas repris dans cette catégorie-ci.

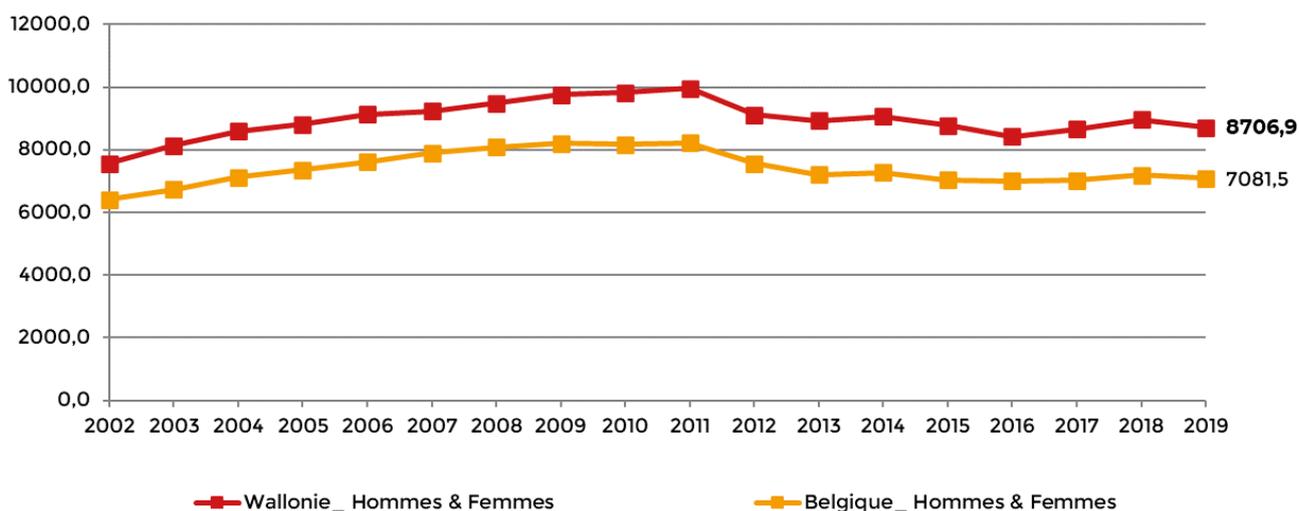
Indicateur d'incivilité grave.

Statistique annuelle basée sur la criminalité enregistrée. Sous-estimation (voir Rapport annuel de la Police Fédérale sur les statistiques policières de criminalité 2011).

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation.

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : augmentation jusqu'en 2009, diminution et stabilisation ensuite.

nbre/million



CULTURE

Fréquentation des Belges francophones à des attractions touristiques culturelles et naturelles proposées en Wallonie

UNITÉ : pourcentage

SOURCE(S) : Observatoire du Tourisme wallon (OTW) du Commissariat général au Tourisme (CGT)

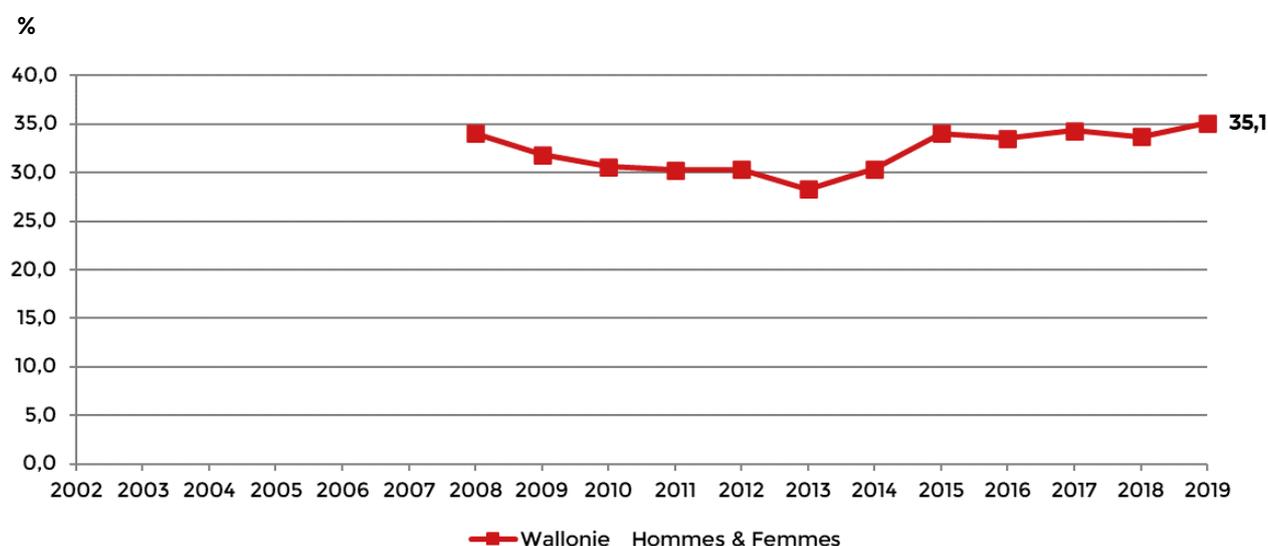
CALCUL(S) : Observatoire du Tourisme wallon (OTW) du Commissariat général au Tourisme (CGT)

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2008-2019

DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS : Pourcentage de visiteurs belges francophones aux attractions d'intérêt culturel (châteaux et citadelles, demeures et monuments historiques, musées) ou naturel (grottes et cavernes, jardins, parcs et réserves, parcs animaliers et zoos) proposées en Wallonie.

La participation aux activités culturelles reflète une qualité de vie, des traditions et des croyances. Dans sa dimension sociale, l'activité culturelle procure un sentiment d'identité, de partage de valeurs et d'appartenance ; elle enrayer l'exclusion et favorise la cohésion et la stabilité sociale (Institut de statistique de l'UNESCO, Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles de 2009, p.44)

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : diminution quasi continue jusqu'en 2013 ; augmentation jusqu'en 2015, puis stabilisation pour les dernières années observées.



CULTURE

Pourcentage d'usagers emprunteurs des bibliothèques publiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B)

UNITÉ : pourcentage

SOURCE(S) : MFWB – Service de la Lecture publique

CALCUL(S) : MFWB – Service de la Lecture publique et IWEPS

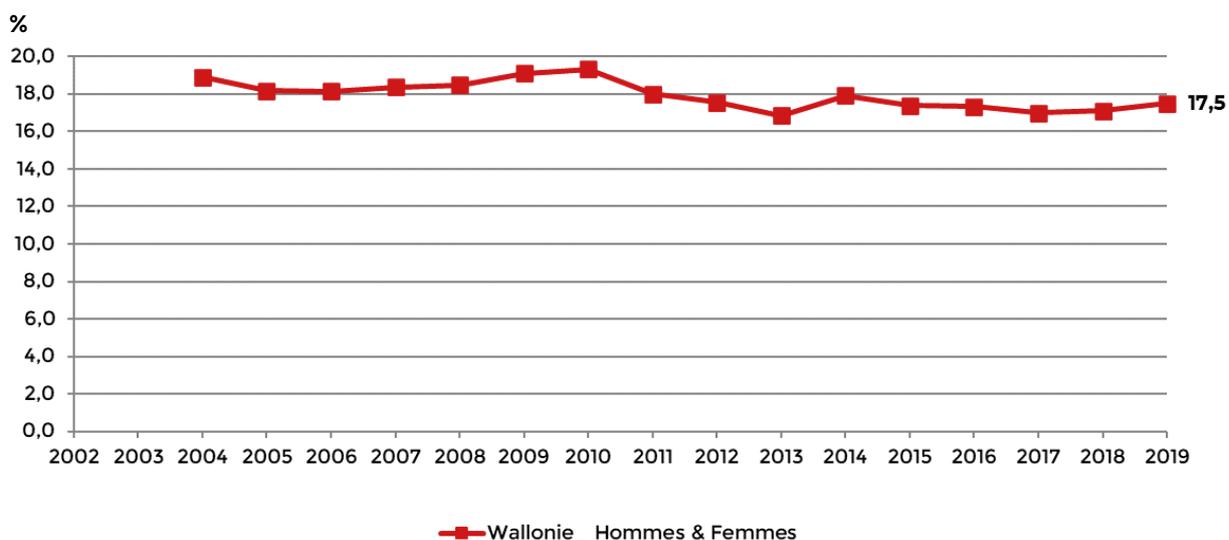
DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2004-2019

DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS : Pourcentage des usagers inscrits dans une bibliothèque publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles, représentés soit par des individus soit par des collectivités. Les collectivités sont des groupes de personnes (associations, institutions, etc.) qui utilisent les services de la bibliothèque à des fins collectives. Une certaine prudence est requise pour l'estimation des usagers que représentent ces collectivités. En effet, parmi celles-ci, il est vraisemblable que tous les membres n'utilisent pas forcément les services de la bibliothèque, mais les estimations produites considèrent que les usages sont réalisés pour l'ensemble des membres et que toutes ces personnes, à travers leur institution, leur groupe, seront informées de l'offre de services de la bibliothèque. Il convient également de tenir compte des « doublons » du simple fait que certaines personnes faisant partie d'une collectivité possèdent aussi une inscription individuelle. On peut ainsi imaginer qu'une personne soit inscrite personnellement à sa bibliothèque, mais qu'elle soit également prise en compte en tant que membre d'une ou des deux associations dont elle est membre.

Indicateur de pratique de lecture de la population et de fréquentation des bibliothèques devenues au fil des ans, depuis la publication du décret de 2009, un véritable opérateur culturel inscrit dans une démarche d'éducation permanente.

Statistique annuelle du Réseau public de Lecture.

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : augmentation jusqu'en 2010 suivie d'une diminution jusqu'en 2013, puis d'une augmentation en 2014 ; diminution ensuite jusqu'en 2017, tendance récente à la reprise des usagers emprunteurs.



CULTURE

Moyenne des participants aux animations organisées par les réseaux locaux de lecture de la Fédération Wallonie-Bruxelles

UNITÉ : nombre de participants/animations

SOURCE(S) : MFWB – Service de la Lecture publique

CALCUL(S) : MFWB – Service de la Lecture publique et IWEPS

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2004-2019

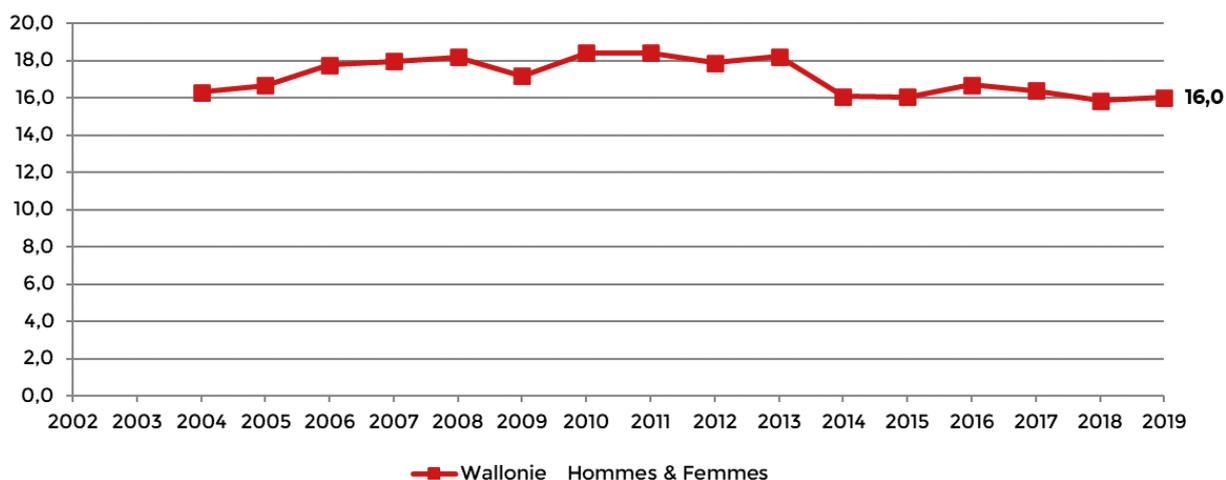
DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS : Nombre moyen de personnes qui participent à des animations organisées par les réseaux locaux de lecture de la FW-B dans et hors des bibliothèques (heures du conte, ateliers d'écriture, ateliers de slam, ateliers philo, conférences, rencontres intergénérationnelles, créations mêlant poésie et peinture, ateliers scientifiques...). Depuis le décret de 2009 relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le réseau public de la lecture et les bibliothèques publiques (MB 5/11/2009), les animations prennent une place de plus en plus importante au sein des bibliothèques publiques, jouant le rôle de médiation entre les ressources dont elles disposent et leur population. Les animations, réalisées en partenariat avec d'autres structures de la commune (centre culturel...), sont aussi le reflet de la bibliothèque ouverte sur l'extérieur; elles s'inscrivent dans une vision d'émancipation du public et d'éducation permanente.

Indicateur de pratiques culturelles de la population et de dynamisme des bibliothèques publiques inscrites dans une démarche d'ouverture et d'éducation permanente.

Statistique annuelle du Réseau public de Lecture en Fédération Wallonie-Bruxelles.

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : Augmentation quasi constante, d'année en année, entre 2004 et 2011, interrompue par une baisse en 2009, expliquée par une très forte hausse du nombre d'animations (+15,7%) proportionnellement beaucoup plus importante que la hausse des participants (+9,2%). Diminution forte en 2014, confirmée en 2015. Redressement en 2016 puis stabilisation.

nbre/animation



VALEURS

Satisfaction de vie (estimation)

UNITÉ : /

SOURCE(S) : Baromètre social de la Wallonie (BSW), European Value Survey (EVS), European Social Survey (ESS) et Veenhoven Sciensano : Enquête nationale de santé et enquête spéciale COVID

CALCUL(S) : estimation IWEPS

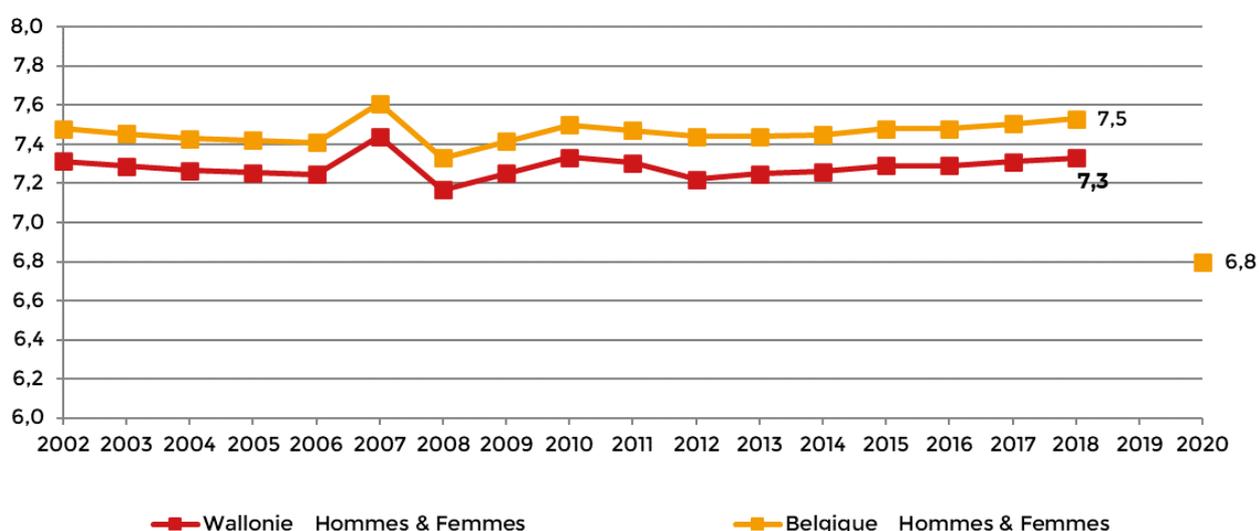
DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2002-2018

DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS : Cet indicateur mesure la satisfaction globale des individus en les invitant à répondre, suivant une échelle de gradation, à une question unique « Êtes-vous globalement satisfait de la vie que vous menez ? ».

Statistique annuelle estimée sur base de 4 sources d'enquêtes « intercroisées » : BSW (échantillon 1 200 Wallons), EVS (échantillon : 1 500 Belges dont environ 600 Wallons), Eurobaromètre repris par Veenhoven (1 000 Belges) et Sciensano, enquêtes de santé.

Indicateur traduisant la satisfaction de vie générale d'une population et donc ses sentiments par rapport à la « vie ».

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : Diminution jusqu'en 2006, fluctuations fortes en 2007 et 2008. Tendence à la hausse depuis 2012. Estimation pour la Belgique en 2020 avec forte diminution.



VALEURS

Pourcentage du montant total des libéralités par rapport au revenu total net imposable des ménages

UNITÉ : %

SOURCE(S) : SPF Finances

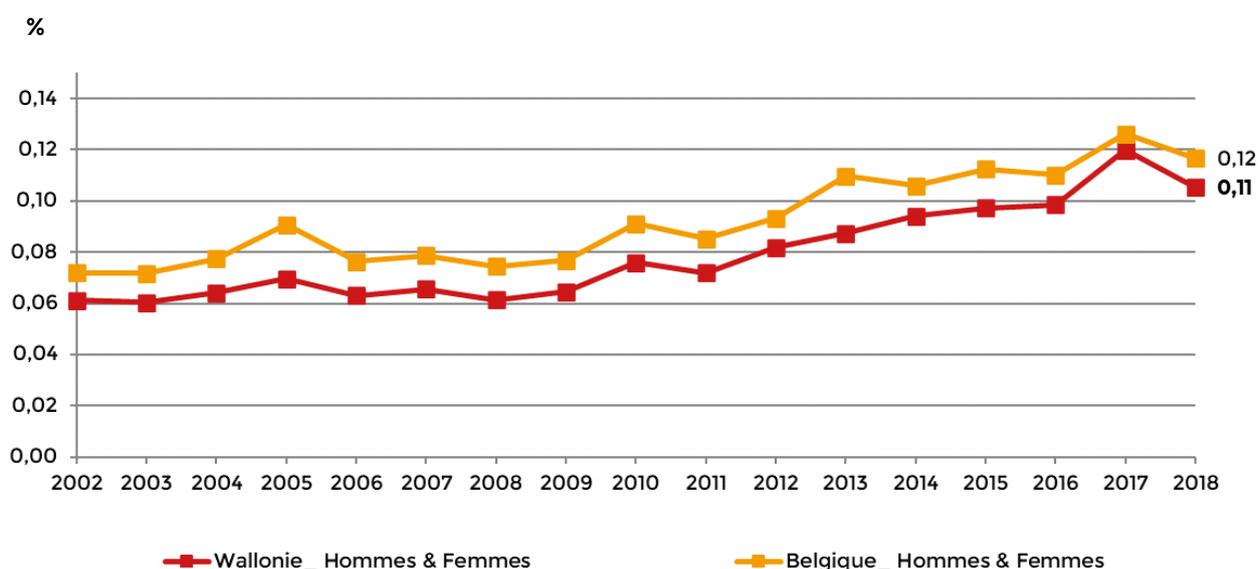
CALCUL(S) : IWEPS

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2002-2017

DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS : Pourcentage du montant total des libéralités déclarées au code 3940 de la déclaration d'impôt des personnes physiques (c'est-à-dire sans tenir compte des libéralités à des institutions d'enseignement ou de recherche, codes 1393 et 2393). Cette déclaration permet, à certaines conditions, une déduction d'impôts. Depuis le 1er janvier 2011, le montant minimum pour être fiscalement déductible est passé de 30 à 40 euros, ce qui peut influencer la courbe d'évolution du pourcentage.

Indicateur qui traduit une générosité financière de la population (à travers les libéralités).

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : tendance à l'augmentation sur l'ensemble de la période, avec quelques pics en 2005, 2010, 2013 et 2017. Diminution pour 2018.



VALEURS

Pourcentage de nouveaux donneurs de sang par rapport à la population en âge de donner

UNITÉ : pourcentage

SOURCE(S) : Croix-Rouge de Belgique et Statbel

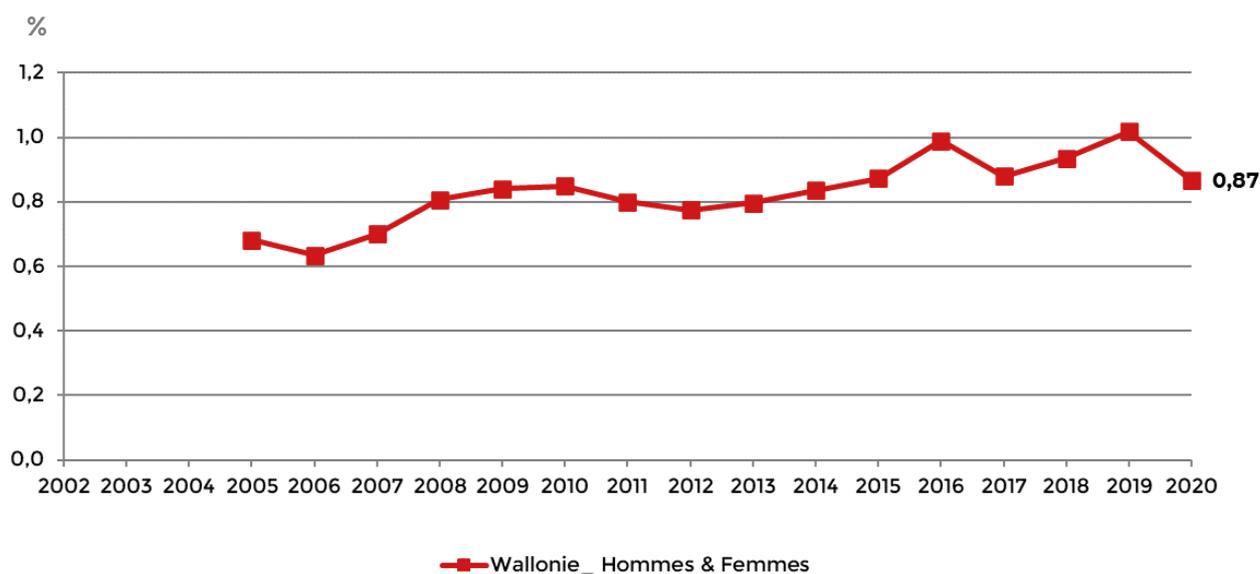
CALCUL(S) : IWEPS

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2006-2020

DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS : Pourcentage des nouveaux donneurs de sang qui se sont présentés à un lieu de collecte de la Croix-Rouge de Belgique (francophone) en fonction de la population adulte en âge de donner (de 18 à 65 ans).

Indicateur qui traduit une générosité non financière (à travers les dons de sang).

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : augmentation de 2007 à 2010, légère diminution ensuite, reprise en 2013, avec un pic d'augmentation en 2016, diminution en 2017, légère reprise en 2018 et 2019. Diminution pour 2020.



REVENU

Revenu disponible ajusté net par habitant

UNITÉ : euros de 2014/habitant

SOURCE(S) : ICN Institut des Comptes Nationaux

CALCUL(S) : IWEPS

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2002-2018

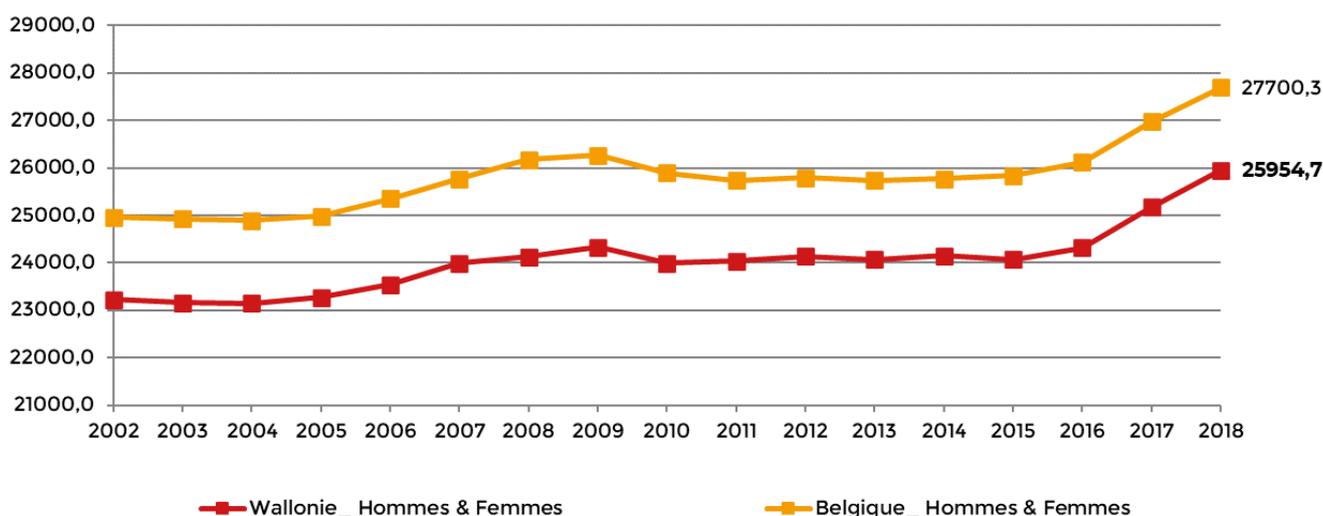
DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS : Le revenu disponible ajusté net des ménages est la somme dont dispose un ménage chaque année, après impôts. C'est un indicateur estimant, au niveau macroéconomique, le pouvoir d'achat ou la capacité à répondre aux besoins en termes de consommation de divers biens et services.

Statistique annuelle dérivée des publications de l'ICN.

Indicateur de niveau de vie.

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : augmentation de 2005 à 2009, ensuite diminution en 2010 (pas de retard d'un an comme les statistiques fiscales) suivie d'une stabilisation jusqu'en 2015, augmentation nette sur la fin de la période.

euros/hab



REVENU

Pourcentage de majeurs ayant été admis à la procédure en règlement collectif de dettes (fin de l'année)

UNITÉ : pourcentage

SOURCE(S) : BNB Centrale des crédits aux particuliers et Statbel

CALCUL(S) : BNB et IWEPS

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2006-2020

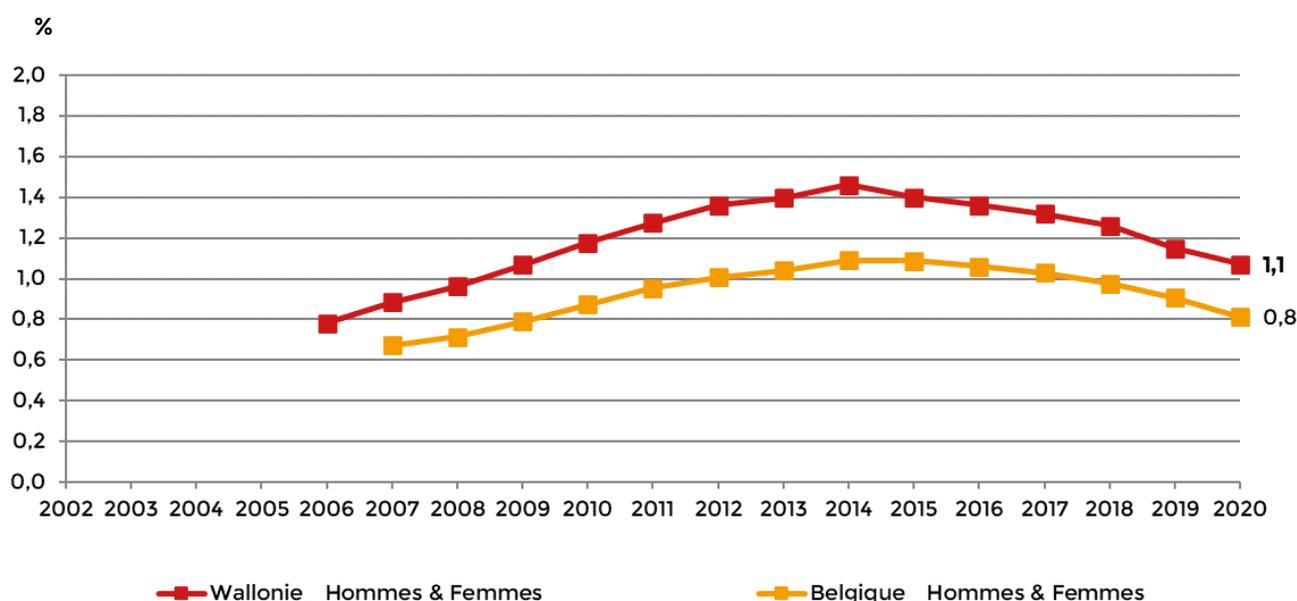
DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS : Pourcentage de personnes ayant un règlement collectif de dettes (RCD) en cours à la fin de l'année dans la population majeure (18 ans et +). Le règlement collectif de dettes (RCD) est une procédure judiciaire de médiation de dettes dont l'objectif est de rétablir la situation financière d'une personne en état de surendettement durable en procédant, dans la mesure de ses possibilités, au remboursement de toutes ou d'une partie de ses dettes tout en veillant à lui garantir une vie conforme à la dignité humaine.

Statistique annuelle basée sur les données de la BNB - Centrale des crédits aux particuliers.

Indicateur de pauvreté.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation.

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : en augmentation de 2006 à 2014. Diminution depuis 2015.



REVENU

Pourcentage d'enfants (de 0 à 17 ans) vivant dans un ménage sans emploi

UNITÉ : pourcentage

SOURCE(S) : enquête sur les forces de travail EFT

CALCUL(S) : Statbel

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2002-2020

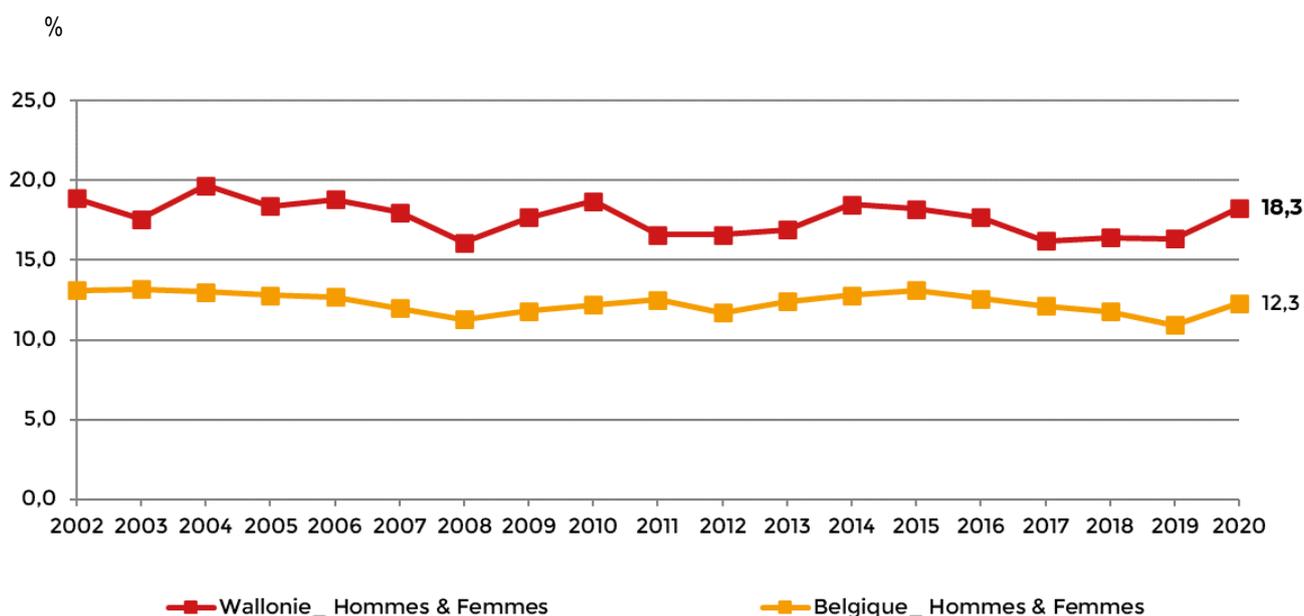
DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS : Pourcentage de personnes de 0 à 17 ans vivant dans des ménages dont aucun des membres n'occupe un emploi par rapport à la population totale du même groupe d'âge.

Statistique issue des enquêtes obligatoires annuelles EFT (échantillon de 17 000 Wallons interrogés). Cette source a été choisie pour l'ISS afin de faciliter les comparaisons européennes.

Indicateur de risque de pauvreté des enfants.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation.

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : fluctuations légères tout au long de la période. Augmentation en 2020.



EMPLOI

Taux d'emploi BIT des 20 à 64 ans

UNITÉ : pourcentage

SOURCE(S) : enquête sur les forces de travail EFT

CALCUL(S) : Statbel et EUROSTAT

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2002-2020

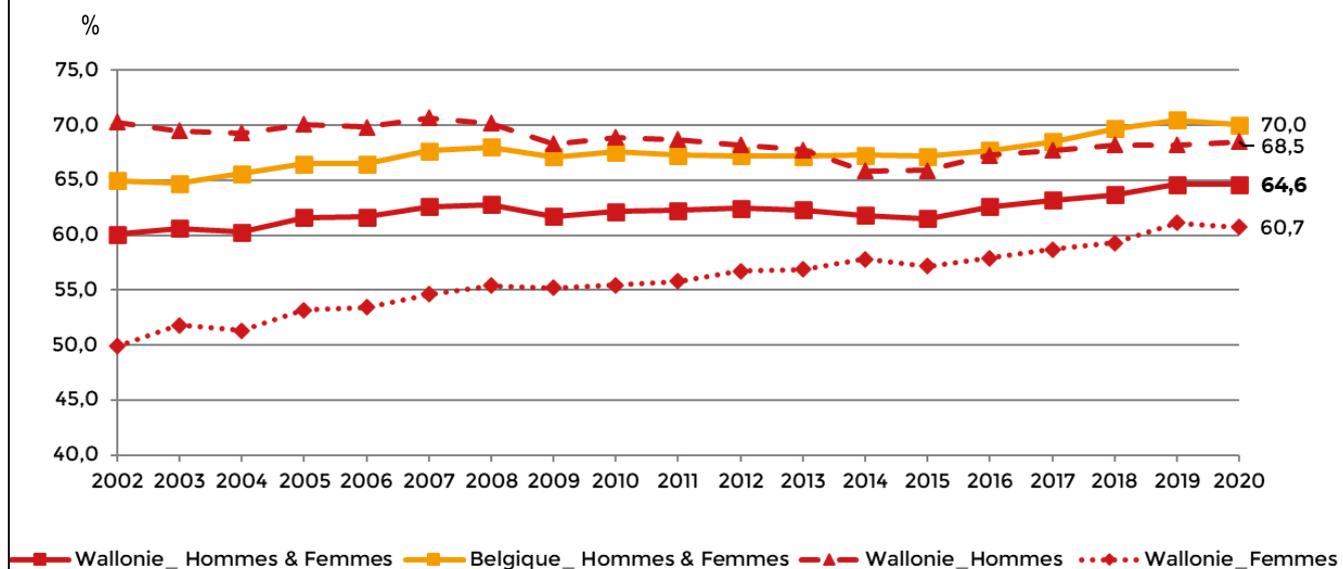
DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS : Pourcentage de la population active occupée de 20 à 64 ans en emploi BIT dans la population en âge de travailler.

Selon la définition du BIT, une personne est considérée en emploi dès lors qu'elle effectue un travail rémunéré d'une durée d'une heure au moins, pendant une semaine de référence.

Statistique issue des enquêtes obligatoires annuelles EFT (échantillon de 17 000 Wallons interrogés). Cette source a été choisie pour l'ISS afin de faciliter les comparaisons européennes.

Indicateur d'accès au marché du travail, un des déterminants de l'intégration sociale.

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : très légère augmentation tendancielle pour l'ensemble de la population, plus marquée depuis 2015, stabilisation en 2020.



EMPLOI

Salaire journalier brut médian

UNITÉ : euros/ETP (équivalent temps plein)

SOURCE(S) : Office national de Sécurité sociale (ONSS)

CALCUL(S) : IWEPS

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2002-2019

DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS : Le salaire journalier brut médian correspond au salaire du travailleur situé au centre de la distribution des salaires journaliers bruts des travailleurs salariés assujettis à l'ONSS qui travaillent en Wallonie, exprimés en équivalents-temps plein (ETP).

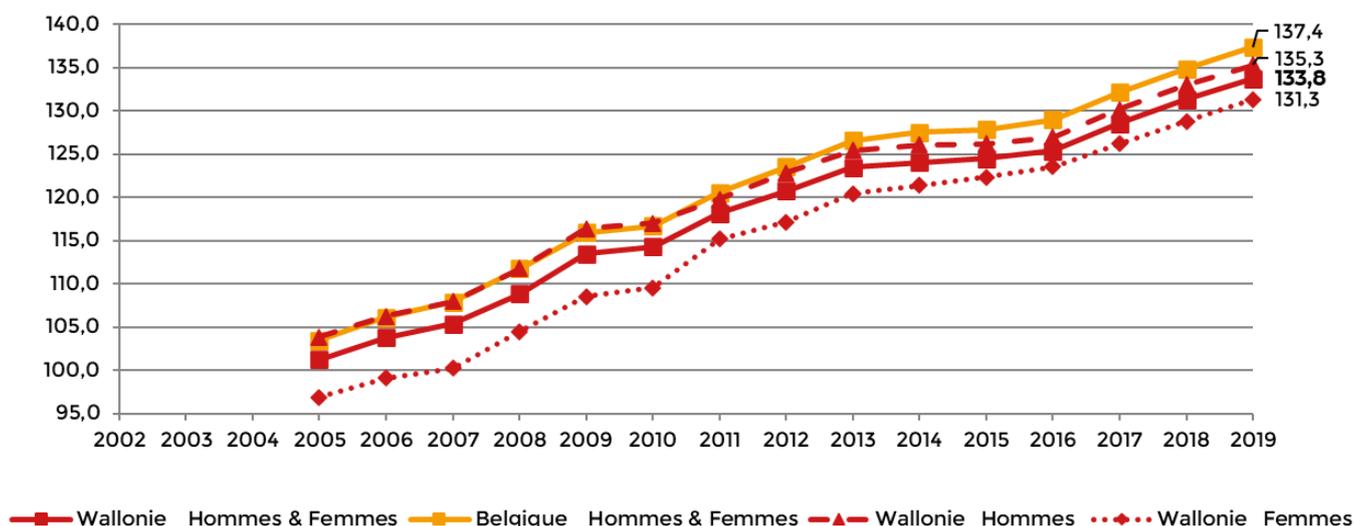
La rémunération journalière est une donnée dérivée, calculée à partir de la rémunération brute ordinaire qui sert de base au calcul des cotisations de sécurité sociale. Dans ce calcul, on tient uniquement compte des rémunérations qui se rapportent directement aux prestations de travail exprimées en journées rémunérées et/ou en heures rémunérées. Pour plus d'informations relatives notamment aux méthodes utilisées par l'ONSS pour déterminer le volume de travail et le calculer en ETP, et pour calculer la rémunération, voir la brochure sur l'emploi salarié de l'ONSS (brochure beige) téléchargeable sur leur site :

<http://www.rsz.fgov.be/fr/statistiques/publications/emploi-salarie>.

Indicateur de niveau de vie, à travers le revenu professionnel.

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : augmentation quasi constante.

euros/ETP



EMPLOI

Pourcentage d'emploi temporaire parmi les salariés (15 à 64 ans)

UNITÉ : pourcentage

SOURCE(S) : enquête sur les forces de travail EFT

CALCUL(S) : Steunpunt WSE

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2002-2020

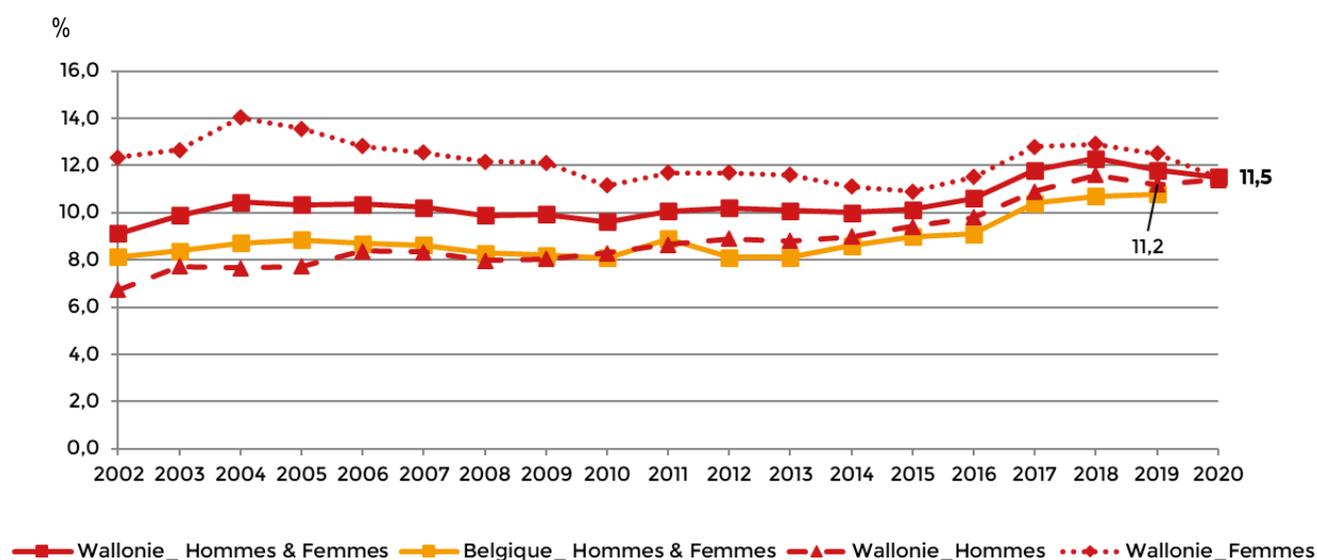
DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS Pourcentage d'emploi temporaire parmi les salariés de 15 à 64 ans. L'emploi temporaire concerne l'emploi à durée déterminée ou lié à une période non connue, mais clairement définie sur la base de critères objectifs tels que l'achèvement d'un contrat ou le remplacement temporaire d'un salarié absent.

Statistique issue des enquêtes obligatoires annuelles EFT (échantillon de 17 000 Wallons interrogés).

Indicateur des conditions de travail et de la précarité de l'emploi.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation.

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : quasi stable jusqu'en 2015, augmentation en 2017 et 2018. Diminution en 2019 et 2020. Diminution de l'écart entre les hommes et les femmes le long de la période.



EMPLOI

Pourcentage de chômeurs BIT de longue durée (plus de 1 an) dans la population totale des chômeurs (15 ans et plus)

UNITÉ : pourcentage

SOURCE(S) : enquêtes sur les forces de travail EFT

CALCUL(S) : Statbel et EUROSTAT

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2002-2020

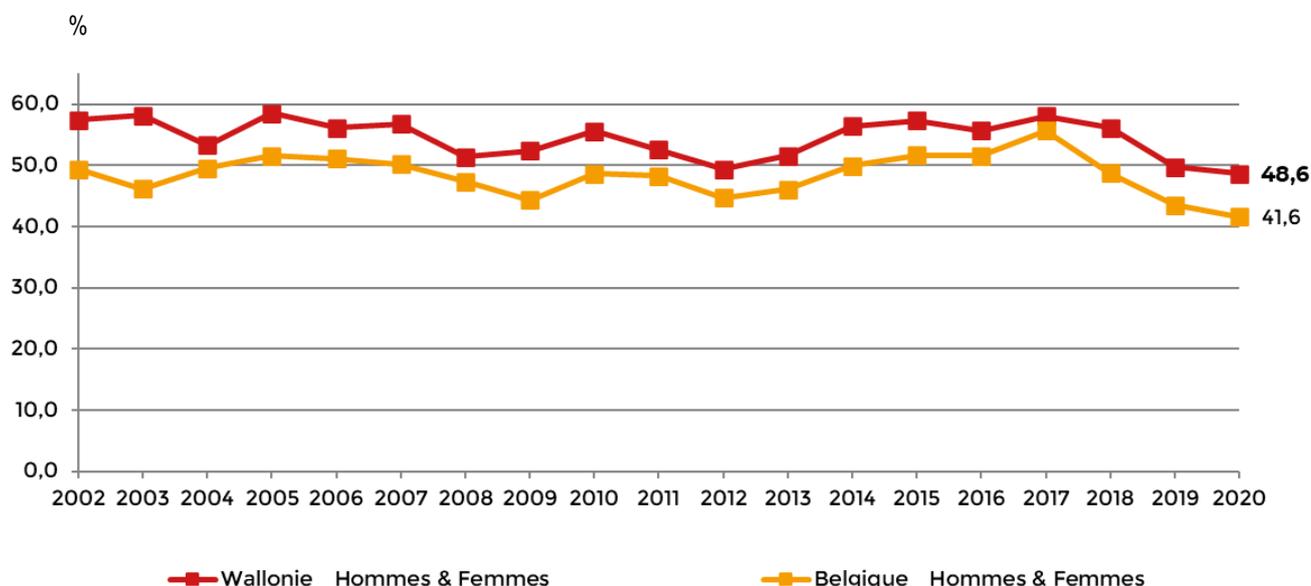
DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS Pourcentage de chômeurs BIT de longue durée (plus d'un an) dans la population totale des chômeurs (15 ans et plus). Le taux de chômage, au sens du BIT, concerne la population sans emploi, à la recherche d'un emploi et disponible pour occuper un emploi.

Statistique issue des enquêtes obligatoires annuelles EFT (échantillon de 17 000 Wallons interrogés). Cette source a été choisie pour l'ISS afin de faciliter les comparaisons européennes.

Indicateur de difficulté d'accès au marché du travail et de risque d'exclusion de la société lié à une période de chômage prolongée.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation.

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : fluctuations annuelles conjoncturelles/cycliques avec, sur la période analysée, un maximum en 2005 et un minimum en 2012. Diminution en 2018, confirmée en 2019 et 2020.



EMPLOI

Pourcentage de travailleurs salariés assujettis à l'ONSS bénéficiant d'un congé thématique pour l'un des motifs suivants : congé parental, congé pour assistance médicale, congé pour soins palliatifs.

UNITÉ : pourcentage

SOURCE(S) : ONEM - Statistiques des paiements ONSS

CALCUL(S) : IWEPS

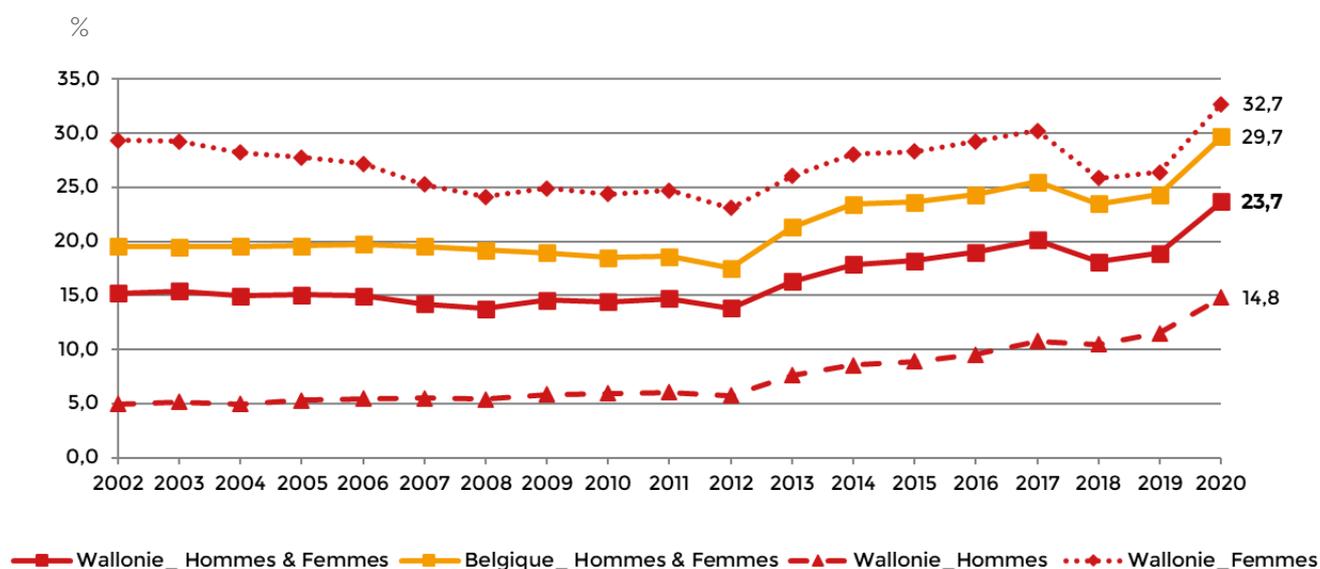
DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2002-2020

DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS : Le congé thématique est une forme spécifique d'interruption de carrière complète ou partielle permettant au travailleur de suspendre ou de réduire temporairement ses prestations pour s'occuper de son / ses jeunes enfant(s) (congé parental) ou pour assister ou octroyer des soins à un membre de son ménage ou de sa famille qui souffre d'une maladie grave (congé pour assistance médicale) ou encore pour prodiguer des soins palliatifs destinés à une personne en fin de vie souffrant d'une maladie incurable en phase terminale (congé pour soins palliatifs). Durant cette interruption, le travailleur peut obtenir une allocation d'interruption payée par l'ONEM.

L'unité statistique prise en considération est le nombre de paiements effectués en moyenne par mois au cours d'une année, appelé mois d'introduction. Au cours d'un mois d'introduction, plusieurs paiements peuvent être effectués pour une seule personne. La notion d'unités physiques ne fait donc pas référence au nombre de personnes payées.

Le congé thématique permet de mieux concilier travail et vie privée. Il contribue à favoriser le développement personnel de chacun et la répartition des tâches au sein des ménages.

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : tendance stable jusqu'en 2012, augmentation ensuite, diminution en 2018. Augmentation en 2020.



EMPLOI

Pourcentage de titulaires salariés et indépendants de l'AMI en incapacité de travail depuis plus d'un an et ayant une reconnaissance médicale en invalidité, rapporté à la population wallonne d'âge actif (15 à 64 ans)

UNITÉ : pourcentage

SOURCE(S) : INAMI, STATBEL, BfP, IBSA, IWEPS et Statistiek Vlaanderen : HERMREG

CALCUL(S) : BfP, IBSA, IWEPS et Statistiek Vlaanderen : HERMREG (moyenne annuelle au 30 juin)

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2009-2019

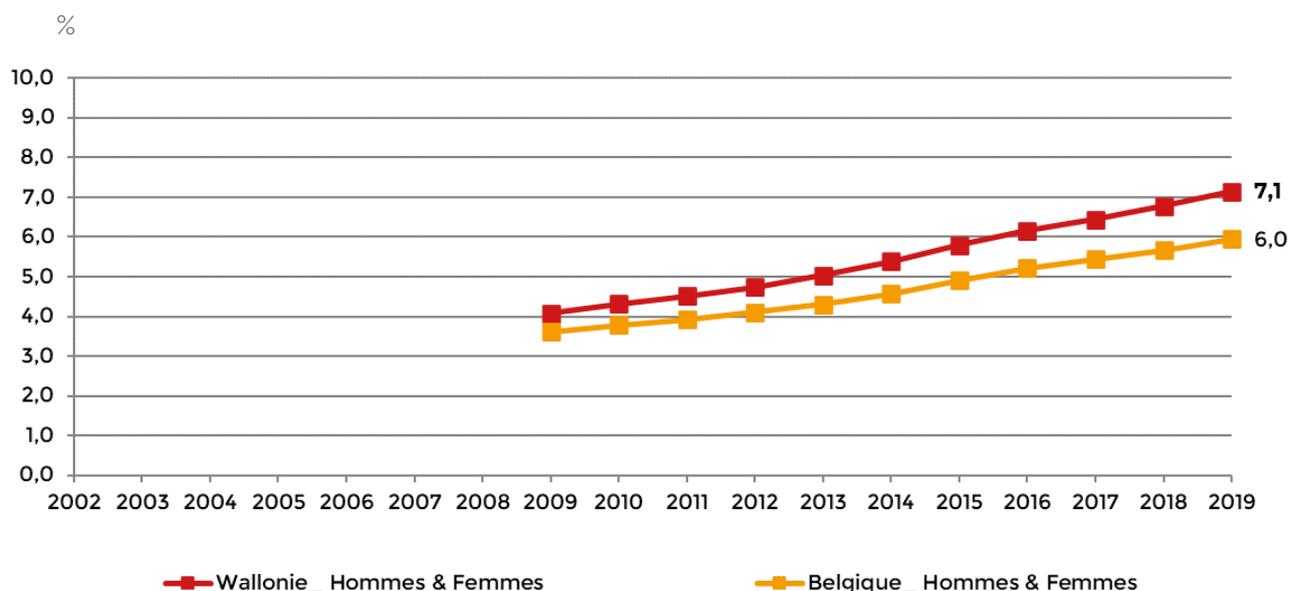
DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS : Le pourcentage rapporte le nombre de travailleurs du secteur privé (salarié ou indépendant) âgés de 15 à 64 ans, titulaires de l'Assurance Maladie-Invalidité, ayant atteint une incapacité de travail d'une durée d'au moins un an et un jour et ayant une reconnaissance médicale en invalidité au 31/12 de l'année mentionnée, à la population en âge de travailler (15-64 ans). Les fonctionnaires statutaires n'étant pas à charge de l'Assurance Maladie Invalidité pour le volet indemnités ne sont pas repris dans les données.

Statistique annuelle, basée sur les données administratives de l'INAMI – Service des indemnités – Direction finances et statistiques (uniquement depuis 2009), du Bureau fédéral du Plan, de l'IBSA, de l'IWEPS et de Statistiek Vlaanderen : HERMREG, en moyenne annuelle au 30 juin.

Indicateur lié aux risques sociaux générés par la situation professionnelle et les conditions de travail

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation.

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : tendance continue à l'augmentation depuis 2009.



DÉSÉQUILIBRE DE SANTÉ

Écart relatif entre le taux de suicide des hommes et des femmes

UNITÉ : %

SOURCE(S) : Statbel, Bulletins de déclarations des décès à l'état civil

CALCUL(S) : IWEPS

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2003-2018

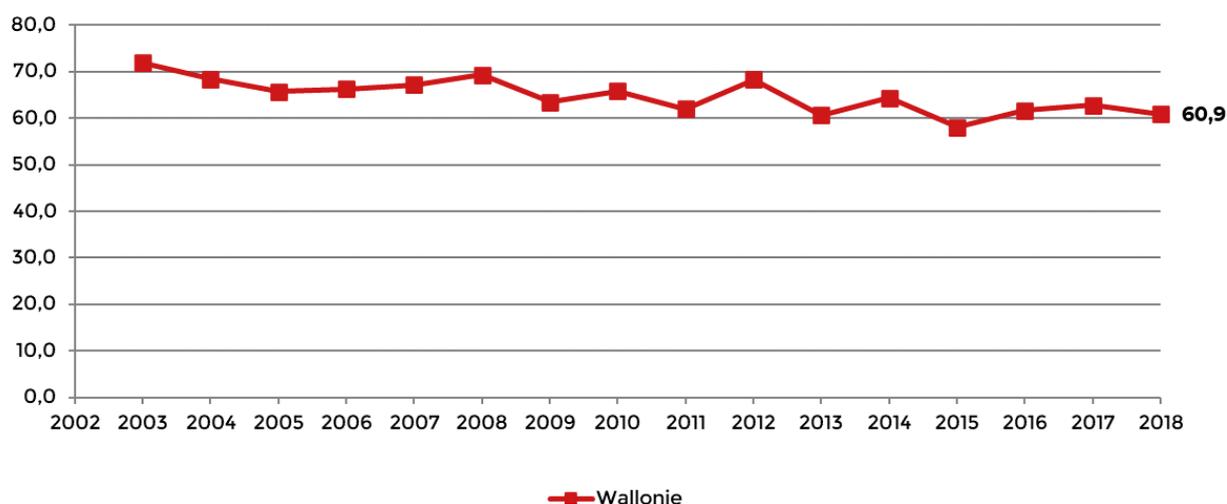
DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS : Écart relatif entre le taux de suicide des hommes et des femmes.

Statistique annuelle issue des bulletins de déclarations des décès à l'état civil suivant la cause de décès déclarée « suicide », probablement sous-estimée.

Indicateur d'inégalités par rapport au mal-être profond.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation.

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : tendance à la diminution légère de l'écart relatif, avec augmentations notamment en 2008, 2012 et 2014.



DÉSÉQUILIBRE DE SANTÉ

Écart relatif entre le taux de mortalité des hommes bénéficiaires du BIM et celui des hommes non BIM

UNITÉ : %

SOURCE(S) : AIM sur base notamment de Statbel, Bulletins de déclarations des décès à l'état civil

CALCUL(S) : IWEPS

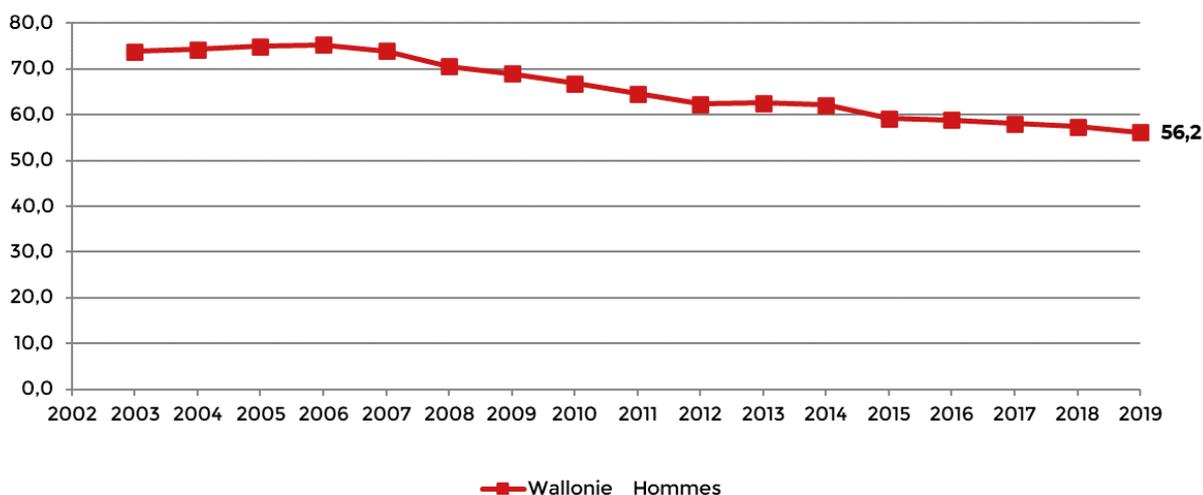
DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2003-2019

DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS : L'écart relatif de taux de mortalité permet de comparer la mortalité dans deux sous-populations différentes, celle des hommes bénéficiaires de l'intervention majorée et celles des hommes qui n'en bénéficient pas. Un bénéficiaire de l'intervention majorée est une personne qui bénéficie d'un remboursement plus élevé de l'assurance maladie obligatoire pour certaines prestations de santé souvent en raison d'une situation de précarité. Le droit est automatique pour les personnes qui bénéficient d'une allocation sociale telle que le revenu d'intégration du CPAS, la garantie de revenus aux personnes âgées, l'allocation aux personnes handicapées octroyée par le Service public fédéral Sécurité sociale.

Le droit est également ouvert aux enfants atteints d'un handicap reconnu d'au moins 66%, aux étrangers mineurs non accompagnés ou aux enfants orphelins de père et de mère. Les enfants à charge d'un bénéficiaire de l'intervention majorée le sont aussi. En plus de la réduction des frais de soins de santé, les bénéficiaires de l'intervention majorée peuvent prétendre à d'autres avantages, notamment des réductions dans les transports en commun et des tarifs sociaux pour l'énergie. Grâce à l'intervention majorée, l'accès aux soins de santé, aux transports et à l'énergie (consultations médicales, médicaments, frais d'hospitalisation...) est facilité pour les personnes disposant de faibles revenus ou confrontées à des situations sociales à risques.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation.

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : tendance à la diminution de l'écart relatif sur toute la période.



DÉSÉQUILIBRE DE FORMATION

Écart relatif entre le pourcentage des hommes diplômés du supérieur et les femmes de même niveau de diplôme (de 30 à 34 ans)

UNITÉ : %

SOURCE(S) : enquêtes sur les forces de travail EFT

CALCUL(S) : Statbel et IWEPS

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2002-2020

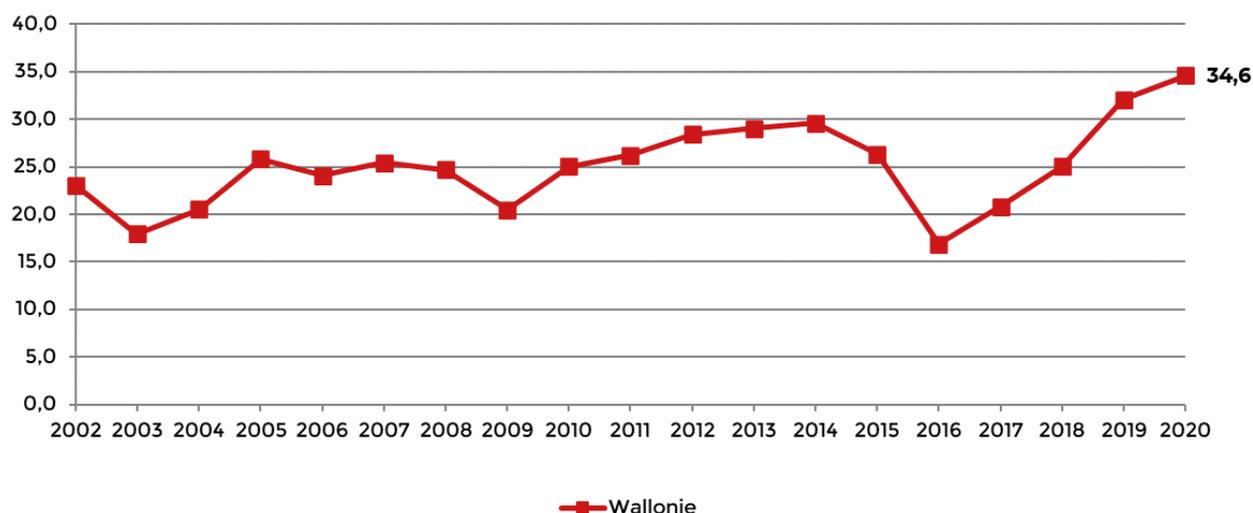
DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS : Les jeunes adultes n'accèdent pas de manière égale à un niveau de diplôme du supérieur. L'indicateur est construit pour présenter l'inégalité de genre. D'autres sous-groupes pourraient également être testés.

Statistique issue des enquêtes obligatoires annuelles EFT (échantillon de 17 000 Wallons interrogés). Cette source a été choisie pour l'ISS afin de faciliter les comparaisons européennes.

Indicateur des inégalités de genre par rapport à la formation des jeunes adultes.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation.

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : Fluctuation, tendance à la hausse en fin de la période.



DÉSÉQUILIBRE DE FORMATION

Écart relatif entre le pourcentage des jeunes hommes sans diplôme du secondaire et ne suivant pas de formation et les jeunes femmes dans la même situation (18 à 24 ans)

UNITÉ : %

SOURCE(S) : ONSS

CALCUL(S) : Statbel et IWEPS

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2002-2020

DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS :

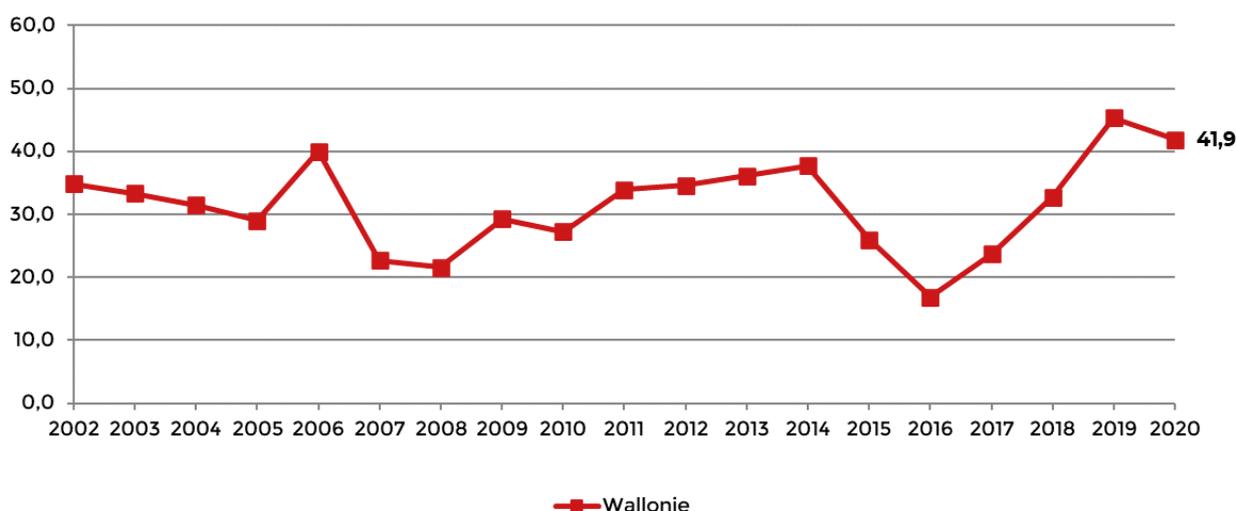
La problématique des inégalités des jeunes par rapport à l'accès à un diplôme de base ou à une formation menant plus facilement à l'emploi est préoccupante.

Statistique issue des enquêtes obligatoires annuelles EFT (échantillon de 17 000 Wallons interrogés). Cette source a été choisie pour l'ISS afin de faciliter les comparaisons européennes.

Indicateur des inégalités de genre par rapport à l'accès à la formation des jeunes.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : Fluctuations sur l'ensemble de la période. En cours de période, réduction des écarts entre 2002 et 2007, ponctués par une augmentation en 2006 ; nouvelle hausse entre 2008 et 2014. Réduction plus forte des écarts à partir de 2015 et 2016. Pour 2017, augmentation des écarts, confirmée en 2018 et 2019. Tendance à la stabilisation pour 2020.



DÉSÉQUILIBRE DE REVENU

Coefficient interquartile des salaires des salariés wallons assujettis à l'ONSS

UNITÉ : /

SOURCE(S) : ONSS

CALCUL(S) : IWEPS

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2002-2019

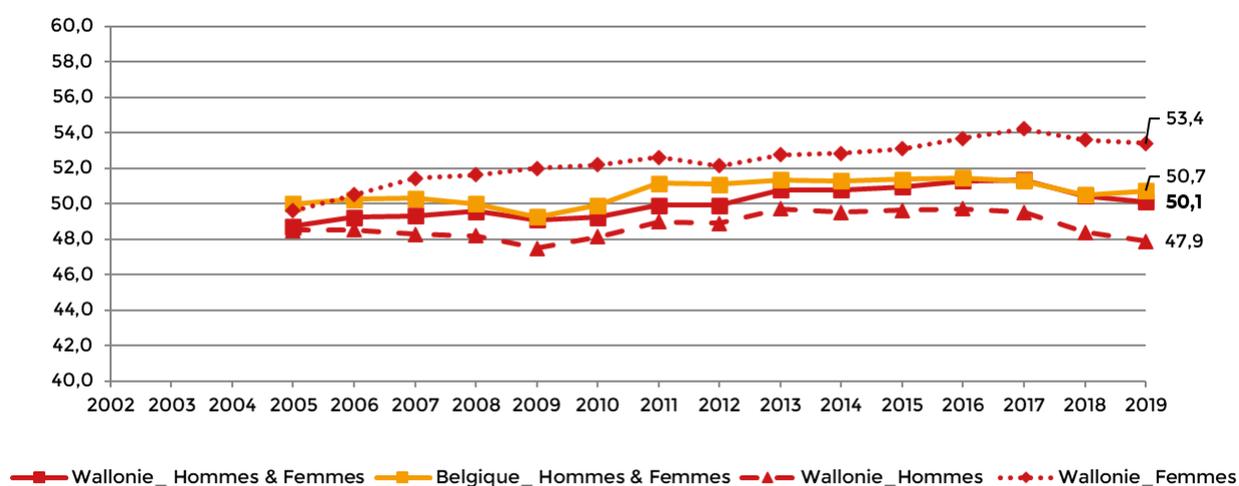
DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS : Le coefficient interquartile (écart entre le 3e quartile et le 1er quartile / quartile2) du salaire journalier brut des travailleurs salariés estimés en équivalent temps plein (ETP) assujettis à l'ONSS (et donc sans tenir compte des assujettis à l'ONSSAPL), en moyenne annuelle. Les quartiles sont estimés sur la base des classes salariales de rémunération journalière disponibles à l'ONSS. Pour plus d'informations relatives notamment aux méthodes utilisées par l'ONSS pour déterminer le volume de travail et le calculer en ETP, et pour calculer la rémunération journalière, voir la brochure sur l'emploi salarié de l'ONSS (brochure beige) téléchargeable sur leur site : <http://www.rsz.fgov.be/fr/statistiques/publications/emploi-salarie>

Statistique annuelle basée sur les données de l'Office national de Sécurité sociale.

Indicateur des inégalités de revenu du travail utilisé pour approcher les inégalités de revenu.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : augmentation de l'écart relatif depuis 2005.



DÉSÉQUILIBRE DE REVENU

Écart relatif de salaires hommes - femmes calculé sur les salaires médians journaliers des salariés wallons assujettis à l'ONSS

UNITÉ : %

SOURCE(S) : ONSS

CALCUL(S) : IWEPS

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2002-2019

DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS : L'écart de salaire est calculé sur le salaire médian journalier des salariés wallons assujettis à l'ONSS.

Le salaire journalier brut médian correspond au salaire du travailleur situé au centre de la distribution des salaires journaliers bruts des travailleurs salariés assujettis à l'ONSS qui travaillent en Wallonie, exprimés en équivalents-temps plein (ETP).

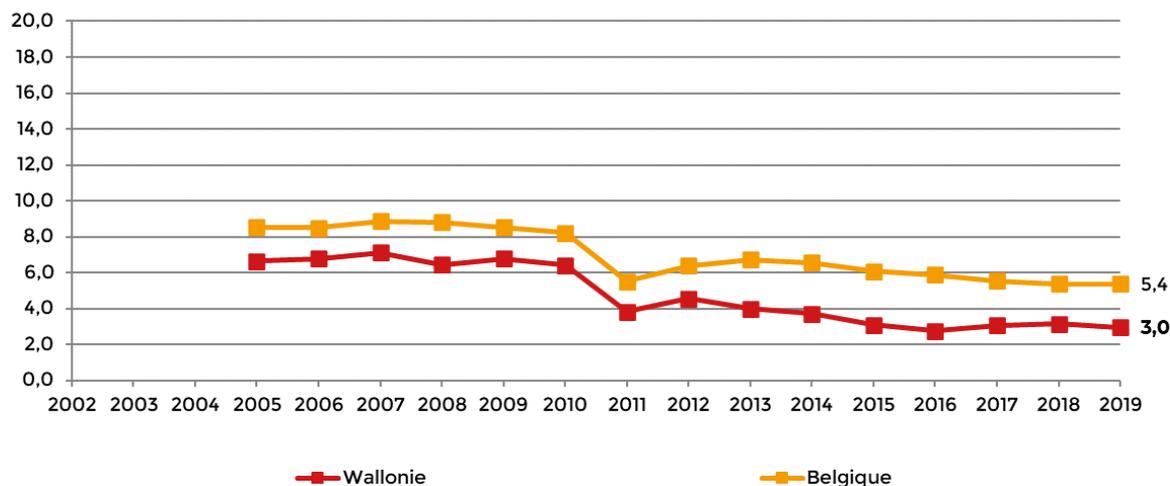
La rémunération journalière est une donnée dérivée, calculée à partir de la rémunération brute ordinaire qui sert de base au calcul des cotisations de sécurité sociale. Dans ce calcul, on tient uniquement compte des rémunérations qui se rapportent directement aux prestations de travail exprimées en journées rémunérées et/ou en heures rémunérées. Pour plus d'informations relatives notamment aux méthodes utilisées par l'ONSS pour déterminer le volume de travail et le calculer en ETP, et pour calculer la rémunération, voir la brochure sur l'emploi salarié de l'ONSS (brochure beige) téléchargeable sur leur site :

<http://www.rsz.fgov.be/fr/statistiques/publications/emploi-salarie>

L'écart salarial entre hommes et femmes permet d'approcher les discriminations et les inégalités sociales de genre au sein du marché du travail.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé ($1/x$). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation.

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : période stable jusqu'en 2010, réduction en 2011, puis hausse jusqu'en 2013, tendance à une très légère diminution depuis.



DÉSÉQUILIBRE DE REVENU

Écart relatif de pourcentages des bénéficiaires du (E)RIS, selon deux groupes d'âge, les jeunes de 18-24 ans et les adultes

UNITÉ : %

SOURCE(S) : Service Public Fédéral de Programmation Intégration sociale (SPP IS)

CALCUL(S) : IWEPS

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2003-2019

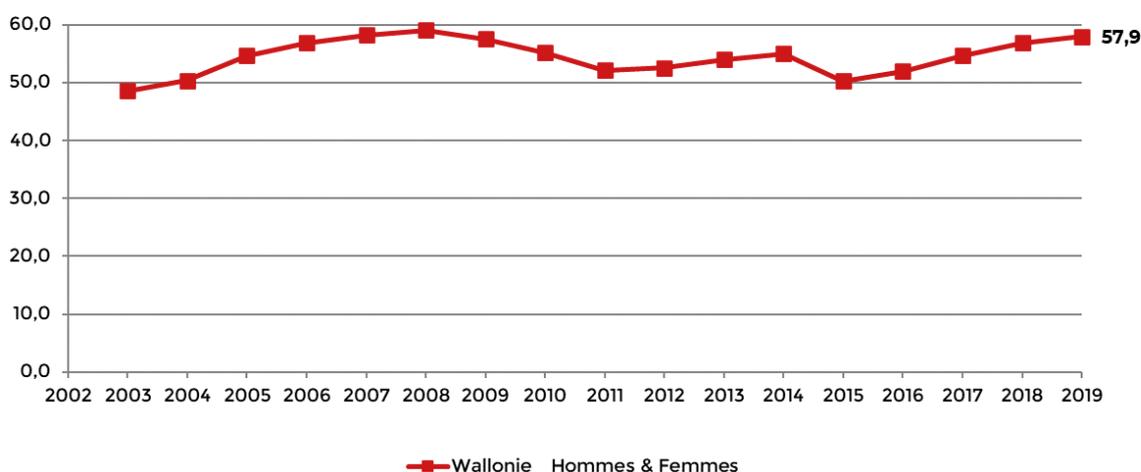
DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS : l'écart relatif de pourcentages des bénéficiaires du (E)RIS, selon deux groupes d'âge, les 18-24 ans et les adultes (25-44 ans). Le Revenu d'intégration sociale (RIS) est un revenu minimum attribué par le CPAS aux personnes qui ne disposent pas de ressources suffisantes et ne peuvent y prétendre et qui ne sont pas en mesure de se les procurer, soit par leur effort personnel, soit par d'autres moyens. L'Équivalent au revenu d'intégration sociale (ERIS) est une aide financière qui est attribuée par le CPAS dans le cadre du Droit à l'aide sociale (loi du 2 avril 1965 relative à la prise en charge des secours accordés par les centres publics d'aide sociale) aux personnes qui, pour des raisons déterminées (par exemple, la nationalité), n'entrent pas en ligne de compte pour le droit à l'intégration sociale. Les montants sont identiques à ceux du RIS. L'indicateur clé repris ici rapporte le nombre mensuel moyen.

Statistique basée sur les publications du Service Public Fédéral de Programmation Intégration sociale (SPP IS)

Indicateur des inégalités de revenu d'intégration sociale selon l'âge.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : augmentation de l'écart relatif de 2003 à 2008, période de diminution et stabilisation ensuite, augmentation de l'écart relatif depuis 2014, traduisant une détérioration de la situation sociale des jeunes.



DÉSÉQUILIBRE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL (EMPLOI)

Écart relatif entre le taux de chômage BIT des jeunes (15 à 24 ans) et le taux de chômage BIT des 25 à 45 ans

UNITÉ : %

SOURCE(S) : enquête sur les forces de travail EFT

CALCUL(S) : Statbel, EUROSTAT, IWEPS

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2002-2020

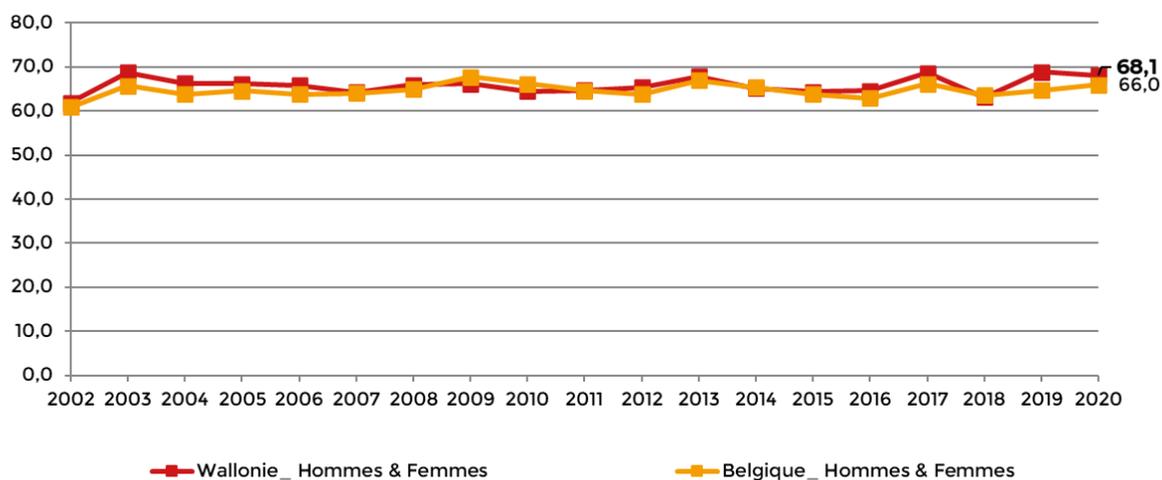
DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS Différence entre le taux de chômage BIT annuel des jeunes de 15 à 24 ans et le taux de chômage BIT des 25 à 49 ans. Le taux de chômage, au sens du BIT, concerne la population sans emploi, à la recherche d'un emploi et disponible pour occuper un emploi.

Statistique issue des enquêtes obligatoires annuelles EFT (échantillon de 17 000 Wallons interrogés). Cette source a été choisie pour l'ISS afin de faciliter les comparaisons européennes.

Indicateur d'inégalités dans l'accès au marché du travail des jeunes.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : fluctuations annuelles avec, sur la période analysée, un maximum en 2013 et un minimum en 2002.



DÉSÉQUILIBRE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL (EMPLOI)

Écart relatif des taux d'emploi BIT des personnes nées en Belgique et des taux d'emploi des personnes nées hors UE résidant en Belgique depuis 5 ans ou moins

UNITÉ : %

SOURCE(S) : enquête sur les forces de travail EFT

CALCUL(S) : Steunpunt WSE, Statbel, IWEPS

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2002-2020

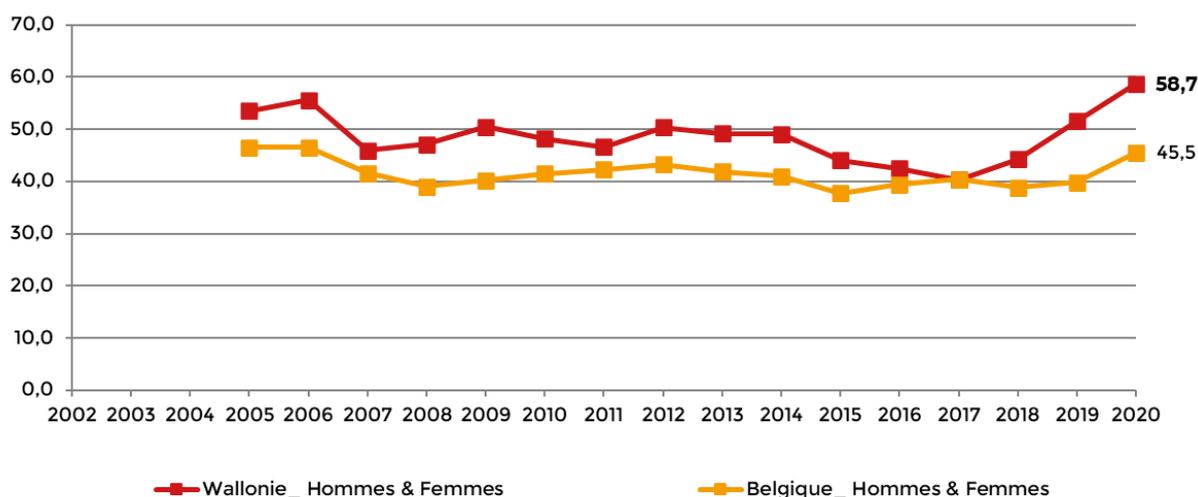
DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS : Ecart relatif entre le taux d'emploi BIT annuel des personnes nées en Belgique et celui des personnes nées hors UE résidant en Belgique depuis 5 ans ou moins. Le taux d'emploi est le pourcentage de la population active occupée de 20 à 64 ans en emploi BIT dans la population en âge de travailler. Selon la définition du BIT, une personne est considérée en emploi dès lors qu'elle effectue un travail rémunéré d'une durée d'une heure au moins, pendant une semaine de référence.

Statistique issue des enquêtes obligatoires annuelles EFT (échantillon de 17 000 Wallons interrogés).

Indicateur d'inégalités dans l'accès au marché du travail des populations nées à l'étranger (hors UE).

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé ($1/x$). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation.

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : tendance globale à la baisse avec plusieurs fluctuations en cours de période. Augmentation des écarts relatifs en 2018, 2019 et 2020.



DÉSÉQUILIBRE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL (EMPLOI)

Écart relatif des taux d'emploi BIT des personnes ayant un niveau de diplôme bas avec le taux d'emploi des personnes avec un niveau de diplôme du supérieur

UNITÉ : %

SOURCE(S) : enquêtes sur les forces de travail EFT

CALCUL(S) : Statbel, EUROSTAT, IWEPS

DISPONIBILITÉ dans la période d'analyse : 2002-2020

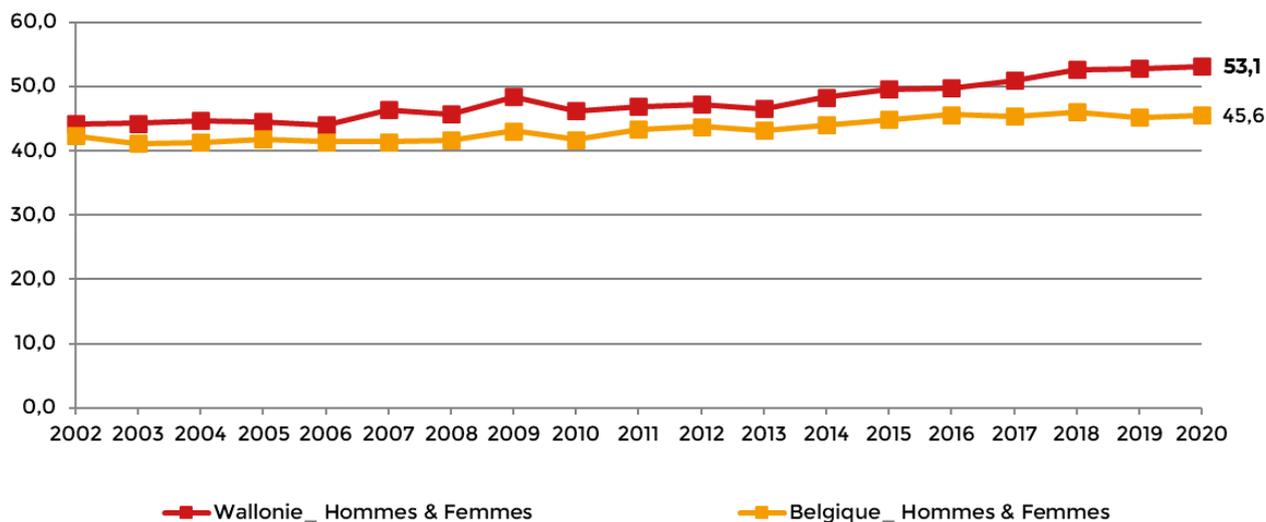
DÉFINITION et PERTINENCE pour l'ISS Ecart relatif entre le taux d'emploi BIT. Le taux d'emploi est le pourcentage de la population active occupée de 20 à 64 ans en emploi BIT dans la population en âge de travailler. Selon la définition du BIT, une personne est considérée en emploi dès lors qu'elle effectue un travail rémunéré d'une durée d'une heure au moins, pendant une semaine de référence.

Statistique issue des enquêtes obligatoires annuelles EFT (échantillon de 17 000 Wallons interrogés). Cette source a été choisie pour l'ISS afin de faciliter les comparaisons européennes.

Indicateur d'inégalités dans l'accès au marché du travail en fonction du niveau de diplôme.

L'évolution de cet indicateur traduit une détérioration de la situation sociale. Afin de l'introduire dans l'ISS, il est inversé (1/x). Cette opération permet de donner à tous les indicateurs clés une même orientation avant l'agrégation

ÉVOLUTION TEMPORELLE (Wallonie) : tendance globale à l'augmentation de l'écart relatif.





Wallonie



Iweps

L'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) est un institut scientifique public d'aide à la prise de décision à destination des pouvoirs publics. Autorité statistique de la Région wallonne, il fait partie, à ce titre, de l'Institut Interfédéral de Statistique (IIS) et de l'Institut des Comptes Nationaux (ICN). Par sa mission scientifique transversale, il met à la disposition des décideurs wallons, des partenaires de la Wallonie et des citoyens, des informations diverses qui vont des indicateurs statistiques aux études en sciences économiques, sociales, politiques et de l'environnement. Par sa mission de conseil stratégique, il participe activement à la promotion et la mise en œuvre d'une culture de l'évaluation et de la prospective en Wallonie.

Plus d'infos : <https://www.iweps.be>

in



f

2021